

BTS Tertiaire
2^e année

Radia Bouderbane

Économie générale

Cours

Directrice de publication : Valérie Brard-Trigo

Les cours du Cned sont strictement réservés à l'usage privé de leurs destinataires et ne sont pas destinés à une utilisation collective. Les personnes qui s'en serviraient pour d'autres usages, qui en feraient une reproduction intégrale ou partielle, une traduction sans le consentement du Cned, s'exposeraient à des poursuites judiciaires et aux sanctions pénales prévues par le Code de la propriété intellectuelle. Les reproductions par reprographie de livres et de périodiques protégés contenues dans cet ouvrage sont effectuées par le Cned avec l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris).

Sommaire

Séquence 1 : la monnaie, la création monétaire et ses contreparties	3
Séquence 2 : les circuits de financement et le marché des capitaux	21
Séquence 3 : Thème 1 : le développement des marchés de capitaux	37
Séquence 4 : les échanges internationaux de biens et services	51
Séquence 5 : les théories et l'organisation du commerce international	77
Séquence 6 : Thème 2 : les forces et les faiblesses du commerce extérieur français	105
Séquence 7 : le système monétaire international	115
Séquence 8 : les flux et les marchés internationaux de capital	145
Séquence 9 : l'hétérogénéité de l'économie mondiale	177
Séquence 10 : l'Europe	209
Séquence 11 : croissance et déséquilibres dans les pays développés depuis les années 1980	243
Séquence 12 : Thème 3 : l'interdépendance des économies et le problème de la coordination internationale des politiques économiques	289

Séquence 1

La monnaie, la création monétaire et ses contreparties

► Contenu

Partie 1

Les fonctions et les formes de la monnaie	5
1. Les fonctions de la monnaie	5
2. Les formes de la monnaie	5
2A. Première forme : la monnaie divisionnaire	6
2B. Deuxième forme : la monnaie fiduciaire	6
2C. Troisième forme : la monnaie scripturale	6
3. Le processus de dématérialisation de la monnaie et les instruments de paiement	7

Partie 2

Les mécanismes de création monétaire	8
1. Les différentes opérations et les agents à l'origine de la création monétaire	8
1A. Le processus de création monétaire	8
1B. Les opérations et les agents à l'origine de la création monétaire	10
2. Le « multiplicateur de crédit » et la limite du pouvoir de création monétaire	12
2A. Le principe de multiplicateur de crédit	12
2B. Les limites à la création monétaire : le risque de liquidité bancaire	13
2C. Les mesures de limitation du pouvoir de création monétaire par la politique monétaire	13

Partie 3

La masse monétaire et ses contreparties	15
1. La composition de la masse monétaire et les agrégats monétaires	15
1A. La composition de la masse monétaire : les agrégats monétaires	15
1B. Les agrégats monétaires en France	16
2. Les contreparties de la masse monétaire	16
2A. La notion de contrepartie	16
2B. L'évolution de la masse monétaire et la mesure de l'inflation	17
Réponses aux questions	19

► Objectifs de la séquence

1. Identifier les fonctions et les formes de la monnaie et mettre en évidence le processus de dématérialisation de la monnaie, des instruments de paiements (*partie 1*).
2. Comprendre la création monétaire et le principe du multiplicateur de crédit (*partie 2*).
3. Présenter la composition de la masse monétaire et ses contreparties (*partie 3*).

► Mots clefs

Partie 1 : intermédiaire des échanges, unité de compte, réserve de valeur, monnaie divisionnaire, monnaie fiduciaire, monnaie scripturale, dématérialisation de la monnaie.

Partie 2 : création monétaire, agents à l'origine de la création monétaire, multiplicateur de crédit, liquidité, limites à la création du pouvoir monétaire, réserves obligatoires, open market.

Partie 3 : agrégats monétaires, contreparties de la masse monétaire, inflation, M3, endettement intérieur brut.

► Introduction

Entrée en matière : selon le Larousse, le terme monnaie provient de Juno Moneta, Junon la Conseillère, dans le temple de laquelle les Romains frappaient la monnaie. En fait, il n'est pas vraiment possible de déterminer à quand remonte avec certitude la première forme de monnaie, mais la monnaie existait car il fallait trouver un instrument technique pour faciliter les échanges. Quand les échanges devenaient importants, le troc ne suffisait plus : les pièces de monnaie en métal précieux sont alors nées.

Définition et intérêt du sujet : depuis, la monnaie a évolué. Les pièces de monnaie ne sont plus en métal précieux. Pourtant, la monnaie est vitale pour l'économie car elle permet aux agents économiques de finaliser leurs actes marchands en les payant. En effet, la monnaie est aujourd'hui définie comme l'ensemble des moyens de paiement dont disposent les agents économiques.

Problématique : qu'est-ce que la monnaie ?

Présentation du plan : pour cela, nous étudierons les formes et les fonctions de la monnaie (*partie 1*), ensuite nous découvrirons les mécanismes de création monétaire (*partie 2*), enfin nous analyserons la composition et les contreparties de la masse monétaire (*partie 3*).

Partie 1

Les fonctions et les formes de la monnaie

La monnaie est l'ensemble des moyens de paiement dont disposent les agents économiques pour régler leurs transactions. Quelles sont les fonctions de la monnaie ? Quelles sont les formes de la monnaie ?

1. Les fonctions de la monnaie

Pour mieux comprendre pourquoi la monnaie est une réserve de valeur, lisez l'article ci-dessous.

La monnaie comme réserve de valeur

En tant que réserve de valeur, la monnaie rend possible l'utilisation différée dans le temps de la valeur d'échange qu'elle représente : le consommateur n'est pas dans l'obligation de la dépenser immédiatement. « Porteuse de choix » et bien indirect, dans la mesure où elle n'est pas un bien de consommation (elle ne procure pas directement de satisfaction), la monnaie représente également un pouvoir d'achat immédiat, indéterminé et général ainsi qu'un moyen de paiement : son acceptation par tous lui confère un « pouvoir libérateur » sur tous les marchés. Au même titre que les valeurs mobilières (actions, obligations...) ou les biens immobiliers, la monnaie est alors un instrument d'épargne, un moyen de conserver la richesse (patrimoine) qui présente deux avantages spécifiques :

- elle est l'actif liquide par excellence ;
- hormis le risque d'inflation, elle ne fait courir aucun risque de perte en capital à son détenteur.

Parce qu'elle conserve et accumule les valeurs acquises, la monnaie « résume » le passé. Fondant la richesse et participant à la puissance de son détenteur, elle anticipe également l'avenir. Son « importance découle essentiellement du fait qu'elle constitue un lien entre le présent et l'avenir ». Elle est un moyen d'assurer la continuité de l'activité économique à travers les discontinuités de la réalité présente. C'est ce mécanisme de réserve de valeur qui permet l'épargne et l'investissement mais aussi la thésaurisation et la spéculation.

Michel RUIMY

« La monnaie au cœur de la relation marchande », *Cahier français*, n°315, p. 19-20

Pour faciliter les échanges, il faut scinder le circuit achat-vente, ce qui implique que les échangistes puissent conserver la monnaie dans l'intervalle. Pour être un bon moyen d'échange et de mesure, elle doit être un bon moyen d'épargne : il faut que sa valeur dans le temps reste la même pour permettre la continuité de l'activité économique.

Maintenant que nous comprenons pourquoi la monnaie a trois fonctions (intermédiaire des échanges, unité de compte et réserve de valeur), nous allons nous intéresser aux formes de la monnaie, c'est-à-dire les différents moyens de paiement.

2. Les formes de la monnaie

Comme nous l'avons vu, la monnaie est l'ensemble des moyens de paiement à disposition des agents économiques.

Question 1

Quels sont les différents moyens de paiement dont vous disposez en tant qu'agent économique ?

2A. Première forme : la monnaie divisionnaire

Ce sont les pièces. C'est de la monnaie métallique ou divisionnaire car elle a une faible valeur nominale et sert aux règlements des petites transactions.

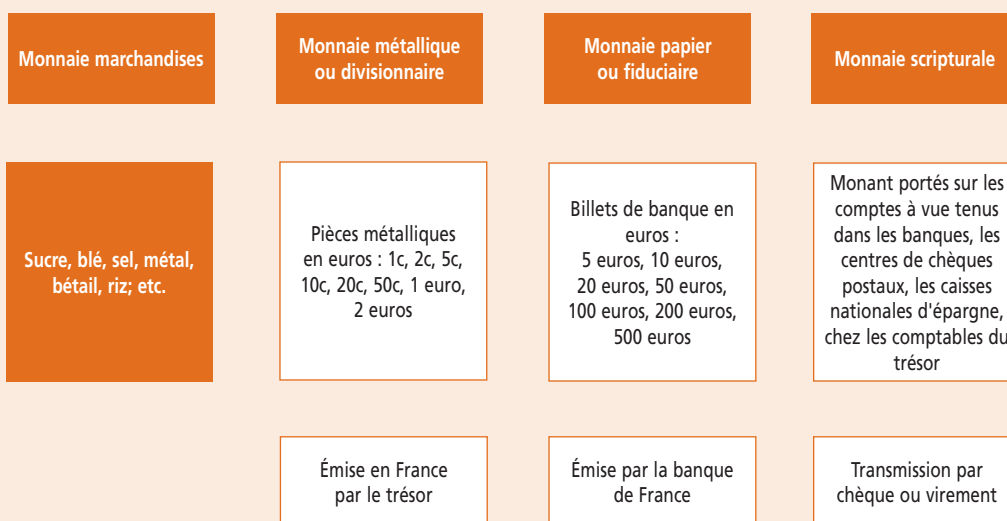
2B. Deuxième forme : la monnaie fiduciaire

Ce sont essentiellement les billets. C'est de la monnaie fiduciaire car tous les agents économiques ont confiance en elle, ayant une faible valeur intrinsèque. Le terme est issu du latin fides (confiance), qui traduit le fait que cette forme de monnaie n'a aucune valeur intrinsèque et que, finalement, son acceptation repose sur la confiance.

2C. Troisième forme : la monnaie scripturale

Ce sont les chèques, les paiements par virement bancaire, par carte de crédit et porte-monnaie électronique. C'est de la monnaie scripturale car elle correspond aux instruments de paiement sous forme de jeu d'écriture sur les comptes bancaires ou postaux.

Schéma de synthèse : les différentes formes de la monnaie



Michel RUIMY,
« La monnaie au cœur de la relation marchande », *Cahiers français*, n° 315, p. 22

Comme vous pouvez le constater, les monnaies divisionnaire et fiduciaire sont de moins en moins en circulation dans l'économie du fait du développement des banques et de la technologie des moyens de paiement. Même les petites pièces circuleront moins avec l'utilisation du porte-monnaie électronique.

Cela signifie-t-il que nous ayons moins de monnaie ? Non, cela signifie tout simplement que nos instruments de paiement se dématérialisent au profit de la monnaie scripturale. C'est la dématérialisation de la monnaie.

3. Le processus de dématérialisation de la monnaie et les instruments de paiement

La monnaie divisionnaire ou fiduciaire s'est donc progressivement dématérialisée au profit de la monnaie scripturale.

Pour lecture

Petit à petit, pourtant, la monnaie s'est dématérialisée, prenant la forme de reçus sur papier émis et gérés par les banques (la Chine a inventé une forme de papier-monnaie au IX^e siècle, près de cinq cents ans avant l'Occident). Ces reçus étaient parfois appelés « lettres de change ». Un particulier, par exemple, pouvait déposer des pièces d'or dans une banque, obtenir des reçus signés signifiant que cette banque détenait bien à ce nom un certain poids d'or. Ainsi, le commerçant payé par un tel reçu savait qu'il pourrait obtenir de l'or en échange ou bien l'utiliser autrement.

Progressivement, il est devenu obligatoire d'accepter les reçus. Ces billets, gagés par l'État, avaient « cours légal » (tous, sur un même territoire, étaient contraints de les accepter, sans pouvoir en

demander la conversion en or). Après la généralisation du papier-monnaie dans la seconde moitié du XIX^e siècle sont apparues des formes toujours plus immatérielles de monnaie : les chèques et les virements de compte à compte, puis les cartes de crédit. L'un des avantages de la monnaie, c'est d'être immédiatement disponible (les experts disent liquide, ou fongible, d'où l'expression « liquidités »). La monnaie fait référence à des éléments distincts (pièces nationales ou étrangères, virements bancaires, prêts, obligations...). L'un des moyens commodes pour la quantifier et la classer est l'utilisation des agrégats monétaires* qui classent la monnaie depuis son appellation la plus étroite (M1) jusqu'à la plus large (M4).

Dictionnaire de l'Économie de A à Z,
éd. Larousse et *Le Monde*, 2003, p. 389

L'histoire de la monnaie montre un processus constant de dématérialisation ; les billets ont supplanté les pièces, ils ont eux-même été supplantés par les chèques, qui eux-même le sont aujourd'hui par la monnaie électronique (CB et porte-monnaie électronique). La monnaie s'est tant dématérialisée qu'aujourd'hui moins de 10 % de la monnaie circule sous forme de monnaie divisionnaire et fiduciaire.

Ce phénomène est d'autant plus marquant que la monnaie scripturale, par un jeu d'écriture, permet en plus d'activer le mécanisme de création monétaire (partie 2).

Partie 2

Les mécanismes de création monétaire

La création monétaire est le processus de création de nouveaux moyens de paiements mis à la disposition des agents économiques. Quels sont les opérations et les agents à l'origine de la création monétaire ? [partie 2/1.]. Quel est le principe du multiplicateur de crédit ? [partie 2/2.].

1. Les différentes opérations et les agents à l'origine de la création monétaire

1A. Le processus de création monétaire

Étant donné que ce sont les banques qui financent l'économie, elles mettent la monnaie en circulation dans l'économie. Ce sont d'abord elles qui créent de la monnaie en émettant des créances sur les comptes des clients.

Question 2

Concrètement, comment une banque crée-t-elle de la monnaie ?

Synthèse petite histoire de la monnaie, fiche 1 de la BP

Concrètement, comment une banque crée-t-elle de la monnaie ? Imaginons qu'elle accorde un crédit de 10 000 euros à M. Martin. Elle écrit sur du papier ou sur un écran d'ordinateur son passif de « jeu d'écritures » : deux opérations symétriques : à son passif, elle inscrit les 10 000 euros que M. Martin est autorisé à retirer sur le compte qu'elle lui a ouvert ; à son actif, elle inscrit la reconnaissance de dette de M. Martin (il s'agit bien d'une créance pour la banque qui représente la promesse de remboursement signée par M. Martin).

Le bilan de la banque est :

actif	passif
créance sur M. Martin 10 000	dette (compte de M. Martin) 10 000

Le bilan de M. Martin est :

actif	passif
compte courant bancaire 10 000	dette auprès de la banque 10 000

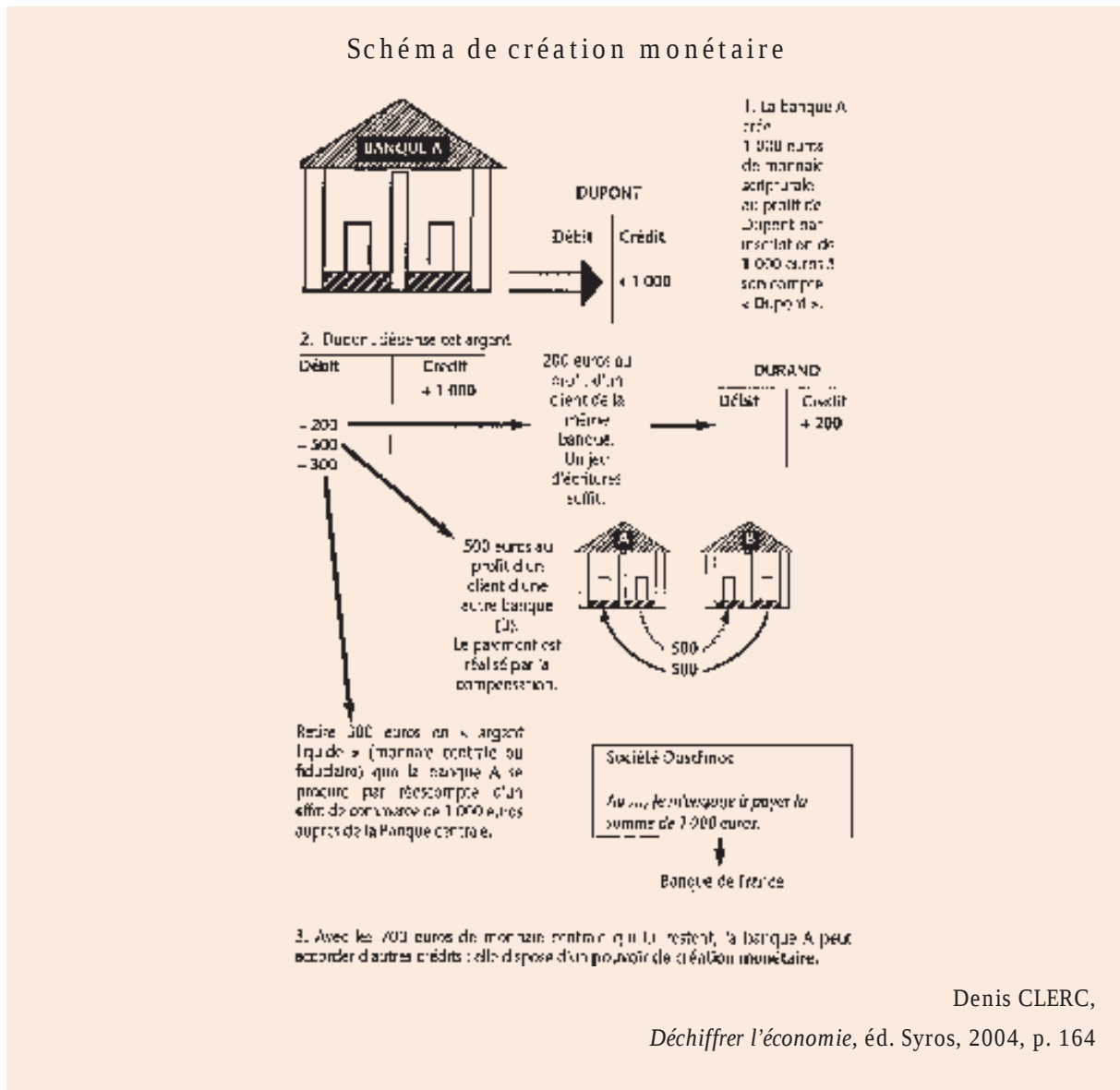
La banque a donc créé sa propre monnaie. Il n'y a pas eu d'épargne préalablement au crédit et personne n'a renoncé à son pouvoir d'achat pour permettre ce crédit. La banque, enfin, n'a pas besoin de détenir dans ses caisses la somme correspondante. Elle a créé de nouveaux moyens de paiement qui vont circuler dans l'économie.

Notons que le remboursement de l'emprunt conduit à une opération symétrique de « destruction monétaire » (la banque annule sa créance de l'actif de son bilan et M. Martin annule sa dette au passif de son bilan).

Jean-Yves CAPUL et Olivier GARNIER,

Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, éd. Hatier, 2005, p. 273-274, 293

Voici un schéma de création monétaire (attention au sens de lecture) :



Denis CLERC,

Déchiffrer l'économie, éd. Syros, 2004, p. 164

Dans ce cas, la banque A ayant initialement crédité le compte de M. Durand de 1 000 €, a ensuite la possibilité d'octroyer encore 700 € de moyens de paiement à d'autres agents économiques.

Le principe de création monétaire est donc simple : c'est en accordant des crédits et des avances que les banques mettent à la disposition de l'économie de la monnaie scripturale.

Il existe différentes opérations effectuées par différents agents économiques à l'origine de la création monétaire.

1B. Les opérations et les agents à l'origine de la création monétaire

Trois agents créent de la monnaie : les banques de second rang mais aussi la Banque de France et le Trésor.

Les banques créent de la monnaie en créditant le compte de leurs clients qui sont des ménages, des entreprises et des administrations de l'État. Voici quelques exemples :

La création de monnaie par les banques

La monnaie est offerte par les banques : elles créent de la monnaie par un simple jeu d'écritures, en portant des sommes au crédit des comptes des différents agents économiques. Elles procèdent à cette création monétaire pour répondre aux besoins de liquidités des agents non bancaires (administrations, ménages, entreprises). Prenons quelques exemples :

1. Un explorateur est payé en dollars ; ces dollars ne sont pas de la monnaie (en France) mais une créance sur un pays étranger ; l'explorateur demande à sa banque de convertir ses dollars en francs ; la banque crédite son compte d'un montant en francs ; elle met en circulation des moyens de paiement supplémentaires en contrepartie d'une créance sur les États-Unis.

2. Une entreprise accorde des délais de paiement de 90 jours à ses clients ; elle détient donc des reconnaissances de dettes (effets de commerce : lettre de change, billet à ordre...) qui constituent des créances sur d'autres agents économiques : quand l'entreprise a des besoins de liquidités, elle peut faire escompter ces effets de commerce par sa

banque : la banque reprend les effets de commerce à son compte, moyennant paiement d'un taux d'intérêt, et porte leur valeur au crédit du compte de l'entreprise : elle met en circulation des moyens de paiement supplémentaires en contrepartie d'une créance sur des agents économiques intérieurs.

3. L'État a besoin de liquidités pour financer le déficit du budget : il émet des bons du Trésor pour emprunter les liquidités nécessaires. Les banques peuvent créer de la monnaie en créditant le compte du Trésor public en contrepartie des bons du Trésor qu'elles souscrivent.

4. Un ménage a besoin d'argent et demande un prêt personnel à sa banque. Dans ce cas, il n'existe pas de contrepartie préalable à la création monétaire : la banque crée simultanément la monnaie (le montant qu'elle inscrit au compte du ménage) et la contrepartie (le contrat de crédit qu'elle fait signer au ménage).

Jacques Généreux,
Économie politique, 2. Macroéconomie et comptabilité nationale, les fondamentaux,
Hachette supérieur, 1998, p. 88-89

L'État crée aussi de la monnaie par le biais de la Banque de France mais aussi par le Trésor public.

Question 3

Comment la Banque de France et le Trésor public créent-ils de la monnaie ?

Qui peut créer de la monnaie ?

La Banque de France

Une Banque centrale crée deux sortes de monnaie. Il s'agit d'abord de la monnaie fiduciaire puisqu'elle détient depuis 1848 le monopole d'émission des billets (c'est la fameuse « planche à billets »). Aujourd'hui, c'est la Banque centrale européenne qui crée les billets en euros. Il s'agit ensuite de la monnaie scripturale qu'elle peut créer selon les mêmes mécanismes que la création monétaire des banques, c'est-à-dire lorsqu'elle transforme une créance en moyens de paiement (on parle de monétisation d'une créance). La Banque de France crée de la monnaie scripturale au profit des banques lorsqu'elle leur achète les créances qu'elles détiennent (créances sur les particuliers, les entreprises ou le Trésor). Elle peut ainsi pratiquer le réescompte.

Prenons l'exemple d'une société X qui doit une somme d'argent à une société Y ; X signe donc une reconnaissance de dette ; si Y a besoin de cette somme avant l'échéance, elle peut porter ce papier (effet de commerce, traite) à sa banque qui le lui échangera contre les moyens

de paiement disponibles immédiatement (moyennant un prix qui est le taux d'escompte). La banque peut à son tour faire escompter ce papier auprès de la Banque de France par le réescompte, la Banque de France crée de la monnaie au profit de la banque (la dette de X est donc transférée à l'actif de la Banque de France).

La Banque de France peut aussi créer directement de la monnaie au profit du Trésor public en lui accordant des avances (c'est un découvert puisque le compte du Trésor est crédité de nouveaux moyens de paiement) ou en lui achetant directement des bons du Trésor.

Enfin, la Banque de France crée de la monnaie, en l'occurrence des euros, en contrepartie des devises étrangères (qui sont des créances sur l'extérieur) apportées par les banques et provenant des clients. Si, une certaine journée, les échanges d'euros contre des dollars et des dollars contre des euros ne se compensent pas, et s'il y a, par exemple, une importante demande d'euros en échange de dollars, la Banque de France va

acquérir les dollars et donner les euros demandés, augmentant ainsi la masse monétaire. Plus généralement, un excédent commercial conduit à une augmentation de la masse monétaire, puisque les exportateurs français ont des excédents de devises qu'ils souhaitent échanger contre des euros.

Le Trésor public

La dernière institution qui crée de la monnaie est le Trésor public. Le Trésor est l'agent financier de l'État, une sorte de « caissier », puisqu'il perçoit les recettes publiques (impôts) et exécute les dépenses. C'est aussi le banquier de l'État. Le Trésor crée la monnaie divisionnaire (monopole de fabrication des pièces), mais il peut aussi créer de la monnaie scripturale. Par exemple, lorsque le compte chèque postal (CCP) d'un fournisseur de l'État (ou d'un fonctionnaire à qui l'État doit verser un salaire) est crédité, le Trésor crée sa propre monnaie scripturale.

Jean-Yves CAPUL,

l'Économie et les sciences sociales de A à Z, 2004, p. 76-77

Maintenant que nous avons vu les opérations qui sont essentielles à la création monétaire (crédits à l'État par le Trésor, achat de devises par la Banque de France, crédits aux entreprises et aux ménages par les banques commerciales), nous allons évaluer l'ampleur de la création monétaire par le « multiplicateur de crédit » mais aussi les limites de ce pouvoir [partie 2/B.]

2. Le « multiplicateur de crédit » et la limite du pouvoir de création monétaire

2A. Le principe de multiplicateur de crédit

Le multiplicateur de crédit désigne le coefficient multiplicateur par lequel on **multiplie la quantité de monnaie centrale** pour connaître la quantité de monnaie qui peut être créée par les banques commerciales (= banques de « second rang »). Il décrit les possibilités de création monétaire des banques à partir de leurs ressources en monnaie banque centrale.

Pour comprendre le principe comptable du multiplicateur de crédit, une lecture attentive suffit.

La base monétaire et le multiplicateur de crédit

Le système bancaire ne peut donc créer de la monnaie que s'il est assuré de pouvoir se procurer la monnaie banque centrale qui sera nécessaire pour faire face aux retraits en billets : cette monnaie banque centrale constitue la base nécessaire de la création monétaire :

La base monétaire (ou encore la liquidité bancaire) comprend les avoirs des banques en compte à la banque centrale et les billets détenus par les banques.

Plus cette base monétaire est importante, plus la création monétaire peut être développée. Imaginons, par exemple, une banque qui dispose d'une réserve initiale en monnaie banque centrale (un compte créditeur à la banque centrale ou un stock de billets) $R_0 = 100$. Elle peut prêter cette somme sans crainte, puisqu'elle pourrait faire face aux retraits de billets même si ces derniers atteignaient 100 % des dépôts. Si elle prête 100, elle crée 100 de monnaie supplémentaire en créditant le compte d'un ou plusieurs agents. Si le taux de retrait de billet est $r = 20\%$, la banque doit s'attendre à des retraits à concurrence de 20, et conserver ces 20 en réserve. Mais il lui reste une réserve disponible en monnaie banque centrale, égale à 80, qui ne sera jamais retirée en billets et qu'elle peut à nouveau prêter. Il peut s'ensuivre une série d'opérations de crédit ; à chaque vague de crédit, de nouveaux dépôts sont créés, une partie de ces nouveaux dépôts sort de la banque en billets (ce qui réduit ses avoirs en monnaie banque centrale), mais la réserve qui reste disponible peut alimenter une nouvelle vague de crédit selon le schéma suivant :

	Crédit initial		Retrait de billets		Réserve disponible		Nouveau crédit
1 ^{re} vague	100	→	20	et	80	→	80
2 ^e vague	80	→	16	et	64	→	64
3 ^e vague	64	→	12,8	et	51,2	→	51,2

Etc.

Au total, dans cet exemple, la monnaie créée sera égale à 500. En effet, pour créer 500 de monnaie, il faut détenir 100 de réserves en monnaie banque centrale pour faire face à 20 % de retraits en billets. Plus généralement, on démontre que la monnaie créée (ΔM) est un multiple de la réserve selon la relation suivante : $\Delta M = 1/r \cdot R_0$

où $1/r$ mesure le multiplicateur de crédit (on vérifie que, dans notre exemple, le multiplicateur est égal à 5).

En conséquence, pour un multiplicateur donné, la capacité de création monétaire des banques dépend directement de leurs avoirs en monnaie banque centrale (la liquidité bancaire).

Jacques GÉNÉREUX,
Économie politique, 2. Macroéconomie et comptabilité nationale, les fondamentaux,
Hachette supérieur, 1998, p. 90-91

Donc, plus une banque a une « base » monétaire importante en monnaie centrale, plus elle a des possibilités de création monétaire et donc du pouvoir. Vous comprenez alors la raison pour laquelle les banques commerciales se livrent bataille pour attirer de nouveaux clients car leur pouvoir de création monétaire dépend directement de leurs avoirs et donc de ceux de leurs clients.

2B. *Les limites à la création monétaire : le risque de liquidité bancaire*

Effectivement, les banques peuvent ainsi très facilement créer de la monnaie et cela n'est pas sans risque pour la liquidité de l'économie.

La liquidité a plusieurs significations :

Signification 1	La liquidité bancaire correspond à l'ensemble des billets et avoirs à vue que les banques de second rang détiennent sur un compte obligatoire et non rémunéré à la banque centrale.
Signification 2	La liquidité bancaire correspond aussi à la capacité des banques de faire face à une demande de conversion en monnaie fiduciaire par les clients non rémunérés de leurs avoirs en monnaie scripturale.
Signification 3	La liquidité d'un actif ou d'un avoir est sa capacité à être transformé rapidement et sans coût de transaction en monnaie billets. Ceci explique que la monnaie fiduciaire, sous forme de billets, est considérée comme l'actif liquide par excellence. Cf. l'expression française : « avoir du liquide sur soi », c'est-à-dire des pièces et des billets.

Question 4

Donc si les banques de second rang créent aussi facilement de la monnaie par les crédits qu'elles accordent, quelles sont les limites de ce pouvoir de création monétaire ?

2C. *Les mesures de limitation du pouvoir de création monétaire par la politique monétaire*

Pour limiter le pouvoir de création monétaire des banques de second rang, la banque centrale agit sur le volume de création monétaire par la politique monétaire. Elle détermine le niveau des réserves obligatoires et agit sur les taux d'intérêt de l'open market. (La politique monétaire européenne sera approfondie dans les séquences 9 et 10.)

Moyens	Explications	Effets sur la création monétaire des banques commerciales
Les réserves obligatoires	Ce sont les avoirs obligatoires en monnaie centrale que les banques de second rang sont tenues de détenir sur un compte-courant non rémunéré à la banque centrale.	En augmentant le taux de réserves obligatoires, les banques sont obligées de baisser le montant des crédits accordés, ce qui limite leur pouvoir de création monétaire.
Intervention sur le marché monétaire (open market) pour agir sur les prix (taux d'intérêt)	Les taux monétaires sont les taux de refinancement des banques de second rang auprès de la banque centrale sur le marché monétaire interbancaire (voir séquence 2). Quotidiennement, les banques commerciales se retrouvent sur le marché monétaire pour s'échanger leurs excédents de monnaie centrale et revendre leurs déficits. La Banque de France agit sur les prix des titres (offre-demande), ce qui modifie les taux d'intérêt.	En baissant les taux d'intérêt, il aura plus de monnaie en circulation. En augmentant les taux d'intérêt, la monnaie est plus chère, donc plus rare.
Anciens instruments pour agir sur le niveau de création monétaire , aujourd'hui interdits car contraires aux principes libéraux	Le réescompte permet à une banque qui a besoin de se refinancer d'escompter ses effets de commerce auprès de la banque centrale. L'encadrement du crédit : la banque centrale fixait des quotas de crédit distribuables par les banques commerciales.	Le taux d'intérêt du réescompte a longtemps joué un rôle important pour contrôler la masse monétaire. S'il était élevé, il freinait la progression de la masse monétaire. Des quotas faibles obligeaient les banques à distribuer moins de crédit et donc à freiner la création monétaire.

Maintenant que nous nous sommes intéressés au processus de création monétaire et à ses limites, nous allons étudier la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. C'est la masse monétaire.

Partie 3

La masse monétaire et ses contreparties

La masse monétaire correspond à la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. Cette quantité est composée des différents moyens de paiement [partie 3/1.]. Cette quantité de monnaie a des contreparties qui indiquent l'origine de cette monnaie [partie 3/2.].

1. La composition de la masse monétaire et les agrégats monétaires

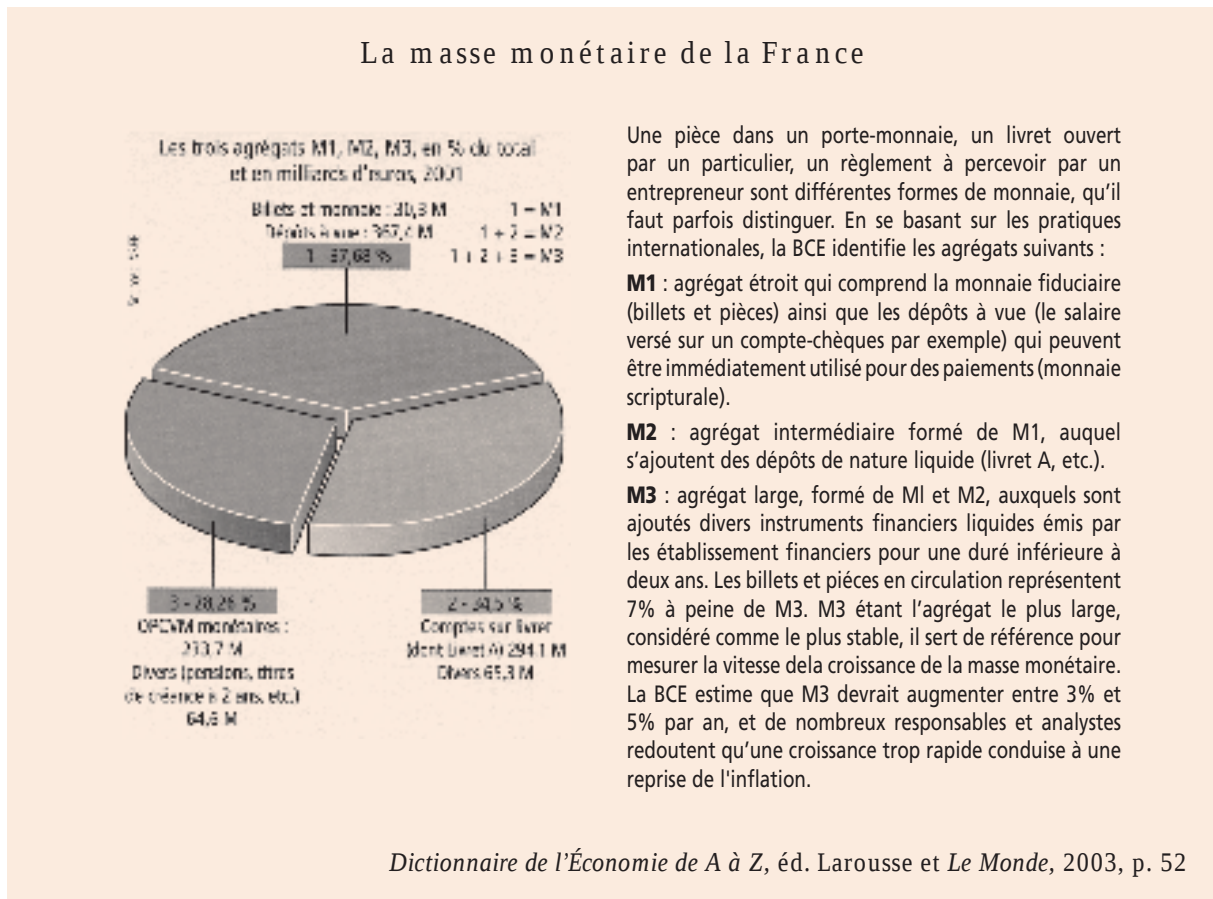
La masse monétaire étant la quantité de monnaie en circulation dans le système économique, elle est répertoriée par des lettres symboles qui s'organisent comme des « poupées russes » en fonction de leur liquidité. Ce sont les agrégats monétaires.

Les agrégats monétaires correspondent donc à l'appellation des différentes formes de monnaie en fonction de leur liquidité.

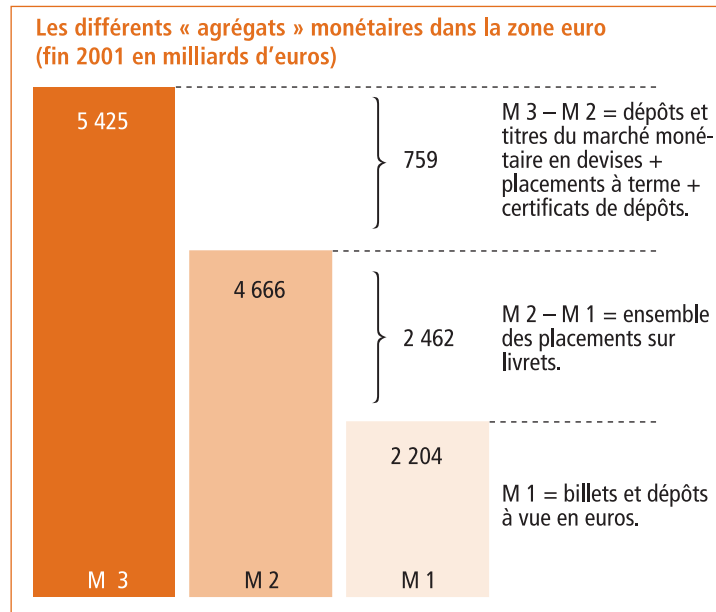
1A. La composition de la masse monétaire : les agrégats monétaires

Question 5

À partir du document suivant, quels sont les éléments de M1, M2 et M3 ?



1B. Les agrégats monétaires en France



2. Les contreparties de la masse monétaire

2A. La notion de contrepartie

Selon le *Larousse*, une contrepartie est définie comme « ce qui sert à compenser, à équilibrer ; ce qui est fourni en échange, en dédommagement ».

Question 6

D'après vous et à partir du texte suivant, quelles sont les contreparties de la masse monétaire ?

Question 7

Quelle en est la logique ?

Comment naît la monnaie ?

Si l'on veut être riche, peut-on imprimer des billets qui, en circulant permettront d'acheter de nombreux produits de luxe et donneront l'impression que la masse monétaire a augmenté ? Non, malheureusement, car avant même que l'on voie que les billets sont faux, on s'apercevra que cette « monnaie » n'a pas de « contrepartie ».

Sous cette appellation, on fait référence à l'ensemble des créances qui permettent la création monétaire. Seules, les banques commerciales, la Banque de France et le Trésor public peuvent faire de la création monétaire.

Si, par exemple, une banque commerciale consent un prêt immobilier à une famille pour l'achat d'un appartement à Paris, elle peut présenter cette créance (la promesse de remboursement du prêt), avec toutes les autres qu'elle détient, à la Banque de France. Muni de ces « contreparties », l'institut

d'émission (la Banque de France) transférera à la banque la masse de billets qui approvisionneront les distributeurs dans la rue et seront consolidés (gérés) par les institutions financières. Lorsque la famille aura fini de rembourser son prêt immobilier, la créance disparaîtra. Il y aura alors une « destruction monétaire ».

Les banques centrales peuvent être tentées de faire marcher la « planche à billets », c'est-à-dire d'émettre des billets de banque sans contreparties suffisantes. Mais l'opération se solde par une hyperinflation et un dérèglement de l'économie, car il y a rapidement trop de transactions par rapport à l'activité réelle dans le pays.

Dictionnaire de l'Économie de A à Z,
éd. Larousse et *Le Monde*, 2003, p. 389

2B. L'évolution de la masse monétaire et la mesure de l'inflation

Si la quantité de monnaie en circulation augmente plus vite que la variation de l'activité économique, alors il y a de l'inflation. Or l'inflation se définit comme un processus cumulatif et auto-entretenu de la hausse des prix. Nous verrons au cours des séquences 9 et 10 pourquoi l'inflation est pernicieuse pour l'économie. Quoiqu'il en soit, tout État, pour garantir de bonnes conditions monétaires, doit surveiller l'inflation.

La politique monétaire étant gérée par la BCE, c'est elle qui décide de l'indicateur privilégié pour mesurer l'inflation. Il est considéré comme de la « quasi-monnaie » car immédiatement liquide. L'agrégat M3 est la référence pour surveiller l'inflation, la croissance de M3 ne doit pas dépasser 3 à 5 % par an. Ce qui est logique car elle doit suivre la croissance économique qui dépasse difficilement 3 % de croissance par an. Sinon, il y a un risque inflationniste : les prix augmentent, ce qui est nuisible à l'économie (notion importante pour les séquences 9 et 10).

Donc, **surveiller le volume de M3** permet de prévenir de l'inflation.

Cependant, il est aussi nécessaire de suivre l'ensemble des financements obtenus pour éviter que la demande intérieure, ayant de l'argent emprunté, ne s'emballe, réveillant ainsi l'inflation.

Cet indicateur est l'**endettement intérieur total**. C'est un agrégat qui englobe l'ensemble des dettes des agents non financiers français : les dettes contractées auprès des institutions financières mais aussi via les marchés financiers. Pour 2006, l'endettement intérieur total de la France était de 2 824,2 milliards d'euros, soit deux fois plus que son PIB. Les agents ayant ainsi de l'argent disponible, l'objectif est d'éviter l'inflation.

L'intérêt de l'étude des contreparties de la masse monétaire est d'analyser d'où vient la monnaie en circulation, ce qui permet de surveiller et d'agir sur l'inflation et d'être un peu plus vigilant sur les liquidités de l'économie issues de trafics divers.

Conclusion

Résumé : nous avons donc vu que la monnaie est bien plus complexe qu'elle ne le semble. Elle a des formes et fonctions diverses. Les établissements de crédit peuvent en créer mais, pour être « valable », elle doit avoir une contrepartie. De plus, un excès de monnaie en circulation dans l'économie est souvent inflationniste. Il est donc nécessaire de surveiller la quantité de monnaie en circulation. C'est d'ailleurs l'une des fonctions principales de la Banque centrale européenne en matière de politique monétaire : surveiller la quantité de monnaie disponible (séquence 10).

Ouverture : le point étant fait sur la monnaie, nous allons rester dans le monde du capital pour nous intéresser à son corollaire : le financement de l'économie (séquence 2).

Réponses aux questions

Question 1

Les pièces, les billets, les chèques, les paiements par virement bancaire ou par carte de crédit.

Question 2

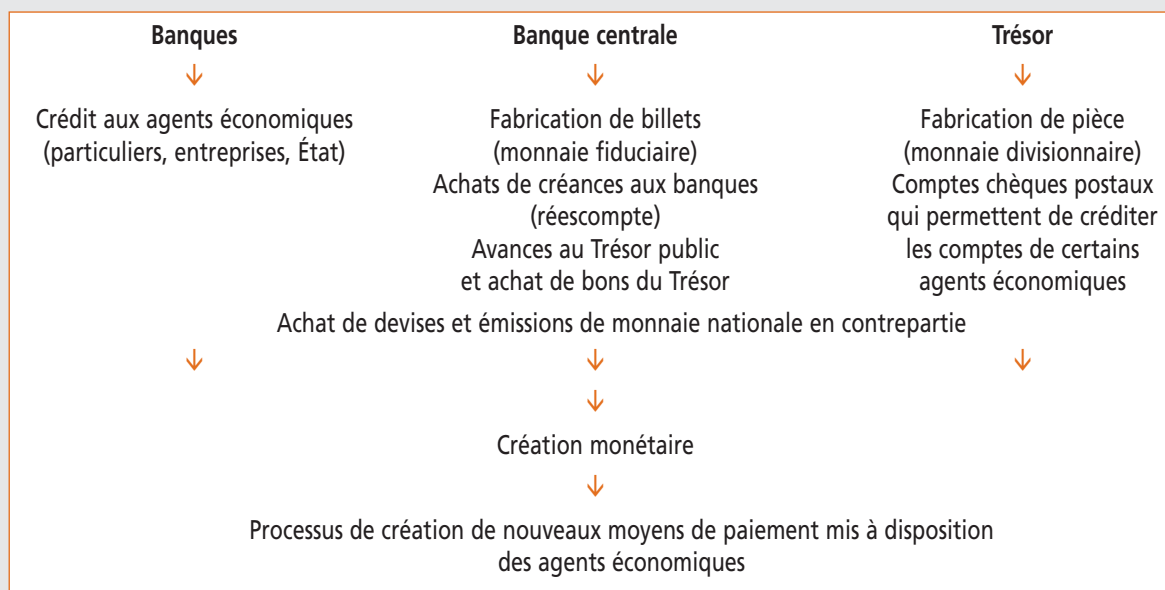
La banque a créé de la monnaie scripturale : elle a crédité le compte de son client de 10 000 €. Cet argent créé sera un moyen de paiement utilisé par M. Martin comme bon lui semble. En contrepartie, il est tenu de rembourser sa créance.

Cependant, le processus de création monétaire est bien plus complexe car il y a une multitude d'opérations bancaires et une multitude de banques commerciales qui ont des relations entre elles, procédant à de la création monétaire en créditant des comptes.

Question 3

	Monnaie fiduciaire et divisionnaire	Monnaie scripturale
La Banque de France	Monnaie fiduciaire : monopole de fabrication des billets de banque aujourd'hui délégué à la Banque centrale européenne.	– En rachetant leurs créances. – En pratiquant des réescomptes. – En accordant des avances au Trésor ou en achetant des bons du Trésor. – En convertissant les devises issues des échanges internationaux en euros.
Le Trésor public	Monnaie divisionnaire : monopole de la fabrication des pièces.	– En exécutant les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'État, notamment au versement des salaires des fonctionnaires.

Voici un schéma de synthèse des agents économiques et des opérations à l'origine de la création monétaire :



Question 4

Les banques de second rang pourraient être en difficulté si elles devaient faire face à une demande brusque de conversion en billets de tous leurs déposants. Tant que tous les clients règlent par chèque, virement ou par carte bancaire, le système est viable. Si au contraire les clients veulent convertir leurs avoirs en billets, les banques de second rang s'exposent à un risque de liquidité insuffisante. Ce risque existe, mais il reste peu probable dans les sociétés occidentales. Cela est cependant arrivé en Argentine en 2003. Avec la crise économique, les déposants ont alors perdu leurs économies.

Cependant, l'octroi de nouveaux crédits générant des dépôts, il arrive que des banques accordent des crédits à des clients qui s'avèrent peu solvables. Elles encourent alors un risque de liquidité et de solvabilité. Si une banque de second rang est en difficulté, elle expose à son tour d'autres banques commerciales. Il y a donc un « effet dominos » qui est un véritable risque systémique. Dans ce cas, en France, c'est la banque centrale qui se constitue prêteur en dernier ressort. Elle garantit la fourniture de liquidités à la banque concernée quand bien même elle n'en est pas responsable. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans l'affaire du Crédit Lyonnais. C'est la Banque de France qui l'a renfloué en liquidités. Logiquement, le contribuable a payé, l'affaire du Crédit Lyonnais ayant été évaluée à l'époque à 750 € par contribuable.

C'est pour cela que l'État limite le pouvoir de création monétaire via la politique monétaire.

Question 5

(Voir paragraphe 1B. Les agrégats monétaires en France)

M1 : billets, pièces et dépôts à vue auprès des banques

M2 : M1 + placements à vue sur livret

M3 : M1 + M2 + dépôts et titres du marché monétaire, placement à terme

Question 6

C'est l'ensemble des créances détenues par le système bancaire. Les contreparties de la masse monétaire sont donc les créances sur l'économie (crédits aux particuliers et aux entreprises), sur le Trésor et sur l'étranger. Elles indiquent l'origine de la création monétaire.

Question 7

Les contreparties de la masse monétaire sont logiques car sans contrepartie, cela signifierait que circulerait de la fausse monnaie, très néfaste pour l'économie. De plus, l'absence de contrepartie est ultra-inflationniste.

Séquence 2

Les circuits de financement et le marché des capitaux

► Contenu

Partie 1

Le financement de l'économie	23
1. Panorama des modes de financement	23
1A. Les différents modes de financement existants	23
1B. L'autofinancement	24
2. Finance indirecte et finance directe	24
2A. La finance indirecte	24
2B. La finance directe	25

Partie 2

Le marché des capitaux : le marché monétaire et le marché financier	27
1. Le marché monétaire	27
1A. Les deux compartiments du marché monétaire	27
1B. Schéma de synthèse du marché monétaire	28
2. Le marché financier	28
2A. La structure des marchés financiers	29
2B. Les modalités de financement sur les marchés financiers	30
2C. Les marchés dérivés et la gestion des risques sur les marchés dérivés	31
Réponses aux questions	33

► **Objectifs de la séquence**

1. Caractériser les formes de financement de l'économie : la finance directe et la finance indirecte (*partie 1*).
2. Déterminer le rôle du marché des capitaux : le marché monétaire et le marché financier (*partie 2*).

► **Mots clefs**

Partie 1 : agent à capacité de financement, agent à besoin de financement, autofinancement, finance interne, finance externe, finance directe, finance indirecte, intermédiaire financier, désintermédiation.

Partie 2 : marché des capitaux, marché monétaire, marché interbancaire, marché monétaire élargi, titre de créance négociable, marché financier, marché primaire, marché secondaire ou bourse, marché unique réglementé, action, obligation, marchés dérivés.

► **Introduction**

Entrée en matière : le financement de l'économie est l'essence même de l'économie. Nous avons vu au chapitre précédent qu'une partie des financements était possible grâce au crédit et au pouvoir de création monétaire des établissements de crédit. Nous savons aussi qu'il y a d'autres modes de financement substituables ou complémentaires, le plus connu étant la Bourse. Et contrairement à la croyance collective, c'est un mode de financement très ancien, datant sans doute de la période antique romaine.

Définition et intérêt du sujet : le financement de l'économie désigne l'ensemble des modalités par lesquelles les agents économiques (ménages, entreprises, administrations...) se procurent les capitaux nécessaires pour réaliser leurs projets.

Problématique : quel est l'ensemble des modes de financement de l'économie ?

Présentation du plan : étudier les modes de financement de l'économie revient donc à savoir comment financer les activités marchandes. Quelles sont les différentes formes de financement ? (*partie 1*). Quel est alors le rôle du marché des capitaux ? (*partie 2*).

Partie 1

Le financement de l'économie

1. Panorama des modes de financement

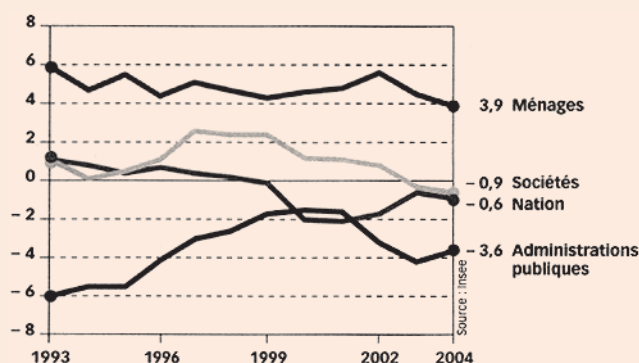
1A. Les différents modes de financement existants

Grâce au financement, un agent apporte des fonds à un autre agent. À partir des 2 documents ci-après, nous allons découvrir quels sont les modes de financement possibles.

Question 1

1. Analysez la structure et l'évolution des données du graphique intitulé « Besoin et capacité de financement des secteurs institutionnels en France ».
2. Quels sont les trois modes de financement des agents économiques ? Présentez-les par un schéma.

Besoin et capacité de financement des secteurs institutionnels en France (en % du PIB)



Alternatives économiques, Les chiffres de l'économie 2006, hors-série n° 66, p. 13

Financement

Opération par laquelle un agent apporte des fonds à un autre agent.

Lorsqu'un particulier, une entreprise ou l'État ont besoin d'argent pour financer leurs dépenses (achat d'une voiture, construction d'une usine ou d'un hôpital...), ils cherchent du financement. Par exemple, le financement de l'économie représente l'ensemble des fonds engagés pour permettre l'activité économique d'un pays.

Les agents économiques disposent de trois modes de financement de leurs activités. Tout d'abord, l'autofinancement*, ou financement interne, est

une somme prélevée sur ses propres revenus : une entreprise s'autofinance lorsqu'elle prélève sur ses profits les sommes nécessaires au financement de ses projets. Ensuite, une entreprise peut se financer en émettant des valeurs mobilières, actions* ou obligations*, auprès du public. Il s'agit d'un financement externe, en ce sens que les apporteurs de fonds sont extérieurs à l'entreprise. Enfin, il existe une dernière forme de financement, externe elle aussi, le financement bancaire, obtenu en empruntant auprès des banques.

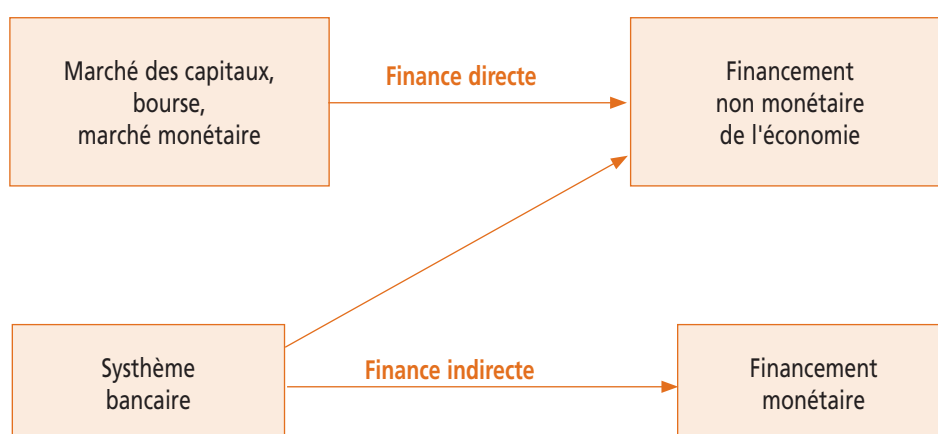
Dictionnaire de l'Économie de A à Z, éd. Larousse et Le Monde, 2003, p. 268

1B. L'autofinancement

Nous avons déjà vu l'an dernier l'autofinancement des entreprises (séquence 5) et l'épargne des ménages (séquence 8). L'autofinancement est la capacité qu'ont les agents économiques à financer eux-mêmes leurs projets à partir de leur épargne préalable. C'est donc un mode de financement interne car il ne fait appel à aucun agent extérieur. Les entreprises aujourd'hui financent à presque 80 % leurs investissements productifs et les ménages épargnent près de 15 % de leurs revenus. Donc les ménages et les entreprises ont de réelles capacités de financement. Mais cette analyse est d'ordre macroéconomique. D'un point de vue microéconomique, les possibilités d'épargne des agents ne sont pas homogènes. Par exemple, les jeunes ménages et les entreprises naissantes ont besoin de fonds pour des projets à moyen et long terme. Donc ils doivent trouver des sources de financement.

Pour cette raison, ils recourent soit à la finance indirecte (dont les banques), soit à la finance directe pour bénéficier de capitaux. Nous allons donc développer le financement externe direct et indirect.

2. Finance indirecte et finance directe



J.-Y. CAPUL et O. GARNIER,
Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, éd. Hatier, p. 220

2A. La finance indirecte

Question 2

1. Qu'est-ce qu'un **intermédiaire financier** ?
2. Déterminez les différentes catégories d'intermédiaires financiers.
3. En plus de la fonction de prêteurs intermédiaires, quelle est l'utilité des intermédiaires financiers ?

L'intermédiation financière

Selon la terminologie de Gurley et Shaw devenue aujourd'hui classique, les intermédiaires financiers sont des emprunteurs/prêteurs intermédiaires (on dit aussi : secondaires ou indirects) qui font circuler les fonds des prêteurs finaux (primaires, directs) jusqu'aux emprunteurs finaux. Mais la fonction de prêteur intermédiaire ne se réduit pas à celle d'écran : l'actif de l'intermédiaire financier n'a pas les mêmes caractéristiques que son passif. L'intermédiaire financier détient des actifs financiers (crédits, titres) en général illiquides et/ou risqués qu'il transforme en créances liquides et sûres sur lui-même, assumant, à la place du prêteur final, les risques de liquidité et de défaut.

Les intermédiaires financiers les plus classiques sont les établissements de crédit qui se répartissent entre banques et non banques. Les banques empruntent des ressources, pour partie sous forme de dépôts, pour partie par émission de titres. Ces fonds sont utilisés pour accorder des financements par crédit (au guichet) ou en achetant des titres émis sur les marchés. Rappelons que les banques sont des intermédiaires financiers d'un type particulier puisqu'elles disposent d'un pouvoir de création monétaire (cf. ch. 2).

Les établissements de crédit non bancaires (ou sociétés financières) ne peuvent pas recevoir de dépôts. Leurs ressources proviennent essentiellement d'emprunts sur les marchés financiers. Ces sociétés accordent des crédits à la consommation, à l'habitat (Cofidis, Savac, UCB, etc.).

Certains intermédiaires financiers se rangent parmi les « investisseurs institutionnels ». Il s'agit des compagnies d'assurance dont les ressources sont constituées par les primes versées par les assurés. Ces ressources sont principalement investies en titres sans risque ou peu risqués.

On trouve encore les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM ou Mutual Funds). Ce sont des organismes qui s'interposent entre les épargnants et les marchés financiers. Le capital des OPCVM est fractionné en parts que le public acquiert. Les fonds ainsi recueillis sont utilisés à la souscription de titres émis par les agents à besoin de financement (actions, obligations, titres de créances à court terme). La valeur des parts varie ensuite en fonction des cours des titres détenus en portefeuille par l'OPCVM. L'épargnant redevient liquide lorsqu'il le désire, l'OPCVM lui rachetant ses parts à leur valeur de marché sur simple demande.

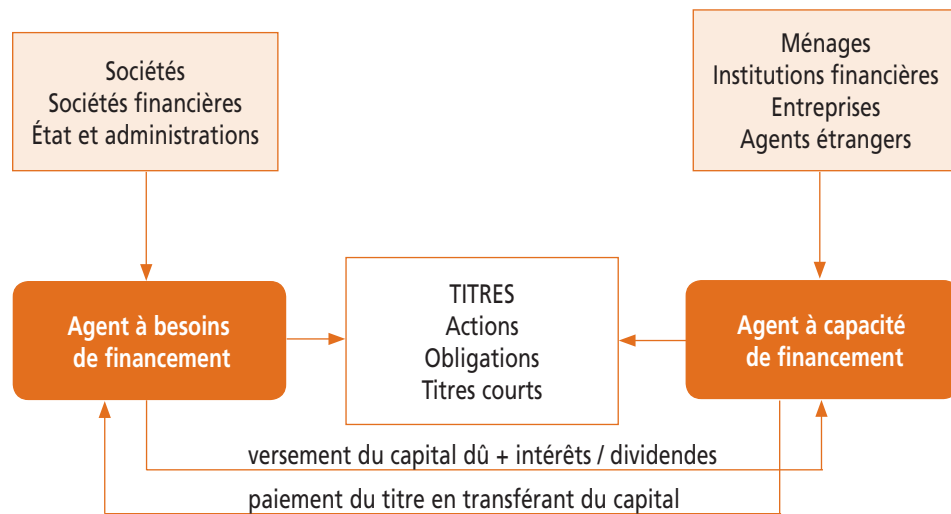
Les fonds de pension constituent une autre catégorie d'intermédiaire financiers : les versements réalisés au cours de la période d'activité permettent d'obtenir, au moment de la retraite, un capital ou une rente. C'est le système dit de « capitalisation » où les versements et leurs revenus sont investis en titres. Cela représente donc une forme d'assurance.

JEAN-LOUIS BESSON,
Marchés, banques et politiques monétaires en Europe,
Presse universitaire de Grenoble, coll.
« L'Économie en plus », 2003, p. 27-28

2B. La finance directe

Comme son nom l'indique, la finance directe permet aux agents à besoin de financement de s'adresser **directement** aux agents à capacité de financement sans passer par les « entremetteurs » que sont les intermédiaires financiers. On parle aussi de financement désintermédié. Ils se mettent en contact direct sur le marché des capitaux (partie II). Pour cela, les entreprises et l'État émettent des titres. Les agents ayant des capacités de financement peuvent ainsi y souscrire. Voici le processus du financement direct.

Processus de financement direct



On peut cependant noter que les sociétés financières interviennent beaucoup sur le marché des capitaux. Ce qui est un paradoxe, compte tenu du fait que la finance directe est qualifiée de désintermédiée. Ainsi, elles se procurent des capitaux mais elles souscrivent aussi des titres avec l'épargne collectée. Les intérêts et dividendes perçus constituent ainsi une partie de leurs bénéfices. En plus, le plus souvent, pour souscrire des titres, les ménages passent par des banques. On parle de désintermédiation, mais cela est relatif car ce sont par les opérations des institutions financières que ce circuit de financement est aussi dynamique aujourd'hui.

Les sociétés financières restent donc au cœur du financement de l'économie : pour emprunter ou prêter des moyens de financement, elles opèrent sur le marché des capitaux (partie 2).

Partie 2

Le marché des capitaux : le marché monétaire et le marché financier

Le marché des capitaux est le lieu de rencontre de l'offre et la demande de fonds. Il est structuré en fonction de l'échéance des titres : le marché monétaire pour les titres à court terme (partie 2A.), le marché financier pour les valeurs mobilières (partie 2B.).

1. Le marché monétaire

1A. Les deux compartiments du marché monétaire

Le marché monétaire est constitué de deux compartiments : le marché interbancaire et le marché monétaire.

Question 3

À partir du texte suivant, nous allons découvrir les caractéristiques du marché monétaire :

1. Quelle est l'échéance des titres sur le marché monétaire ?
2. À quoi sert le marché interbancaire ?
3. Qu'est-ce qu'un titre de créance ?
4. Quels sont les agents qui en émettent ?
5. Qui peut les souscrire ?

Le marché monétaire

Le marché monétaire est le marché des capitaux à court terme. Bien que plusieurs définitions s'appliquent à l'expression « court terme », elle correspond généralement à une période d'emprunt des capitaux inférieure à un an. On peut aussi retenir une définition plus large du marché monétaire en considérant qu'il englobe le moyen terme, avec un marché de titres dont l'échéance peut aller jusqu'à sept ans.

En France, le marché monétaire comporte deux compartiments :

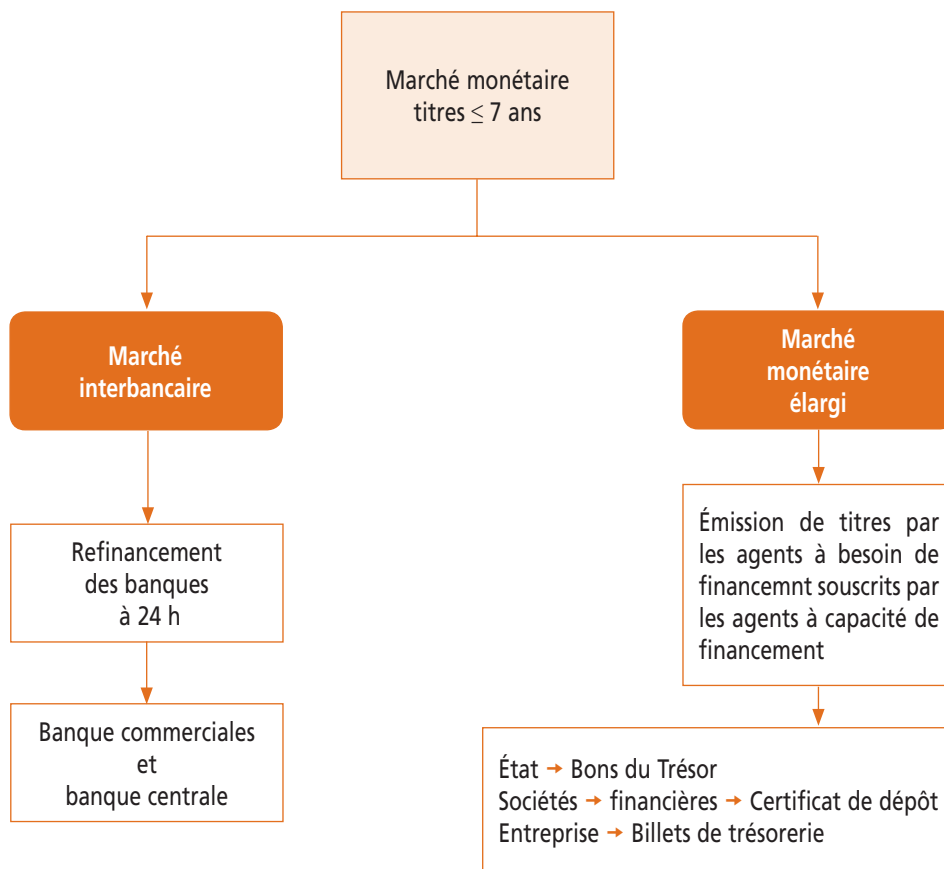
– *Le marché interbancaire.* C'est un marché réservé aux établissements de crédit. Il leur permet de placer ou d'emprunter de la monnaie émise

par la banque centrale pour une durée qui peut se limiter à 24 heures.

– *Le marché monétaire élargi.* Il est à tous les agents qui placent ou empruntent de la monnaie contre divers titres, pour l'essentiel des bons du Trésor émis par l'état, des certitudes de trésorerie émis par les institutions financières ou des billets de trésorerie émis par les entreprises.

« *Le fonctionnement de l'économie, le financement de l'économie* », Gilles JACOUD,
Comprendre l'économie, concepts et mécanismes,
Cahiers français, n° 315, p. 28

1B. Schéma de synthèse du marché monétaire

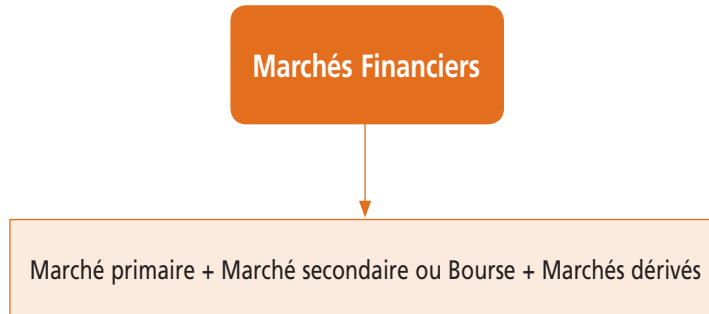


Le marché monétaire permet donc à certaines entreprises, aux établissements de crédit, à l'État de se financer sur du très court terme et du moyen terme. Cependant, en fonction des projets à financer, l'échéance de moins de 7 ans est trop courte. Donc ces mêmes organisations se retournent vers le marché financier qui leur permet de gérer sur le long terme la charge de leur financement.

2. Le marché financier

Comme le marché monétaire, le marché financier est scindé en 2 compartiments : le marché primaire qui est le lieu d'émission des nouveaux titres et le marché secondaire que vous connaissez sur le terme de Bourse. S'échangent sur ce marché les valeurs immobilières (actions, obligations) mais aussi la possibilité de se protéger des risques grâce aux produits dérivés.

2A. La structure des marchés financiers



Sur le **marché primaire** sont lancés les nouveaux titres. Mais, une fois le premier achat effectué, la revente des titres s'effectue sur le marché secondaire, le marché de l'occasion : la Bourse.

Par exemple, courant novembre, la France a procédé à l'ouverture du capital d'EDF. Donc, les ventes ont eu lieu sur le premier marché. Sauf si l'État cherche à réduire sa participation et revend une partie de ses parts, pour acquérir des actions EDF, il faut désormais opérer sur le marché secondaire.

Autrefois le **marché secondaire** était hiérarchisé en fonction du montant de la capitalisation boursière, c'est-à-dire en fonction de la somme de la valeur de toutes les actions des sociétés cotées en Bourse. Cependant, depuis 2005, il y a une réforme de la Bourse. Il n'y a plus plusieurs sous-marchés mais un seul : « le *marché réglementé unique* ».

Les sociétés y sont classées par ordre alphabétique et identifiables grâce à un critère de capitalisation.

Ce critère de capitalisation permet de distinguer facilement :

- les petites valeurs : capitalisation inférieure à 150 millions d'euros ;
- les moyennes : capitalisation entre 150 millions et 1 milliard d'euros ;
- les grandes entreprises : capitalisation supérieure à 1 milliard d'euros.

Mais toutes les entreprises ne peuvent aussi facilement être cotées en Bourse. Il y a des conditions d'admission à respecter.

Nous savons que sur le marché financier s'échangent, en grande partie, des actions et des obligations. Ce qui permet aux entreprises de se financer. Mais, concrètement, comment une entreprise peut-elle se financer en Bourse ? En fait, le principe est simple.

2B. Les modalités de financement sur les marchés financiers

Comment une entreprise se finance en Bourse ?

Deux partenaires souhaitent développer leur entreprise de logiciens mais n'ont pas suffisamment d'argent et leur banquier juge l'opération trop risquée.

Ils décident alors de se rendre en Bourse (aux Etats-Unis au Nasdaq*, en France au second marché) et de faire coter leur entreprise.

Ayant 100 actions, ils en mettront 40 sur le marché, qui seront acquises par de nombreuses personnes. Les fondateurs obtiennent les fonds nécessaires pour poursuivre leur aventure, mais gardent le contrôle de leur

affaire, ayant encore plus de 50 % du capital.

Ils devront néanmoins informer les actionnaires de l'évolution des performances et leur verser une partie des bénéfices (divisés en autant de parts que d'actions, d'où le nom de dividende).

L'évolution du cours de la Bourse illustrera la capacité ou non de l'entreprise à se développer. Plus tard, si la croissance se poursuit, les fondateurs pourront encore « ouvrir leur capital » ou émettre des obligations, qui sont des emprunts (des personnes prêtent de l'argent à l'entreprise pour un

temps déterminé et touchent chaque année des intérêts). Actions et obligations sont cotées en Bourse et peuvent être achetées ou vendues à tout moment. C'est d'ailleurs la limite de l'indépendance : une entreprise qui a une large part de son capital sur le marché peut être rachetée par une autre à la Bourse, selon la technique de l'offre publique d'achat (OPA*).

Bezbakh et Gherardi,
Dictionnaire de l'économie de A à Z, Larousse et Le Monde, 2003,
p. 100

Donc, pour se financer en Bourse, il suffit que l'entreprise, obligatoirement sous forme sociétaire, vende une partie de ses parts sociales (voir cours de 1^{re} année de droit sur les structures juridiques des entreprises). Cependant, effectivement, elle bénéficie de financement mais elle s'expose au risque de perte d'indépendance. Mais, dans ce cas, pourquoi émettent-elles des actions ?

Question 4

Pourquoi les sociétés émettent-elles des actions pour se financer au risque de perdre l'autonomie du management ?

La caractéristique d'une dette est d'engendrer pour l'emprunteur une charge financière : paiement périodique des intérêts fixés et remboursement à l'échéance. Ces engagements doivent être tenus quelle que soit la situation de l'emprunteur. Pour une société dont les résultats sont incertains ou lointains, la charge de la dette peut se révéler trop lourde. En particulier, lorsqu'elle se crée, une société doit financer

des investissements, faire face à des coûts fixes, alors que ses résultats d'exploitation, ou même son chiffre d'affaires, vont rester faibles pendant un certain temps. On se souvient que l'une des causes des difficultés financières d'Eurotunnel fut, précisément, une mauvaise structure du passif : trop de dette (bancaire, en l'occurrence) entraînait des frais financiers immédiats alors qu'il fallait du temps pour que la

nouvelle infrastructure monte en puissance et conquière des parts de marché.

C'est pourquoi une société a besoin de fonds propres, d'un capital qui, s'il figure au passif du bilan, ne constitue pas une dette. Ces ressources stables ne sont pas sans coût puisque, à défaut d'une rémunération suffisante, les actionnaires vendront leurs titres. Pour optimiser sa structure financière (entre dette et capital),

une société doit comparer le taux d'intérêt du marché et les exigences des actionnaires : si ceux-ci réclament 15 %, la firme est poussée à s'endetter à outrance !

Pour obtenir des fonds propres, les sociétés émettent des parts de capital social, des actions. Les actionnaires sont, en quelque sorte, copropriétaires indivis de la

société et, en tant que tels, ils ont un droit d'information et participent à la direction de la société, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. En cas de faillite, la vente des actifs de la société permet de rembourser (en tout ou en partie) les créanciers. Il va de soi que les actionnaires ne sont pas remboursés puisque ce sont eux qui font faillite.

JEAN-LOUIS BESSON,
Marchés, banques et politiques
monétaires en Europe,
Presse universitaire
de Grenoble,
coll. « L'Économie en plus »,
2003, p. 29-30

2C. Les marchés dérivés et la gestion des risques sur les marchés dérivés

Les marchés dérivés sont des marchés spécialisés dans l'assurance des fluctuations futures. En effet, du fait de l'inflation, du taux d'intérêt, du taux de change, de l'indice boursier, les valeurs mobilières peuvent se déprécier. Donc, les opérateurs qui le désirent peuvent prendre des positions moyennant des primes contre les risques. Le système est ainsi de type assurantiel. Bien entendu, le degré de couverture du risque est fonction du montant de la prime.

Cependant, sur les marchés financiers, la prévisibilité est impossible à moyen et long terme. Quoi qu'il en soit, il y a toujours un risque du fait de l'incertitude sur l'avenir. Mais ceci est inhérent à toute forme d'investissement. Comme le remarquait Schumpeter et de façon plus contemporaine et triviale Richard Branson, l'investisseur est un *risk-taker* (« preneur de risque ») !

Sur les marchés dérivés, il existe deux grands marchés : le Matif et le Monep.

MONEP

(*Marché des options négociables de Paris*)

Marché dérivé où sont proposées des options sur une cinquantaine de valeurs françaises et sur l'indice CAC 40.

Ce marché, qui a démarré son activité le 10 septembre 1987, est géré désormais par Euronext Paris, qui en assure l'organisation et le bon fonctionnement. Depuis 2002, le marché français des produits dérivés sur actions et indices (anciennement MONEP et MATIF) est devenu Euronext Liffe Paris.

Ce ne sont pas les titres qui sont négociés sur le MONEP, mais les options, autrement dit des engagements d'achats futurs sur les titres : il s'agit donc de « produits dérivés ». Si vous désirez acheter un appartement, mais que vous n'êtes pas sûr de vous, vous préférez le réserver avant de vous engager. Vous prenez une option d'achat auprès du vendeur en déposant une somme d'argent avec, pour prin-

cipe, de verser le reste dans les deux mois. Passé ce délai, soit vous confirmez votre acquisition et vous apportez le complément, soit vous renoncez et vous perdez votre avance.

Sur le MONEP, on parle de call pour une option d'achat, de put pour une option de vente, de « prix d'exercice » pour le tarif à l'échéance et de « prime » ou « premium » pour le prix de l'option.

D.G.

MATIF

(*Marché à terme international de France*)

Marché où se négocient les instruments financiers permettant de se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêts, du cours des actions, des taux de change et du prix de certaines matières premières.

Cette pratique dite des produits dérivés est inspirée du marché agricole au XIXe siècle. Un négociant

s'engage en mars à acheter à un agriculteur sa récolte de blé prévue en août, à un prix fixé d'avance. L'acheteur doit acheter la moisson qu'elle soit bonne ou mauvaise, mais il peut revendre ce contrat jusqu'à ce que la récolte soit faite.

Le besoin de contrat à terme (futures) s'est imposé dans le monde de la finance au début des années 1970 après la suppression des aux de change fixes (qui entraîna une fluctuation générale des monnaies). Le contrat vedette est le « notionnel », qui permet de réagir à l'évolution des taux d'intérêt à long terme.

Crée en 1986, le MATIF a été menacé dix ans plus

tard par son concurrent germano-suisse, Eurex, avec l'apparition de l'euro en 1999. Pour réagir, Euronext, la plate-forme boursière commune de Paris, Amsterdam et Bruxelles, prenait, en janvier 2002, le contrôle du London International Financial Futures & Options Exchange (Liffe), le marché britannique des produits dérivés. Le marché français des produits dérivés sur actions et indices (anciennement MONEP et MATIF) est ainsi devenu Euronext Liffe Paris.

D.G.

Dictionnaire de l'économie de A à Z, éd. Larousse et *Le Monde*, p. 378 et 383

Le Matif est donc le marché où se négocie les instruments financiers permettant de se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt, du cours des actions, des taux de change et du prix de certaines matières premières. Alors que le Monep est un marché dérivé où sont proposées des options. Une option donne un droit : acheter/vendre à un prix convenu aujourd'hui à une échéance.

Les marchés dérivés sont donc essentiels à la fluidité et donc à la vitalité des marchés financiers, car ils permettent d'apporter une solution relative à la gestion du risque. En effet, le marché des capitaux est apprécié pour la facilité à se procurer des financements. Mais il faut au préalable les sécuriser car il n'y a pas, comme dans le cadre de la finance indirecte, de prêteurs intermédiaires, qui certes proposent des produits de financement plus chers et moins rémunérateurs, mais endossent le risque de perte de valeurs ; cette baisse de la valeur des actifs est en toute logique due à la conjoncture économique mais surtout à la spéculation existante comme nous l'avons vu avec la crise de 1993, en 2002 avec l'éclosion de la bulle Internet florissante sous l'ère de la nouvelle économie, et peut être prochainement avec l'éclosion de la bulle immobilière.

Conclusion

Résumé : les circuits de financement sont donc principalement ceux de la finance indirecte par l'intermédiaire des sociétés financières mais aussi ceux de la finance directe grâce au développement du marché des capitaux.

Ouverture : de cette duplication des modes de financement, il en résulte une transition d'une économie d'endettement à une économie de marchés de capitaux. En effet, dans les pays développés, les modes de financement sont aujourd'hui désintermédiés, le taux d'intermédiation en France étant aujourd'hui d'à peine de 20 %. Ce qui signifie qu'aujourd'hui près de 80 % des financements se font sur le marché des capitaux. Cette situation se confirme d'autant plus à l'heure où l'État, par de nombreuses incitations fiscales, cherche à orienter vers l'épargne longue les placements des ménages. Serait-ce la mort programmée des banques et autres intermédiaires financiers, figures emblématiques du capitalisme ? Loin s'en faut, car même s'ils ne délivrent plus autant de crédits, ce sont leurs sociétés qui gèrent l'achat et la vente de titres pour eux-mêmes ou le compte de leurs clients, c'est-à-dire les entreprises, les ménages.

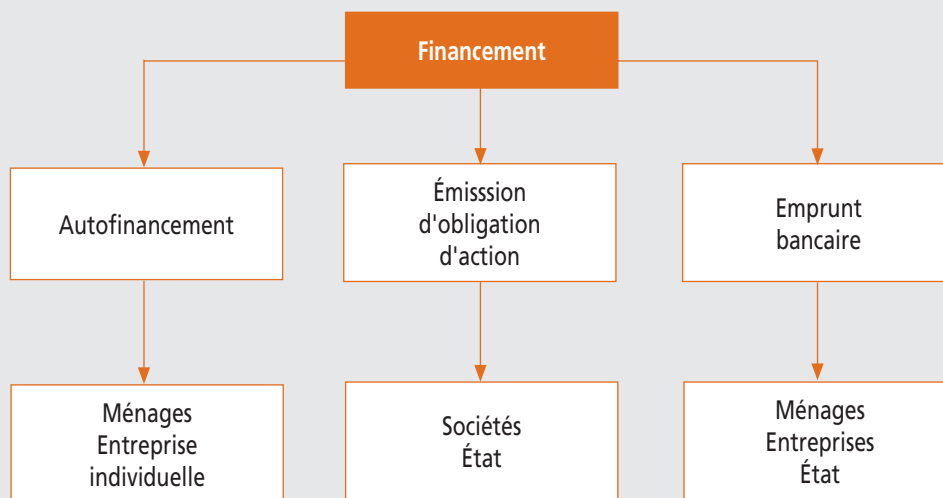
Nous allons désormais nous intéresser à l'importance de ce marché des capitaux en plein essor.

Réponses aux questions

Question 1

1. Ce graphique présente l'évolution de la situation des agents à capacité et à besoin de financement en % du PIB. Cela signifie, par exemple, que le solde du compte financier des ménages dégage un solde positif à 3,9 % du PIB en 2004 alors que les administrations publiques ont emprunté un montant équivalent à 3,6 %. Même la situation des agents économiques évolue. Globalement, il est possible de déduire que :

- les agents à capacité de financement sont les ménages ;
- les agents à besoin de financement sont les sociétés, l'ensemble des administrations.

2. Schéma de synthèse : Modes de financement des agents économiques

Les agents ont plusieurs possibilités de financement que nous allons étudier.

Question 2

Attention la correction est importante.

1. Un intermédiaire est celui qui se trouve entre deux situations ou agents pour assurer la transition. Donc les intermédiaires financiers sont les organismes qui sont entre les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement. **Les intermédiaires financiers** sont alors des emprunteurs/prêteurs intermédiaires qui font circuler les fonds des prêteurs finaux jusqu'aux emprunteurs finaux.

Cela signifie que ce sont des institutions financières qui prêtent des capitaux qu'ils ont collectés de différentes manières auprès des épargnants, à des emprunteurs. Il y a différentes catégories d'intermédiaires financiers que l'on regroupe sur le vocable d'institutions financières.

2. Les différentes catégories d'intermédiaires financiers

Institutions financières	Processus	Exemples
Établissements de crédit	Perçoivent des dépôts, empruntent des ressources pour accorder des financements par crédit ou en achetant des titres.	Crédit mutuel
Sociétés financières. Établissements de crédit non bancaires	Empruntent sur les marchés financiers des capitaux liquides pour accorder des crédits à la consommation ou à l'habitat aux ménages.	Cofidis
Investisseurs institutionnels	Les compagnies d'assurances ont des ressources grâce aux primes versés par les assurés qu'elles réutilisent pour investir en titres sans risques et/ou peu risqués.	AGF, Caisse de retraite privé complémentaire
OPCVM	Ce sont des Organismes de placement collectif de valeurs mobilières. Un portefeuille collectif de valeurs mobilières est géré par des spécialistes d'une grande institution financière. Les fonds proviennent des épargnants qui ne souhaitent pas intervenir en Bourse tout en bénéficiant de ses avantages. Les fonds permettent d'acheter des titres émis par des agents à besoin de financement.	FCP (Fonds commun de placement), Sicav (Société d'investissements à capital variable)
Les fonds de pension	Ce sont des organismes qui prélèvent sur les actifs des sommes pendant leur activité professionnelle, pour leur reverser pendant leur retraite des revenus ou un capital.	Groupe Malakoff

3. Utilité des intermédiaires financiers : leur fonction dépasse leur capacité à permettre la rencontre de l'offre et la demande de financement. Ils réalisent l'adéquation quantitative et **qualitative** entre l'épargne disponible des prêteurs et les besoins de financement des emprunteurs.

En effet, grâce aux intermédiaires financiers, les agents à capacité de financement épargnent en fonction de leurs préférences et les agents à besoin de financement empruntent en fonction de leurs besoins.

Surtout, **l'intermédiaire financier a la faculté de transformer des crédits et des titres illiquides et/ou risqués en créances sûres et liquides sur lui-même**. Ils assurent donc le risque de défaut de liquidité pour le prêteur final.

L'intermédiation est donc une transformation des risques et des échéances, car les actifs risqués à long terme sont convertis en actifs moins risqués à court terme. Finalement, les opérations d'intermédiation sont possibles par la mutualisation qui diminue le risque global. Le risque est dilué par la loi des grands nombres : les intermédiaires financiers multiplient et diversifient les prêts, ce qui leur confère une relative sécurité. D'un point de vue macro-économique, leur rôle est essentiel pour le financement de l'économie. Ils permettent une meilleure allocation des ressources.

Il est aussi possible de se passer des intermédiaires financiers pour obtenir des capitaux, notamment pour les entreprises et l'État. C'est la finance directe ou désintermédiée.

Question 3

1. L'échéance des titres sur le marché monétaire est inférieure à 7 ans ; les titres dont l'échéance est supérieure à 7 ans s'échangent sur le marché financier.

2. Le marché interbancaire, comme son nom l'indique, est réservé aux banques. Il leur permet de se refinancer à court terme : les banques y échangent leurs déficits et leurs excédents de trésorerie. La Banque de France intervient sur ce marché dans le cadre de la politique européenne définie par la Banque centrale européenne. Le niveau du taux d'intérêt est fonction des interventions (ex. : demande de titres = offre de monnaie = baisse des taux d'intérêt).

3. Titre de créance est un document représentant un droit de créance. Celui qui l'émet obtient des fonds du montant de la part de celui qui le souscrit. En contrepartie, l'émetteur est tenu de lui verser régulièrement des intérêts et au remboursement de l'intégralité du capital prêté. Ils sont négociables car le souscripteur a la possibilité de les revendre à un autre souscripteur avant son échéance. Ils s'échangent donc comme les titres de propriété (= actions). Sur ce marché, leur durée maximale est de 7 ans.

4. Tous les agents économiques ne sont pas habilités à émettre des titres de créance négociables. Seuls l'État, les sociétés financières, les entreprises cotées en Bourse peuvent émettre des titres. L'État émet des bons du Trésor, les sociétés financières des certificats de dépôt, les entreprises des billets de trésorerie.

5. Tous les agents économiques peuvent souscrire des titres de créance négociable. Donc les ménages, toutes les entreprises qui veulent investir sur le marché monétaire élargi, les agents économiques étrangers et surtout toutes les sociétés financières peuvent souscrire.

Question 4

Les sociétés émettent des parts sociales ou actions car, au passif du bilan, ces titres ne constituent pas une dette mais permettent d'obtenir des financements. Les actionnaires deviennent copropriétaires de l'entreprise proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Ils endossent donc la responsabilité en cas de faillite : ils ne seront pas remboursés. Pour attirer les actionnaires, les sociétés sont tenues de reverser des dividendes aux actionnaires en place d'intérêts pour le détenteur d'une obligation. C'est un financement intéressant quand les charges fixes sont très importantes a contrario, d'une obligation dont le capital prêté doit être intégralement restitué. Cependant, le financement par l'actionariat peut être problématique quand la pression des actionnaires est telle qu'ils exigent un rendement de 15 % avec risque de revente des actions, et donc baisse du cours, s'ils n'étaient pas satisfaits.

Donc, les marchés financiers permettent aux sociétés financières et non financières de se financer. Ils permettent aussi à l'État d'émettre des obligations et vendre les actions des entreprises publiques privatisées comme pour EDF dernièrement.

Cependant, sauf dans le cas des obligations où le seul risque de perte est lié à l'inflation, les valeurs mobilières sont potentiellement risquées. Donc pour se prémunir du risque de perte ont été créés les marchés dérivés.

Le développement des marchés de capitaux

À partir des documents ci-après, nous allons apprécier le développement du marché des capitaux. Pour cela, vous répondrez aux 2 questions suivantes.

Question 1

Quels sont les facteurs économiques, financiers et juridiques qui expliquent un tel essor du marché des capitaux ?

Question 2

Quels sont les risques sur le marché des capitaux et comment peut-on y remédier ?

Annexe 1 : « les marchés financiers », sciences humaines, n° 146, février 2004.

Annexe 2 : « l'évolution du financement de l'économie en France depuis 1945 », cahiers français, n° 331, « le financement de l'économie », avril 2006, la documentation française.

Les marchés financiers

Qu'est-ce qu'un marché financier ?

Parler du marché financier, c'est faire référence au processus par lequel se confrontent les offres et les demandes de financement. Lorsqu'une entreprise française a besoin de capitaux pour financer un projet d'investissement, elle a le choix entre deux manières de se financer : soit elle se tourne vers le marché financier. Soit elle choisit la seconde voie, elle va émettre des actions sur le compartiment des émissions appelé « marché primaire ». Ce sont des titres de propriété sur le capital de l'entreprise qui donnent droit à un dividende lorsque l'entreprise fait des bénéfices, et un vote lors des assemblées générales des actionnaires. Elle peut également émettre des obligations. Ce sont des titres de créance représentant des dettes qui donnent droit au paiement d'un intérêt. En fonction de sa taille, l'entreprise peut accéder soit au compartiment du « premier marché » (si l'entreprise est suffisamment grande) soit à celui du « second marché », ouvert aux entreprises de taille moyenne. Une fois que l'entreprise aura émis ses titres sur le marché d'émission, ces derniers seront alors achetés par des investisseurs privés ou des institutionnels (banques, compagnies d'assurances...). Puis les épargnants vont s'échanger les titres sur ce qu'il est convenu d'appeler le « marché secondaire », qui fonctionne comme un « marché de l'occasion ». Ayant de gros besoins de financement, l'Etat peut, comme l'entreprise, émettre des titres pour se financer.

La Bourse parisienne a été créée en 1724. Jusqu'au début des années 80, les échanges de titres s'effectuaient physiquement autour de la Corbeille au Palais Brongniart. Aujourd'hui, les intervenants « se rencontrent » à travers les réseaux informatiques au niveau mondial. Les valeurs cotées ainsi que les indices varient instantanément sur les écrans d'ordinateurs d'un bout à l'autre de la planète. Parmi les indices, on trouve en particulier le CAC 40 (contenu assisté ou outil représentatif des 40 premières capitalisations boursières), référence de la Bourse de Paris, ou encore le Dow Jones, du marché américain.



Comment évolue ce marché ?

On distingue traditionnellement la finance directe (via le marché financier) de la finance indirecte (via les banques). Dans le premier cas, emprunteurs et prêteurs sont face à face. On parle d'« économie de marché financier ». Dans le second cas, la rentabilité est indirecte. On parle d'« économie à financement intermédiaire ». La banque transforme les dépôts à court terme des épargnants en crédits à long terme. Dans la pratique, la ligne de partage n'est pas si nette. Le rapprochement des offres et des demandes de titres sur les marchés financiers est orchestré par un ensemble d'intermédiaires financiers (banques, compagnies d'assurances et autres catégories d'agents financiers...). Depuis les années 70, le paysage financier s'est grandement transformé. Les pays anglo-saxons ont été les premiers à connaître la fameuse vague des « trois D ». Cette dénomination recouvre le processus de déréglementation (abolition des réglementations afin de favoriser la circulation internationale du capital), de désintermédiation (essor de la finance directe) et de décloisonnement des marchés (abolition des frontières entre les différents marchés

d'un même pays et entre les marchés des différents pays). La vague, conçue pour améliorer l'allocation des capitaux entre pays et entre secteurs d'activité, et réduire les coûts de financement, s'est étendue à la France et, plus globalement, à l'ensemble des pays occidentaux. Soucieux de se procurer des ressources pour financer leur déficit public au moindre coût dans un contexte de politique de désinflation, et soumis aux pressions de la communauté financière, les gouvernements ont favorisé ce processus. Les innovations financières se sont multipliées. De nouveaux produits et marchés ont vu le jour. En France, la loi Monory de 1978 a introduit des avantages fiscaux sur l'épargne longue, et notamment les actions, qui ont eu pour effet d'accroître les volumes de transactions boursières. En 1981, se sont développés les SICAV (Sociétés d'investissement à capital variable) et FICP (fonds communs de placement de court terme). Ce sont des instruments de gestion collective. Les épargnants confient leurs économies à un gérant qui se charge de les investir sur les marchés. Grâce à la création du « nouveau marché » en 1996, de nombreuses start-up à fort potentiel d'innovation vont pouvoir se financer. Aujourd'hui, suite au décloisonnement de nombreux cloisonnements géographiques et institutionnels, les emprunteurs et les investisseurs

Le point sur... Sciences Humaines

ont accès à une multitude de produits financiers sur toutes les places du monde.

Ce processus d'intégration des marchés de capitaux, au niveau national et international, conduit à l'émergence d'un *marché unifié de l'argent à l'échelle planétaire* (p. 4). On parle aussi de « globalisation financière ». Au total, *« les marchés particuliers (financiers, de change, à terme, etc.) sont devenus les uns ensemble d'un marché financier global, lui-même devenu mondial »*, résume Dominique Plihon. Les montants brassés sont colossaux. Les transactions financières internationales quotidiennes atteignent 600 milliards de dollars en 1989. Et 1 500 milliards de dollars en 1998, soit l'équivalent de la richesse produite par l'économie française en une seule année !

Pourquoi des crises ?

C'est en 1630, en Hollande, que se produit la première des grandes explosions spéculatives connues dans l'histoire : la crise des tulipes ou « la tulipomanie ». L'engouement pour ces fleurs ne semble pouvoir rencontrer aucune limite. Celle-ci est pourtant apparue en 1637. La panique fut générale, « les prix tombèrent comme dans un précipice » (p. 40). Au XIX^e siècle, les bourses de valeurs sont en proie à l'instabilité. Elles entraînent dans leur sillage de nombreuses faillites bancaires. Les *krachs* boursiers de 1929 et de 1987 ont particulièrement marqué le XX^e siècle. Plus récemment, une énorme crise de confiance a conduit à l'effondrement des valeurs technologiques (crash de mars 2000) et au dévilement de multinationales cotées en bourse de grandes sociétés (Enron, WorldCom, Xerox, Vivendi Universal...).

Enfin, pour juger de l'évolution du cours boursier d'une entreprise, le spéculateur va scruter la réalité économique de cette dernière et ainsi chercher à découvrir ce que l'on qualifie de « vraie » valeur. En principe, les évolutions boursières reflètent les évolutions réelles. Il n'empêche, des bulles spéculatives – qui se caractérisent par un écart significatif à la hausse du cours des titres par

rapport à leur « vraie » valeur – continuent à se produire. Ces bulles ont un dénominateur commun : la perte de mémoire. « *L'absence des circonstances identiques ou très proches se produisant [...] elles sont oubliées par une nouvelle génération [...] comme une déquiescence superflue nouvelle dans le monde de la finance et plus largement de l'économie* », souligne John K. Galbraith. Mal informés de l'évolution de cette « vraie » valeur, certains spéculateurs « imitent » le comportement d'autres intervenants supposés mieux informés... Le cours des titres gonfle alors sans limite.

Ces spéculateurs sont donc moins intéressés par l'information nouvelle que par la façon dont celle-ci sera interprétée par les autres. André Orléan montre que les prix résultent de « *comportements partagés* » (p. 41) lorsque le marché financier est dominé par ces investisseurs au comportement mimétique, l'éclosion de la bulle spéculative – qui se traduit par un effondrement brutal des cours – peut ne pas être très loin... Il suffit par exemple d'un simple changement de politique économique (comme une modification des taux d'intérêt par la Banque centrale) ou plus largement, d'une information nouvelle laissant présager un retournement du marché financier, pour que le krach se produise. Bref, la prophétie devient autoréalisatrice. Les crises financières se propagent d'autant plus rapidement qu'il existe désormais une interdépendance poussée entre les marchés... Elles peuvent avoir des conséquences économiques et sociales très graves pour les pays touchés.

Comment y remédier ?

En limitant les mouvements de spéculation, la globalisation financière multiplie les risques de crises financières. Pour éviter qu'une crise s'amplifie, les autorités publiques interviennent *ex post*, comme ce fut le cas en 1998 lorsque le fond spéculatif LTCM n'eût été recapitalisé en catastrophe sous l'égide de la Réserve fédérale américaine. Pour limiter ces interventions de dernière minute – quand les autorités publiques comme la Réserve fédérale américaine ou le Fonds monétaire international (FMI) se transforment en prêteurs en dernier ressort –, des mesures *ex ante* sont mises en œuvre sur l'élaboration de règles prudentielles. Il s'agit de mettre en place des garde-fous. Au niveau international, un cadre de solvabilité établi par le comité de Bâle, le ratio Cooke, a été imposé en 1988. Il vise à limiter les risques de financement puis par le système bancaire. De plus, au niveau national, sont mis en

place des instances de régulation dont l'importance est grandissante.

En France, la Commission des opérations de bourse – Cob, récemment transformée en AMF – est une autorité chargée de superviser les marchés. Elle est surnommée « le gendarme de la Bourse ». Elle va notamment laquetter les délits d'initiés^[1] passibles de poursuites. Par exemple, un individu sachant qu'une entreprise est sur le point d'être vendue va acheter des titres de l'entreprise avant que l'information soit rendue publique pour les revendre lorsque les cours auront monté...

Par ailleurs, certains reprennent l'idée du prix Nobel d'économie James Tobin qui, dès 1972, préconisait l'instauration d'une taxe d'*'un pourcentage des titres* (par exemple 0,5%) sur les montants des transactions financières internationales, de façon à limiter les mouvements déstabilisateurs de capitaux à court terme. Une telle mesure n'est pas sans contraintes. Ses détracteurs font notamment valoir que son application reste conditionnée à son adoption par l'ensemble de la communauté financière internationale.

Au total, tous les pare-fer mis en place apparaissent nécessaires mais insuffisants pour pallier les défaillances. Des organismes internationaux comme le FMI ont été accusés de manquer de vigilance dans la prévention des crises. Certains ont préconisé de renforcer les règles prudentielles au niveau international. Toutefois, rappelle Jacques Le Cacheux (p. 42), *« il convient de ne pas se limiter sur la possibilité d'imposer partout dans le monde des standards prudentiels et de transparence comptable également élevés. Un certain degré d'opacité et de secret est inhérent à la finance »*. Jusqu'à présent, les crises ont réussi à être contenues grâce aux interventions *ex post* de la Réserve fédérale américaine. Il reste que leurs capacités de réaction, en matière de ressources financières, ne sont pas infinies. Et les tentatives de restaurer la confiance lorsque la panique est à l'œuvre, notamment au travers de discours rassurants, peuvent également échouer... ■

VIOLATION DE LA VIGILANCE

Notes

[1] Les marchés financiers sont rattachés aux marchés de capitaux à long terme, par opposition aux marchés monétaires où les capitalisateurs cherchent à court terme.

[2] D. Plihon, *La Nouvelle Dynamique de l'Argent*, éd. A. Rappaport, 2003. Notons que la phénoménologie n'est pas sans précédent. La fin du XVI^e (1632-1642) a vu une frénésie de faux emprunts nationaux en matière financière.

[3] J. K. Galbraith, *Préface à la Théorie de l'économie*, 2001. 1980 : C. A. Orléan, *La Théorie de la spéculation*, éd. la Société des Sciences Humaines, 1989, trad. française, 1994.

[4] A. Orléan, *La Finance de la France*, 1996, 2000, 1999.

[5] J. Le Cacheux, « Des délits bancaires financiers à la fraude systémique : quelques enseignements des krachs français », *Revue Française*, n° 259, 1992.

Panorama du système financier

L'évolution du système de financement de l'économie en France depuis 1945

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sous l'impulsion conjointe des pouvoirs publics et des mutations de la conjoncture économique, le système financier français s'est considérablement transformé. Trois phases décisives ont marqué cette évolution : l'après-guerre, caractérisé par la nécessité de la reconstruction, les deux décennies de forte croissance qui lui succèdent, puis la période ouverte depuis les années 80, marquée par l'atonie de la croissance et l'internationalisation renforcée des économies.

Marie Delaplace s'interroge sur le bilan de ces cinquante années de transformation : la France est-elle passée d'une économie d'endettement à une économie de marchés de capitaux ? La déréglementation financière s'est-elle effectuée au détriment de la stabilité du système ?

C. F.

Depuis 1945, le financement de l'économie française s'est profondément modifié à la suite de décisions politiques initiées par les pouvoirs publics. Trois phases peuvent être distinguées. La première, qui débute après la Seconde Guerre mondiale, est caractérisée par un système où prédominent les financements administrés par l'État et les institutions financières non bancaires (IFNB) (1) qu'il contrôle le plus souvent. La deuxième, qui commence au milieu

des années 60, résulte de la volonté de l'État de se désengager du financement de l'économie en raison de déficits budgétaires importants jugés néfastes. L'État va alors inciter les banques à participer davantage à ce financement. Cette participation accrue conduit à la mise en place d'une économie d'endettement, c'est-à-dire une économie dans laquelle le financement est assuré par crédit auprès des institutions financières. Enfin, la troisième phase, qui s'ouvre au milieu des années 80 et qui se poursuit aujourd'hui, correspond à une volonté des pouvoirs publics de libéraliser davantage le système de financement dans le cadre de la construction européenne. Cette libéralisation, qui vise à créer un marché des financements sur lequel les demandeurs peuvent arbitrer librement en fonction des propositions des différents offreurs, et ce à toutes échéances, se traduit par une concurrence accrue entre marchés et intermédiaires financiers.

Le rôle majeur de l'État dans le financement de la reconstruction

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des financements sont nécessaires pour faire redémarrer l'économie française, notamment les secteurs industriels qui sont à l'époque porteurs de croissance (sidérurgie, énergie, transports), et pour moderniser l'agriculture française. Mais les marchés de capitaux sont étroits. Le marché financier (2) qui était très développé à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e est peu actif. L'émission de valeurs mobilières ne représente que 2,7 % du PIB en 1961 contre 8,5 % en 1913 et 5 % en 1938. De même, le rapport entre les émissions nettes de valeurs mobilières et la formation brute de capital fixe (FBCF), qui permet de mesurer la part des investissements financés sur le marché, est passé de 40 % en 1913 à 24 % en 1938, et n'est plus que de 12,5 % en 1961. C'est donc l'État qui va prendre en charge le financement de l'économie et orienter les financements vers les secteurs économiques jugés prioritaires. Pour ce faire, il utilise différents moyens.

Premièrement, la loi du 2 décembre 1945 nationalisant la Banque de France et les quatre plus grandes banques de dépôts lui assure un contrôle sur ces banques. Deuxièmement, il finance ses opérations par l'intermédiaire des ressources collectées par le Trésor Public. Il joue ainsi directement le rôle de banquier des entreprises publiques par l'intermédiaire du Fonds de modernisation et d'équipement. Troisièmement, avec les IFNB et notamment les institutions financières spécialisées (Crédit National, Sociétés de développement régional...), il finance également les entreprises privées. Le Trésor et les IFNB distribuent de 40 à 50 % des crédits

(1) Ce sont des institutions financières qui, contrairement aux banques, ne créent pas de monnaie, cf. *infra*.

(2) Le seul ouvert aux agents non financiers, à l'époque, cf. *infra*.

dans les années 50 et près de 80 % des crédits destinés à financer les investissements. Le Trésor Public en finance à lui seul 40 %. L'État emprunte également sur les marchés de capitaux. En 1963, l'État, les grandes entreprises nationalisées et les institutions financières non bancaires réalisent ainsi 60 % des émissions d'obligations.

Mais à partir du début des années 50, les pouvoirs publics sont confrontés à des déséquilibres budgétaires importants. En pourcentage du PIB, le déficit atteint 4,9 % en 1952 et 5,1 % en 1956. L'État décide alors de mettre en œuvre une politique visant à restaurer l'équilibre budgétaire, et ce sans augmentation de la pression fiscale. Pour ce faire, d'une part, la croissance des dépenses publiques ne doit pas dépasser celle des richesses créées dans une année dans le pays ; d'autre part, des opérations de débudgétisation (3) sont réalisées dans de nombreux domaines (social, logement, urbanisme, infrastructures de transport). Les dépenses en capital, notamment civiles, sont réduites. L'État se désengage enfin du financement de l'économie au profit des banques.

Mais l'ouverture de l'économie française dans le cadre du marché commun et la forte croissance économique (5,5 % en volume par an sur la période 1949-1976), associée à des investissements conséquents (4), engendre toujours des besoins de financement importants. En théorie, ces besoins de financement peuvent être assurés de plusieurs façons.

Le financement est interne (autofinancement) quand il est couvert par l'épargne de l'agent. Lorsque cette épargne est insuffisante, il doit se procurer un financement externe, qui peut être obtenu auprès des agents financiers (financement intermédiaire), ou sur les marchés de capitaux (financement direct). Cette dernière distinction est à l'origine de la distinction entre deux systèmes de financement : une économie d'endettement *versus* une économie de marchés de capitaux. Dans une économie d'endettement, le financement est ainsi assuré essentiellement par l'emprunt tandis que dans une économie de marchés de capitaux, il l'est par l'émission de titres.

Au milieu des années 60, l'épargne est importante (le taux d'épargne se situant autour de 15 %), mais insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins de financement. Pour les seules entreprises, le taux d'autofinancement qui mesure le rapport entre leur épargne brute et leur formation brute de capital fixe (FBCF), est limité (65 % en 1970). Dès lors, d'importants besoins de financement externe doivent être satisfaits.

La mise en place d'une économie d'endettement à partir de la fin des années 60

En théorie, les financements externes peuvent donc être obtenus sur les marchés ou auprès des agents financiers. Toutefois, durant les années 60 et au début

des années 70, les réformes engagées sur le marché financier visant à inciter les agents à y placer leurs capacités de financement (5) ne suffisent pas à générer un réel développement du marché. Les agents orientent leur épargne vers les institutions financières et, lorsqu'ils achètent des titres, ont une préférence marquée pour les titres publics ou bancaires qui apparaissent moins risqués. L'émission de valeurs mobilières ne représente ainsi que 2,1 % du PIB en 1970.

Dans un tel contexte, les pouvoirs publics incitent les banques à jouer un rôle de plus en plus important dans le financement de l'économie. Les décrets de 1966-1967 remettent en question la spécialisation des banques, c'est-à-dire l'existence de banques spécialisées dans certaines opérations (banques d'affaires, banques de dépôts et banques de crédits à moyen et à long terme). Le système bancaire français se dirige alors vers un type de banque qualifié de banque universelle, dans la mesure où elle assume l'ensemble des fonctions des banques (collecte de dépôts à court, moyen et long terme, prêts à toutes échéances, prise de participation dans les entreprises...). Cette déspecialisation des banques stimule la concentration bancaire : le nombre de banques d'affaires passe de 43 à 17 de 1946 à 1975, celui des petites banques de province de 245 à 63. Suite à cette impulsion des pouvoirs publics, les banques remplacent alors progressivement l'État dans le financement de l'économie. Les crédits distribués par les banques augmentent de façon considérable, passant de 88 milliards de francs en 1962 à 258 milliards en 1969 et 451 milliards en 1973 (cf. tableau 1). En pourcentage, ils passent de 49,44 % en 1962 à 63,38 % en 1979. En revanche, les crédits distribués par le Trésor stagnent en valeur absolue et diminuent fortement en pourcentage (25,84 % en 1962 et 2,33 % en 1979).

En France, l'intermédiation financière, caractéristique d'une économie d'endettement, se développe donc. Au milieu des années 70, en termes d'encours, le taux d'intermédiation au sens étroit, qui mesure la part des crédits accordés par les institutions financières dans le total des financements externes, oscille entre 70 et 80 %. Son importance s'explique par la faiblesse de l'autofinancement compte tenu de l'importance de l'investissement et par l'étroitesse des marchés de capitaux.

(3) On entend par débudgétisation, le financement hors budget de l'État de certaines dépenses qui auraient pu y figurer, comme par exemple la construction d'habitations à loyer modéré ou le financement d'infrastructures de transport.

(4) Le taux d'investissement qui mesure le rapport entre la formation brute de capital fixe (FBCF), c'est-à-dire l'investissement matériel, et le PIB qui était de 17,7 % en 1949, oscille entre 20 et 27 % dans les années 60 (en moyenne 23 % entre 1961 et 1973).

(5) Instauration d'avantages fiscaux, création de la Commission des opérations de Bourse (COB), décloisonnement du marché obligataire permettant aux investisseurs institutionnels d'intervenir sur le marché d'émission des titres...

1. Évolution des crédits par les institutions financières et le Trésor entre 1962 et 1979 en valeur absolue et en pourcentage (en milliards de francs)

	1962		1969		1973		1979	
Crédits distribués par les banques	88	49,44 %	258	56,21 %	451	60,13 %	1170	63,38 %
Crédits distribués par le Trésor	46	25,84 %	51	11,11 %	49	6,53 %	43	2,33 %
Crédits distribués par les autres institutions financières	44	24,72 %	150	32,68 %	250	33,33 %	633	34,29 %
Total	178	100 %	459	100 %	750	100 %	1846	100 %

Tableau reconstitué à partir de J.-P. Patat, 1986, p. 241.

Au cours des années 80, toujours sous l'impulsion des pouvoirs publics, mais dans un contexte économique différent, le système de financement de l'économie se modifie de nouveau.

Des années 80 au début des années 2000 : une libéralisation et une concurrence accrues

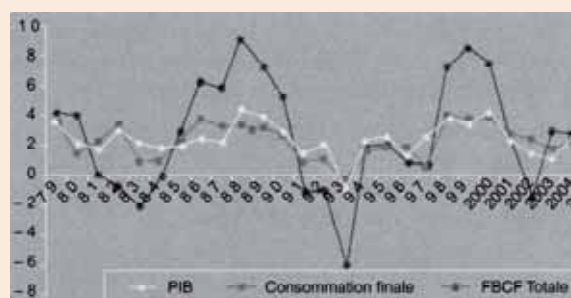
Après l'échec des politiques interventionnistes menées au début des années 80, dans une économie de plus en plus ouverte, l'État va impulser un profond remaniement du système de financement de l'économie française dont l'objectif est de promouvoir une libéralisation et une concurrence accrues. Parallèlement, la faiblesse de la croissance et la restauration des marges des entreprises diminuent le besoin de financement de celles-ci. La situation économique dégradée conduit également à un ralentissement des crédits accordés aux ménages. L'action des pouvoirs publics conjuguée à ce contexte économique favorise le recul des financements intermédiés et le développement des marchés de capitaux.

Le contexte économique : une croissance ralentie

Par rapport à la période antérieure, les années 80 sont caractérisées par un ralentissement de la croissance du PIB, de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises. Le taux de croissance du PIB ne dépasse que rarement les 3 % (cf. graphique 2).

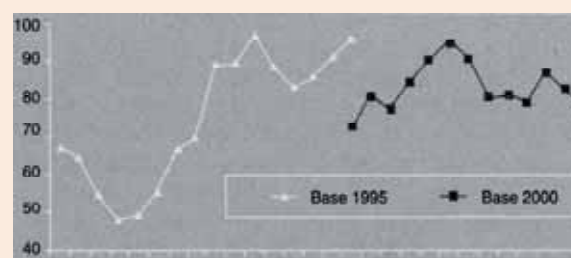
Les besoins de financement externe des entreprises se réduisent. Leur taux d'autofinancement passe de 47,5 % en 1981 à 95,8 % en 1988 puis 97,5 % en 1994 (cf. graphique 3) en raison d'un redressement du taux de marge (6) et d'un ralentissement de l'investissement. Dans la nouvelle base de comptabilité nationale (base 2000), ce taux d'autofinancement reste très élevé jusqu'en 1998, puis redescend légèrement lorsque la croissance repart à la fin des années 90. Puisque les sociétés

2. Taux de croissance du PIB, de la consommation finale des ménages et de la FBCF totale de 1978 à 2005



Réalisé à partir des données issues des Comptes de la Nation, INSEE (aux prix de l'année précédente chaînée base 2000).

3. Évolution du taux d'autofinancement des sociétés non financières de 1978 à 2006 (en %)



Réalisé à partir des données issues des Comptes de la Nation, INSEE. Prévisions pour 2005 et 2006.

non financières dégagent une épargne quasiment suffisante pour financer leurs investissements, leur besoin de financement est donc très limité.

À ce nouveau contexte économique s'ajoute la volonté des pouvoirs publics de réformer le système de financement.

(6) Rapport entre l'excédent brut d'exploitation des entreprises et la valeur ajoutée brute, ce taux mesure la part qui revient aux entreprises dans les richesses créées.

L'impulsion étatique au développement des marchés et de la concurrence

Le développement de la concurrence

Le remaniement du système financier se traduit tout d'abord par une série de mesures visant à homogénéiser le paysage bancaire français et augmenter le degré de concurrence entre les intermédiaires financiers.

La loi bancaire du 24 janvier 1984 unifie le cadre juridique régissant l'activité des institutions financières. Elle crée la catégorie d'établissements de crédit, qui sont des établissements qui effectuent des opérations de banque telles que « la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement » (7). Cette loi bancaire reconnaît cependant la diversité des établissements de crédit et distingue (8) :

- les banques de droit commun ou commerciales, ou les banques mutualistes ou coopératives qui peuvent exercer toutes les opérations de banques et qui disposent d'un pouvoir de création monétaire ;
- les sociétés financières, telles que les sociétés de crédit-bail ;
- les institutions financières spécialisées (telles que les sociétés de développement régional ou encore le Crédit Foncier) qui sont soumises au contrôle de l'État.

À l'inverse des banques, les sociétés financières et institutions financières spécialisées n'ont pas le pouvoir de créer de la monnaie (9).

Ensuite, la loi du 2 juillet 1986 complétée par celle du 6 août 1986 lance un programme de privatisation des banques qui avaient été nationalisées en 1945 puis en 1982.

Autre étape décisive, la loi du 2 juillet 1996 de Modernisation des activités financières transpose en droit français la directive européenne qui définit le cadre régissant le marché unifié des services financiers en Europe et crée la catégorie juridique d'entreprises d'investissement (par exemple les sociétés de bourse). La volonté d'intégration monétaire modifie ainsi progressivement les règles de la concurrence bancaire en Europe (10) qui est renforcée par le Plan d'action pour les services financiers (PASF). En homogénéisant l'espace monétaire européen, la monnaie unique favorise une plus grande transparence en matière de prix et de fait une concurrence accrue (en termes de placements d'épargne, en termes de services bancaires...).

La libéralisation des marchés de capitaux

La libéralisation et le décloisonnement des marchés de capitaux constituent le deuxième volet de ce remaniement du système financier français. En 1986, le marché monétaire est ouvert aux agents non financiers (ménages et entreprises) (11) avec pour objectif de faire de la place de Paris une place financière susceptible de concurrencer les autres places, de façon

à ce que les capitaux étrangers participent au financement de l'économie française. Cette ouverture vise également à créer un marché unifié des capitaux à toutes échéances en permettant aux agents non financiers d'arbitrer entre acquisition de titres à court et moyen termes sur le marché monétaire et acquisition de titres à long terme sur le marché financier. Ce faisant, elle doit atténuer l'intermédiation financière en limitant les financements monétaires du déficit budgétaire jugés inflationnistes et en permettant aux entreprises de se procurer des capitaux à court et moyen terme sur un marché, et non plus seulement auprès des établissements de crédit.

Durant les années 80, le marché financier est également réformé (12). L'objectif est, là aussi, de favoriser le développement et l'internationalisation du marché. En outre, ce marché est caractérisé par de nombreuses innovations financières (13) dont l'objectif est d'attirer les investisseurs. Par ailleurs, au travers d'une politique d'incitation fiscale amorcée à la fin des années 70, l'État incite les agents à détenir des valeurs mobilières. Enfin, de 1986 à 1990, le contrôle des changes qui restreint les opérations des résidents à l'étranger et celles des non-résidents en France est progressivement supprimé. En juillet 1990, la première phase du processus d'intégration monétaire en Europe consacre la libéralisation des marchés de capitaux.

L'autonomisation de la politique monétaire

Cette réforme du système financier s'accompagne d'une autonomisation progressive de la politique monétaire du reste de la politique économique, dès le milieu des années 80. Conformément aux préceptes monétaristes, et dans un contexte inflationniste, la politique monétaire n'a plus d'autre objectif que la stabilité des prix. Par ailleurs, abandonnant le contrôle quantitatif du crédit, elle s'oriente vers l'utilisation d'instruments de marché. Cette autonomisation de la politique monétaire devient totale avec l'indépendance de la Banque de France en 1994 puis

(7) Définition conservée par le Code monétaire et financier qui consigne l'ensemble des lois régissant l'activité des établissements de crédit.

(8) Cette distinction fonde toujours la classification actuelle des établissements de crédit.

(9) En 1984, la loi distinguait également les Caisses d'Épargne et de Prévoyance qui sont devenues des banques coopératives en 1999.

(10) Même si de nombreux facteurs de différenciation persistent en matière de réglementation, de protection du consommateur, de fiscalité, de langues et de cultures différentes.

(11) Alors qu'il n'était jusqu'alors qu'un marché du refinancement ouvert aux seules institutions financières.

(12) Dématérialisation des valeurs mobilières qui sont dorénavant inscrites en comptes, abandon de la pratique du *fixing*, cotation en continu...

(13) Création de nouveaux titres tels que les Obligations assimilables du Trésor (OAT), les Actions à bon de souscription d'actions (ABSA), les certificats d'investissement, les titres participatifs..., mais également de nouveaux marchés (second marché en 1983, MATIF en 1986 et MONEP en 1987), développement des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)...

avec la création d'une Banque centrale européenne indépendante et la mise en place de la monnaie unique en 1999.

Dans ce contexte marqué par la faiblesse de la croissance du PIB qui réduit la progression du Revenu disponible brut des ménages et les investissements des entreprises, le financement de l'économie est ainsi caractérisé par un développement des marchés de capitaux et corrélativement par une diminution de l'activité des intermédiaires financiers.

Le développement des marchés de capitaux

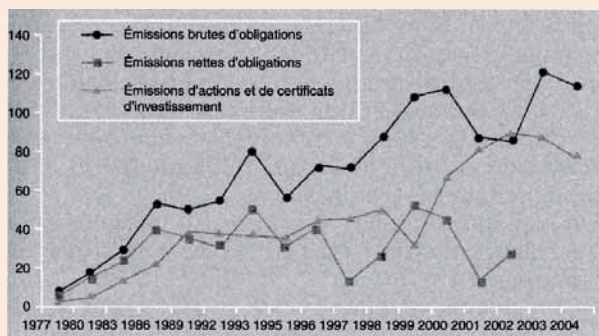
Ce développement se produit initialement sur le marché financier puis sur le marché monétaire.

Le développement du marché financier

Depuis la fin des années 70, et de façon plus marquée depuis le début des années 80, le marché primaire (marché des titres nouvellement émis) se développe. En 1986, 42 % de la FBCF globale et 54 % de celle des entreprises sont financées par le marché alors que la part des investissements totaux financés sur le marché ne dépassait pas 8 % en 1970. Ce développement se produit en premier lieu sur le marché des obligations puis à partir de 1983 sur celui des actions.

Le développement du marché des obligations s'est affirmé dès 1980. Les émissions nettes d'obligations (14) sont multipliées par plus de 7 entre 1977 et 1986, pour se stabiliser ensuite (excepté en 1993 et en 1999, cf. graphique 4). Sur ce marché, toutefois, les émissions sont réalisées par des grandes entreprises et de façon importante et croissante par les administrations publiques. L'État collecte 55,4 % des capitaux en 1992 et 68,9 % en 1993, contre 35,6 % en 1988. Plus récemment, de novembre 2004 à novembre 2005, les émissions brutes des administrations publiques représentaient plus de 80 % du total.

4. Évolution des émissions de titres sur le marché financier de 1977 à 2004



Réalisé à partir des données de la Banque de France, recalculé en milliards d'euros.

Le développement du marché des actions a démarré à partir de 1983. Après un ralentissement en 1987 et 1988, suite au krach boursier d'octobre 1987, les émissions repartent dès 1989 mais à un rythme ralenti. Il faut attendre le début des années 2000 pour retrouver un niveau d'émission élevé. Elles doublent ainsi entre 1999 et 2000, puis la croissance ralentit jusqu'à une légère récession à partir de 2002.

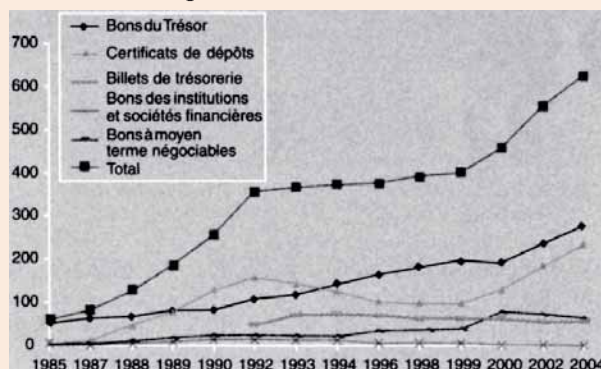
Le marché est toutefois dominé par quelques grandes entreprises. En effet, au 31 décembre 2004, 663 entreprises françaises étaient cotées sur Euronext Paris (le marché financier français), ce qui est très faible comparé aux 2 568 550 entreprises existant en France à cette date (15).

Le marché monétaire s'est développé à partir de 1986, date de son ouverture aux agents non financiers et de la création du marché des titres de créances négociables.

Le développement du marché monétaire

Jusqu'en 1992, le marché des titres de créances négociables (16) connaît une forte croissance de l'encours total des titres émis puisque ce dernier passe de 60 milliards d'euros fin décembre 1985 à 356,2 milliards d'euros fin 1992 (cf. graphique 5).

5. Évolution de l'encours total des titres de créances négociables de 1985 à 2004



Réalisé à partir des données de la Banque de France, recalculé en milliards d'euros.

À partir de 1993 et jusqu'en 1998, la croissance se ralentit cependant, en raison, d'une part, de la baisse des taux à court terme qui rend moins attractive la rémunération de ces titres et, d'autre part, de la baisse des besoins de financement des entreprises.

Depuis 2000, la reprise de la croissance de l'encours total bénéficie essentiellement aux banques et à l'État. En 2004, les émissions de bons du Trésor destinées à

(14) Qui représentent les capitaux réellement disponibles pour financer des dépenses.

(15) Mise en œuvre début 2005, la réforme d'Euronext, qui s'est traduite par la suppression des premier, second et nouveau marchés et la création d'une cote unique, l'Eurolist, a ainsi pour objectif de rendre plus lisible la cote de façon à attirer de nouvelles entreprises sur les marchés.

(16) Qui sont des titres représentant une créance pour une durée déterminée émis au gré de l'émetteur et négociables sur un marché.

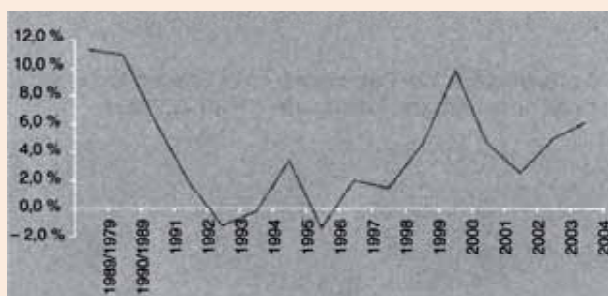
financer les besoins de financement de l'État à court et moyen termes, représentent en effet près de 45 % du total des financements obtenus sur ce marché. Les certificats de dépôts émis par les seules institutions financières représentent quant à eux un peu moins de 40 % du total.

Dans ce contexte d'atonie de la croissance, de besoins de financement externe limités des sociétés non financières et de développement des marchés, l'activité traditionnelle des banques et notamment leur octroi de crédit se ralentit.

La diminution de l'activité des institutions financières

Alors que le taux de croissance annuel moyen des crédits à l'économie était de l'ordre de 11 % dans les années 80, le taux de croissance annuel diminue de façon importante au cours des années 90 (cf. graphique 6).

6. Taux de croissance des crédits à l'économie de 1979 à 2004



Réalisé à partir des données de la Banque de France, www.banque-france.fr

La croissance des crédits accordés aux ménages se ralentit ainsi depuis 1987. En effet, d'une part, les institutions financières ont été plus sélectives dans leur octroi de crédit dans la mesure où les risques de défaillance des ménages (non-remboursement de crédit) augmentent en période de crise. D'autre part, cette même crise ainsi que l'incertitude quant à l'avenir qui lui est associée ont rendu certains ménages plus méfiants vis-à-vis de l'endettement. Les crédits destinés à financer l'investissement des sociétés connaissent même une forte décroissance puisque ceux-ci passent de 198 milliards d'euros en 1992 à 139 milliards en 1997 pour revenir en 2002 au niveau de 1992.

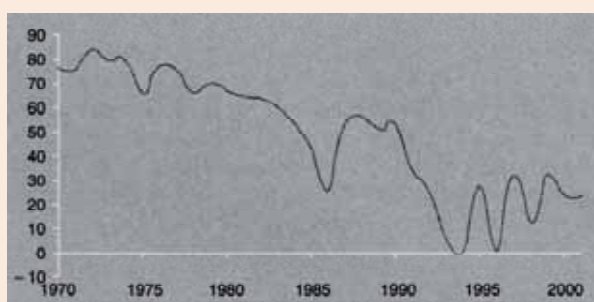
La diminution des crédits et le développement des marchés de capitaux se traduisent par une forte baisse du taux d'intermédiation financière au sens étroit. En termes d'encours, il passe de 71 % en 1978 à 55,4 % en 1994 et à 40,4 % en 2004 (17).

En termes de flux, il diminue aussi considérablement puisqu'il passe de 79 % en 1974 à 53 % en 1984 et 25 % en 1986 (cf. graphique 7).

En 1987 et jusqu'en 1988, il remonte en raison de la crise financière d'octobre 1987 qui a limité les

7. Évolution du taux d'intermédiation financière de 1970 à 2001

(en flux et en %)



Réalisé à partir des données du Conseil National du Crédit.

recours au marché. Il redescend ensuite à des niveaux très bas durant les années 90 (0,2 % en 1996). Sur la fin de la période, il varie en fonction des possibilités d'émission de titres sans toutefois revenir au niveau du début des années 80.

La croissance de l'autofinancement des entreprises, le ralentissement de l'endettement des ménages ainsi que le développement des marchés de capitaux voulu par les pouvoirs publics sont ainsi susceptibles de rendre compte de la baisse du taux d'intermédiation. Cette diminution de l'activité traditionnelle des intermédiaires financiers, et notamment des banques s'est traduite par une réduction de leurs marges bénéficiaires et les a contraintes à réorienter leurs activités.

La rentabilité des banques, mesurée par le résultat net d'exploitation, et plus généralement celle des établissements de crédit, a ainsi diminué de façon importante de la fin des années 80 au milieu des années 90 pour se redresser cependant sur la fin des années 90. Afin de ralentir cette baisse de leur rentabilité, les banques développent de nouvelles activités et notamment la bancassurance. Cependant, si les banques investissent le domaine de l'assurance, elles sont concurrencées depuis quelques années dans leur propre domaine par les assureurs mais également par la grande distribution.

Pour compenser la diminution de leurs activités traditionnelles (octroi de crédits et collecte de dépôts à vue ou sur livrets), elle interviennent également de façon croissante sur les marchés de capitaux. Elles achètent ainsi des titres émis par les entreprises et émettent elles-mêmes de plus en plus de titres. Ce phénomène de mobiliérisation des bilans bancaires s'accompagne par ailleurs d'une marchandisation croissante, c'est-à-dire par des conditions débitrices (les taux auxquels elles accordent des crédits) ou créditrices (les taux auxquels elles rémunèrent les ressources collectées) qui dépendent des taux pratiqués sur les marchés.

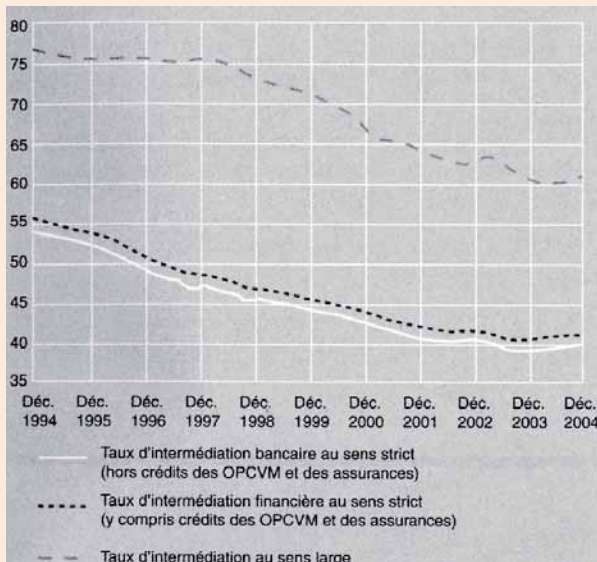
On remarque d'ailleurs que le taux d'intermédiation au sens large, qui mesure la part de tous les financements intermédiés dans le total des financements externes, reste relativement stable

(17) Pour plus de détails sur les différents taux d'intermédiation, cf. *Bulletin de la Banque de France*, février 2006.

jusqu'au milieu des années 90. En revanche, il amorce une décrue assez importante à partir de 1998, passant de 72,5 % à 58,8 % entre décembre 1999 et décembre 2004 (cf. graphique 8).

8. Évolution des taux d'intermédiation financière depuis 1994

(en encours et en %)



Source : Banque de France.

Conclusion

Depuis 1945, le système de financement de l'économie s'est modifié et ce sous l'impulsion des pouvoirs publics. D'une économie de financements administrés par l'État, l'économie française s'est transformée à la fin des années 60 en une économie d'endettement. Depuis le début des années 80, différents éléments (accroissement du taux d'autofinancement des entreprises, développement des financements de marché, diminution du taux d'intermédiation...) invitent à penser que le système financier français passe d'une économie d'endettement à une économie de marchés de capitaux. Toutefois, il convient de relativiser cette affirmation. En effet, d'une part, si les institutions financières ont connu un ralentissement de leur intermédiation classique, elles ont accru leurs interventions sur les marchés. D'autre part, le développement des marchés bénéficie pour l'essentiel aux administrations publiques et à quelques grandes entreprises. La quasi-totalité des entreprises françaises n'a donc pas accès aux financements de marché. Ainsi, le système financier français semble correspondre davantage à une hybridation entre ces deux types de systèmes qu'à un réel passage d'une économie d'endettement à une économie de marchés de capitaux. Enfin, en matière de financement de l'économie, comme dans d'autres domaines, la libéralisation s'est traduite par une concurrence accrue entre les différents participants aux marchés qui génère une instabilité globale du système de financement.

L'intervention des intermédiaires financiers, et notamment des banques, sur les marchés de capitaux implique en effet un accroissement de la part de leurs recettes dépendant de ces derniers. Dans un tel contexte, le retournement de ces marchés pourrait les placer dans une situation difficile. Par ailleurs, leurs investissements sur des marchés de capitaux risqués, comme les marchés émergents, génèrent un risque de même ordre.

Si les banques sont confrontées à une concurrence accrue, c'est également le cas des entreprises qui sont soumises aux comportements de plus en plus court termistes de leurs actionnaires. Par ailleurs, deux éléments récents sont susceptibles d'accroître l'instabilité des marchés secondaires (les marchés de négociation des titres). C'est le cas tout d'abord du passage depuis début 2005 aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) en matière de comptabilité. En effet, chaque année, les entreprises doivent réévaluer les éléments composant leur actif. Cette comptabilisation à la juste valeur peut induire des variations importantes du résultat de l'entreprise et de la valeur des capitaux propres, susceptibles de se traduire par une volatilité accrue des cours des actions. C'est le cas ensuite des comportements frauduleux d'agences de notation ou de grandes entreprises, qui, s'ils ne sont pas nouveaux, se développent en raison des contraintes de rendement exigées par les actionnaires.

Ainsi, les marchés secondaires sont caractérisés par de très fortes variations, parfois sur des périodes très courtes. Or si ces marchés n'assument pas de fonction de financement de l'économie, ils sont complémentaires des marchés primaires (les marchés d'émission) dans la mesure où leur dynamisme, leur atonie ou leur instabilité affectent les possibilités d'émission de titres.

La concurrence accrue en matière de financement, l'intervention croissante des agents non financiers sur les marchés financiers (18), l'instabilité de ces marchés ainsi que leur internationalisation (19) multiplient les risques liés à d'éventuelles crises bancaires et financières. Ces dernières peuvent se répercuter sur l'économie réelle en déprimant consommation et investissement. Elles sont également susceptibles de se traduire par des conflits entre la fonction de garantes de la stabilité du système financier des banques centrales et l'objectif unique de la politique monétaire dans la zone euro, c'est-à-dire la stabilité des prix. ■

Marie Delaplace,
maître de Conférences
à l'UFR des Sciences économiques, sociales
et de Gestion de l'Université
de Reims-Champagne-Ardenne (URCA),
Laboratoire Organisations Marchandes
et Institutions (OMI)

(18) En 2004, 11,2 millions de Français détenaient des valeurs mobilières. Ils sont 10,9 millions en 2005.

(19) Par exemple, fin 2004, les agents non résidents détenaient près de 40 % des actions françaises cotées à Paris et plus de 40 % des obligations émises par l'État français.

Voici ma proposition de correction. Même si elle n'était pas demandée, je vous propose une synthèse rédigée avec une introduction, une conclusion et un plan apparent.

► Introduction

Accroche : aujourd'hui, sur le marché des capitaux, ce sont plus de 1 500 milliards de dollars qui circulent quotidiennement. Un seul jour de transactions sur le marché des capitaux est l'équivalent d'une année de PIB de la France, pourtant 5^e puissance économique. Les montants échangés sont donc colossaux !

Définition et intérêt du sujet : le marché des capitaux permet aux sociétés, aux institutions financières et à l'état de se financer directement par souscription de titres : il est composé du marché monétaire pour se financer à court terme et du marché financier pour obtenir des fonds à long terme. À cela s'ajoute les marchés dérivés. Il est courant par commodité d'englober le marché des capitaux de long terme par le terme « marchés financiers ».

Problématique : *comment expliquer un tel essor des mouvements de capitaux et surtout quels en sont les risques ?*

Présentation du plan : pour cela, nous verrons quels sont les facteurs économiques, juridiques et financiers qui expliquent un tel essor du marché des capitaux (*partie 1*). Nous verrons aussi quels sont les risques sur le marché des capitaux et comment y remédier (*partie 2*).

1. Facteurs économiques, juridiques et financiers expliquant l'essor du marché des capitaux

1A. Les facteurs économiques et financiers

Un financement sur le marché des capitaux revient moins cher qu'un financement bancaire. En effet, à l'époque des années 1970-1980, les taux d'intérêt étaient très élevés du fait de l'inflation, des taux de change et de l'encadrement du crédit. Donc le recours aux marchés financiers permettait à l'état de mieux gérer la charge de sa dette et ses déficits répétés. De plus, les entreprises qui devaient financer la modernisation de leur équipement préféraient émettre des obligations et des actions (qui allègent la charge de la dette). Enfin, les sociétés financières s'y retrouvaient, car elles pouvaient à la fois se financer et procéder à des opérations rémunératrices.

1B. Les facteurs juridiques

La vague libérale des années 1980 a eu comme corollaire la libéralisation du marché des capitaux.

Cela s'est d'abord traduit par les « 3d » d'Henri Bourguinat : déréglementation, désintermédiation, décloisonnement. La déréglementation correspond à l'abolition des réglementations lourdes et fastidieuses et le décloisonnement favorise l'interconnection des différents marchés de tous les pays. Ces 3 phénomènes ayant pour objectif de faciliter la circulation internationale des capitaux.

1C. Les facteurs financiers

Ainsi se développe le monde de la finance. Fleurissent alors de nouveaux produits financiers (sicav et FCP) mais aussi de nouveaux marchés (un nouveau marché pour les entreprises du secteur de la nouvelle économie). De plus, les actifs achetés sur les marchés financiers ne sont pas payés au comptant. Seules les commissions sont payées, ce qui facilite les achats. Les emprunteurs mais surtout les fournisseurs de fonds y gagnent. Les ménages aussi s'y retrouvaient doublement. D'abord par une défiscalisation de l'épargne longue pour les titres de créance. Mais surtout par la possibilité d'empocher des dividendes, part de bénéfice au prorata des parts sociales. Ces opportunités économiques ont été accentuées par une réglementation en faveur des marchés financiers et donc des mouvements de capitaux.

Tous ces facteurs expliquent alors le développement du marché des capitaux. Finalement, le développement des capitaux s'expliquerait par un gain pécuniaire pour tous ceux qui interviennent.

Cependant, même s'il semblerait que le gain soit facile, la perte par contre est autant voire plus probable car le financement via les marchés financiers reste risqué !

2. Risques et mesures de prévention

2A. La volatilité du prix des actifs financiers

Sur les marchés financiers, les actifs ne sont pas stables. Cette variation au jour le jour du prix des actifs est très risquée. C'est cette volatilité d'ailleurs qui explique l'importance des mouvements journaliers. Gérés par des professionnels, leurs profits proviennent de leurs capacités à acheter le moins cher possible pour revendre le plus cher possible. Donc, ils se déplacent en fonction des profits par un jeu d'écriture sur les écrans sans avoir à débloquer les fonds. Or, à ce jeu, il n'y a pas que des gagnants.

2B. Les marchés financiers sont sans cesse menacés par les spéculations

Normalement, la valeur d'un actif, notamment les actions, est en toute logique cohérente avec la vitalité et les bénéfices de la société. Or, il arrive que la valeur de l'actif soit déconnectée de la sphère réelle pour être surévaluée par rapport à sa « vraie valeur ». C'est la spéculation. Initialement, il y a un engouement pour un actif. Il prend de la valeur car la demande, mimétique, du fait de la croyance collective, achète même quand le prix monte. Et puis la réalité prend le devant en même temps que tous croient au retournement de marché. Et puis la « prophétie devient autoréalisatrice » et « les prix tombent comme un précipice ». C'est le krach dont les conséquences sont la perte sèche pour les porteurs de titres et la faillite des entreprises et sociétés financières. C'est ce qui s'est passé en 1630 avec les bulbes de tulipes en Hollande, en 1929, en 1987 et en 2000 pour les valeurs technologiques. (C'est aujourd'hui peut-être ce qui se passe avec l'immobilier dont les prix atteints en si peu de temps sont faramineux.) Et les crises financières sur la scène internationale sont fréquentes : Mexique en 1994, Thaïlande en 1997, Russie en 1998 et Argentine en 2002. Les conséquences économiques et sociales sont très lourdes. Si bien que l'état réagit bon gré mal gré, en refinançant les institutions financières pour éviter le risque systémique et les faillites en cascade. C'est exactement ce qui s'est passé en

1994, les États-Unis ayant approvisionné en dollars la banque centrale mexicaine. De même, en 1998, dans l'affaire LCTM. La France aussi a dû agir en 1993 en France avec le crédit lyonnais. Le sauvetage du crédit lyonnais avait coûté à l'époque 5 000 francs par contribuable. Donc, avant d'en arriver là, quelles mesures préventives peuvent être efficaces ?

2C. Les mesures de prévention

Comme le dit un bon dicton : « il vaut mieux prévenir que guérir ». C'est pour cela que ces mesures ont pour objectif d'empêcher les spéculations et les krachs. Avant toute opération financière, un ratio de solvabilité doit être respecté : le ratio cooke (le rapport entre le montant des fonds propres / tous les actifs financiers en cours $\geq 8\%$). De plus, il existe des institutions capables de surveiller les opérations en bourse (autorités des marchés financiers ou commission des opérations en bourse). Enfin, il est possible de taxer à hauteur de 0,5 à 1 % les mouvements de capitaux. Cela a un effet sur les mouvements car, si le même capital doit transiter plusieurs fois dans la journée, cela bien entendu érode le montant initial. Donc, cela réduirait les mouvements de capitaux spéculatifs.

Donc, les conséquences sur les marchés financiers sont d'autant plus dangereuses que le risque est d'ordre systémique. Il faut donc organiser des mesures préventives efficaces car, le cas échéant, la collectivité adosse un coût social.

Conclusion

Résumé : les marchés des capitaux concourent au dynamisme de l'économie en la finançant. Cependant, cette facilité de financement a des limites. D'abord, elle ne sert que les sociétés cotées en bourse. Cela ne concerne donc pas les petites entreprises et petits producteurs du monde entier. Mais surtout elle entretient l'illusion que l'on peut gagner de l'argent avec de l'argent. C'est l'appellation triviale d'économie de casino. Et puis quand la crise arrive l'état est obligé de réagir avec la contribution forcée des citoyens !

Ouverture : comme le remarquait François Perroux : « *La science économique ne saurait être le gardien des bureaux du business. Il serait bon que partout on s'en persuade. L'économie réelle est tout autre chose qu'une machine à sous d'un genre inédit, surmontée de lettres lumineuses : « Mettez un peu de monnaie ! Retirez-en beaucoup ! »...* »

Séquence 4

Les échanges internationaux de biens et services

► Contenu

Partie 1

Les principaux courants d'échanges de biens et de services 53

1. L'histoire et dynamisme des courants d'échanges internationaux... 53

1A. *L'origine des échanges internationaux*..... 53

1B. *Essor du commerce international et industrialisation* 54

1C. *Le commerce international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui* 55

2. La structure des biens et services échangés aujourd'hui 56

2A. *L'échange des marchandises* 56

2B. *L'échange des services* 57

2C. *Synthèse*..... 58

Partie 2

Les caractéristiques du commerce international aujourd'hui 58

1. L'importance du commerce inter-firme et intra-branche..... 58

1A. *Le rôle des firmes multinationales dans le dynamisme du commerce international : le commerce intra-firme* 58

1B. *Le commerce intra-branche* 60

2. La géographie économique du commerce international..... 60

2A. *La hiérarchie du commerce mondiale*..... 60

2B. *La polarisation du commerce mondiale* 61

2C. *Les nouvelles tendances du commerce international : le dynamisme fulgurant de la Chine* 62

3. Asymétrie et vulnérabilité des pays du sud 63

Partie 3

La balance des transactions courantes dans la balance des paiements	64
1. La balance des transactions courantes	64
1A. La balance commerciale : l'enregistrement des échanges de marchandises	64
1B. La balance des invisibles : l'enregistrement des échanges de services	66
1C. La balance des transactions courantes : l'enregistrement des échanges de marchandises et de services	66
2. La balance des paiements	67
2A. La structure de la balance des paiements	67
2B. Le principe d'équilibre de la balance des paiements	68
3. La balance des transactions courantes de la France en 2004	69
Réponses aux questions	74

► Objectifs de la séquence

1. Connaître les principaux courants d'échange de biens et services (*partie 1*).
2. Distinguer les caractéristiques du commerce international aujourd'hui (*partie 2*).
3. Identifier les éléments constitutifs de la balance des transactions courantes et situer celle-ci dans la balance des paiements (*partie 3*).

► Mots clefs

Partie 1 : échanges internationaux, commerce international, structure des échanges.

Partie 2 : commerce inter-firme, commerce intra-branche, triade, polarisation, asymétrie.

Partie 3 : balance commerciale, balance des invisibles, balance des transactions courantes, balances des paiements.

► Introduction

Entrée en matière : en 2004, selon l'Organisation mondiale du commerce, ce sont plus de 8 880 milliards de dollars de biens qui ont été exportés.

Définition et intérêt du sujet : les échanges internationaux de biens et services correspondent aux exportations et aux importations entre les nations. Ils sont l'essence même du capitalisme.

Problématique : quelle est la nature du commerce international aujourd'hui ?

Présentation du plan : quels sont les principaux courants d'échange de biens et de services ? (*partie I*). Quels sont les caractéristiques du commerce international aujourd'hui ? (*partie II*). Comment les échanges sont-ils comptabilisés ? (*partie 3*).

Partie 1

Les principaux courants d'échange de biens et de services

Par **échange**, on entend – en dehors des prélèvements ou dons – cession d'un bien ou d'un service entre deux agents économiques. Cet échange est qualifié d'international quand les deux agents économiques ne résident pas dans le même pays.

Le **commerce international** est le commerce entre nations, les achats étant des importations et les ventes des exportations. Voici l'histoire du commerce mondial (partie 1A.) et la structure des échanges aujourd'hui (partie 1B.).

1. L'histoire et dynamisme des courants d'échanges internationaux

1A. L'origine des échanges internationaux

Nous avons vu lors de notre premier cours d'économie (séquence 1, 1^{re} année) que la satisfaction de nos besoins est la base de l'économie. Il en est de même pour les échanges internationaux. Pour illustration je vous propose de lire André Fourcans.

Pourquoi donc l'échange international ?

Une première raison que tu ne contesteras pas je pense : tu aimes bien manger des bananes, boire du bon café, et profiter des avantages de l'essence qui fait carburer ma vieille guimbarde.

Malheureusement, il fait un peu trop froid à Paris pour que prospèrent de beaux fruits exotiques ou de verts caféiers, et les dieux ne nous ont pas suffisamment gâtés en nappes d'or noir. Dommage, mais l'on n'y peut pas grand-chose. Nous avons donc besoin des autres pour satisfaire nos besoins

et nos désirs comme d'autres ont besoin de nous pour obtenir les produits qui n'existent pas chez eux pour des raisons climatiques, géologiques ou autres. Évident diras-tu ? Mais ne crois pas que c'est là la seule explication à l'échange entre nations.

André FOURCANS,

L'économie expliquée à ma fille, éd. du Seuil, 1997, chapitre 1 : « L'échange international, pour faire quoi »,

p. 127-128

C'est pour répondre à la satisfaction de ceux de toute la population qu'il y a toujours eu de l'échange international. Donc ce n'est pas une activité nouvelle qui serait née avec le développement du système économique capitaliste. Les échanges internationaux remontent même à l'Antiquité comme vous pouvez l'apprécier en lisant cet article.

Cités marchandes et commerce au long cours de l'Antiquité au Moyen Âge

Dès l'antiquité, les cités maritimes de Grèce, après les navigateurs phéniciens, établissent des réseaux d'échange à travers la Méditerranée ; les relations commerciales s'étendent de l'Égypte et de l'Orient profond à la Sicile et aux côtes espagnoles jusqu'en Galice. Céréales, métaux, produits artisanaux et esclaves constituent l'essentiel de ce commerce au long cours. Athènes à l'époque classique (V^e siècle avant J.-C.) puis Rome après sa victoire sur Carthage (III^e siècle avant J.-C.) apparaissent comme des centres puissants capables d'orienter les flux commerciaux sur l'ensemble du bassin méditerranéen. Le progrès des techniques de navigation soutient l'expansion du trafic. À la fin de la République, Rome importe 480 000 hectolitres de blé par an. Sa monnaie favorise un processus d'intégration, ainsi les prix du blé ont-ils tendance à s'unifier au sein de l'Empire et à varier dans le même sens à Rome, en Sicile, à Rhodes et en Égypte.

Après la chute de l'Empire romain et l'ère des invasions, le pouvoir politique se morcelle en Occident. L'insécurité grandit et le commerce lointain connaît du V^e au Xe siècle un net ralentissement.

Sa réactivation est l'œuvre de villes d'Italie du Nord qui parviennent à s'affranchir des structures féodales en affirmant leur autonomie. Leurs réseaux commerciaux transcendent les frontières et s'adaptent aux recompositions territoriales. La plus puissante de ces cités est Venise, république marchande dès le IX^e siècle, qui achète à l'Occident des esclaves, des bois, du fer, plus tard des draps de laine qu'elle vend aux byzantins et aux musulmans contre des épices et de la soie venue d'Extrême Orient, des parfums et de l'encens d'Arabie, des

ivoires d'Égypte. Venise, imitée par Pise et Gênes, profite du déclin des empires byzantin et musulman pour étendre ensuite son influence sur l'ensemble de l'espace méditerranéen, et de la constitution de l'empire mongol (XIII^e siècle) pour se passer des intermédiaires arabes sur les marchés orientaux. Des routes commerciales terrestres s'ouvrent alors vers l'Inde et la Chine.

À une moindre échelle, une « révolution commerciale » analogue se produit au Nord de l'Europe autour de la mer du Nord et de la mer Baltique. À la fin du XI^e siècle, Bruges connaît ainsi un développement commercial spectaculaire. Les villes autonomes de Lübeck et de Hambourg imposent leur puissance commerciale et militaire sur le Sud de la Baltique : dans le cadre de la Ligue hanséatique, elles forment une alliance qui organise la protection des convois de marchandises.

À partir du XII^e siècle, les foires régionales – notamment celles de Champagne – assurent des liens entre ces deux espaces maritimes. Ces foires qui s'enchaînent et durent chacune plusieurs semaines forment une sorte de « marché continu » qui rassemble des commerçants venus de Flandres, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de France, voire d'Angleterre. Les produits lainiers et les draperies des Flandres s'y échangent contre des vins français, des étoffes syriennes et persanes, des épices rapportées d'Orient par les commerçants italiens.

Jean-Charles ASSELAIN et Bertrand BLANCHETON, *Cahiers français*, n° 325, « Les mutations de l'économie mondiale, mondialisation et commerce international, une histoire ancienne », p. 33-34

Mais le commerce international connaît un véritable dynamisme à partir du XIX^e siècle, avec l'ère de l'industrialisation.

1B. Essor du commerce international et industrialisation

Question 1

Après avoir lu l'article suivant, relevez quelles sont les causes de l'essor du commerce international depuis la première révolution industrielle jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Industrialisation et première mondialisation

Le commerce international, après son effondrement pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, a connu au XIX^e siècle une formidable expansion : son volume est multiplié par vingt environ entre 1815 et 1913 (+3 % par an, un rythme de croissance qui ne sera dépassé qu'après 1945). Cet essor a pour origine directe la révolution industrielle, qui confère un quasi-monopole pour les exportations manufacturières à quelques pays et instaure une véritable division mondiale du travail : produits industriels des pays avancés contre

denrées alimentaires et matières premières des « pays neufs » et des économies coloniales. Les produits primaires représentent vers 1913 plus de la moitié de la valeur du commerce international. Ils bénéficient de la baisse de long terme des coûts de transport, qui s'accélère au milieu du XIX^e siècle avec la révolution des transports : le chemin de fer (qui unifie le marché national, tout en assurant la desserte des grands ports), la navigation à vapeur, le percement des isthmes de Suez (1869) et Panama (1914). Le premier câble transatlantique

est posé en 1865 ; en 1913, la longueur des réseaux télégraphiques représente onze fois le tour de la Terre, et le téléphone est déjà en plein essor : un pas décisif vers la transmission instantanée de l'information a été franchi.

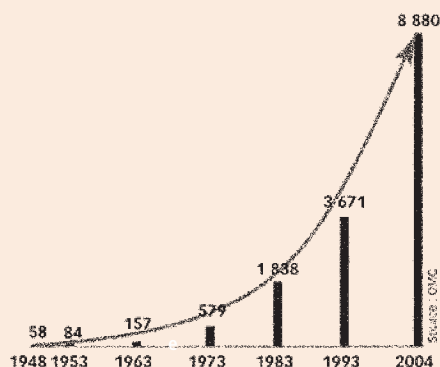
Jean-Charles ASSELAIN et Bertrand BLANCHETON,
Cahiers français, n° 325,
« Mondialisation et commerce international, les mutations de l'économie mondiale, une histoire ancienne », p. 35

1C. Le commerce international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui

Question 2

Calculez les taux d'évolution périodiques et globales et faites un commentaire succinct.

50 ans d'échanges mondiaux (en milliards de dollars)



Christian CHAVAGNEUX,
« 50 ans d'échanges mondiaux »,
Alternatives économiques, les chiffres de l'économie 2006, hors-série n° 66, 4^e trimestre 2005, p. 68,

2. La structure des biens et services échangés aujourd'hui

Pour 2004, ce sont près de 8 880 milliards de dollars de biens qui sont échangés.

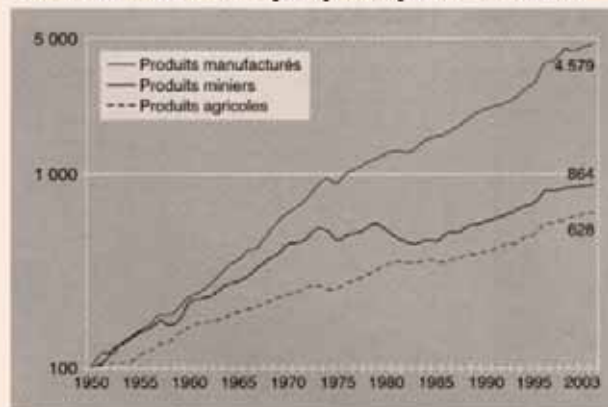
O les données sont en dollars alors que sa valeur s'est initialement appréciée puis dépréciée vis-à-vis de l'euro.

2A. L'échange des marchandises

La structure de l'échange des marchandises est la suivante :

Évolution à long terme du commerce des marchandises
par principaux secteurs (en %)

**6. Évolution à long terme du commerce
des marchandises par principaux secteurs**



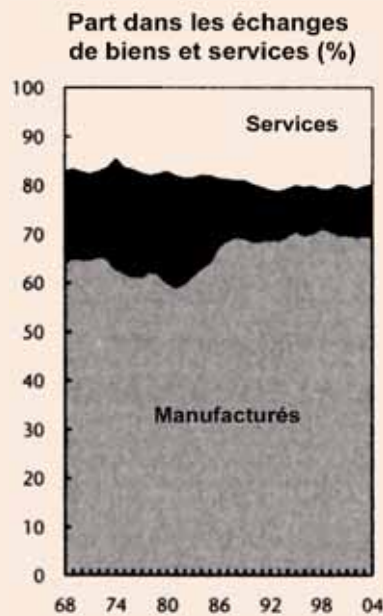
Source : graphique construit à partir des données de WTO. *International Trade Statistics*, 2004.

Lahsen ABDELMALKI et René SANDRETTO,
Cahiers français, n° 325, « Mondialisation et commerce international, État des lieux
du commerce international, la nouvelle géographie du commerce international », p. 5

Les marchandises représentent plus de 80 % des biens échangés, la part des services étant encore mineure, ce qui est apparu logique pendant longtemps.

2B. L'échange des services

Échanges mondiaux de services



L'Économie mondiale 2007, Coll. Repères, édition La Découverte

Répartition du commerce mondial en 2001 : 7 442 milliards de dollars



Dictionnaire de l'Économie de A à Z, éd. Larousse et Le Monde, 2003, « Le commerce international », p. 146

Aujourd'hui, la valeur du commerce des services est de 1 795 milliards de dollars. L'échange des services est certes en progression mais moins que les marchandises. Ceci s'explique car cette évolution est très disparate d'une catégorie de services à l'autre. En effet, les secteurs en croissance sont ceux des services informatiques, des services financiers et d'assurance. Par contre, les services des transports et ceux liés à la construction stagnent voire régressent.

2C. Synthèse

Les services représentent à peine 20 % des échanges, les secteurs dynamiques étant ceux de l'informatique, de la finance et des assurances.

Les marchandises représentent 80 % des échanges, soit plus de 6 000 milliards de dollars.

Les échanges de **produits manufacturiers** à haute valeur ajoutée sont dynamiques à l'instar de ceux de la sidérurgie et du textile. Ils représentent 75 % en 2003 des échanges de marchandises.

Par contre les **produits miniers et agricoles** sont extrêmement sensibles aux cours internationaux. Ils représentent respectivement 14 % et 10 % en 2003 des échanges de marchandises.

Ces chiffres sont éloquentes et parlent d'eux-mêmes. Cependant, certains phénomènes ne transparaissent pas dans les chiffres : ce sont les caractéristiques du commerce international aujourd'hui (partie 2).

Partie 2

Les caractéristiques du commerce international aujourd'hui

Derrière l'importance des échanges, le commerce international répond surtout à une logique de pouvoir. C'est ce que nous allons voir en étudiant l'importance du commerce inter-firme et intra-branche (partie 2 1.), la polarisation du commerce international (partie 2 2B.), les difficultés des pays en voie de développement à prendre part aux échanges internationaux (partie 2 2C.).

1. L'importance du commerce inter-firme et intra-branche

Les échanges internationaux sont les champs des firmes multinationales et du commerce intra-branche.

1A. *Le rôle des firmes multinationales dans le dynamisme du commerce international : le commerce intra-firme*

Les firmes multinationales jouent un rôle de prime importance dans le commerce international, comme l'explique Wladimir Andreff dans l'article ci-après.

Globalisation du commerce et de la production

En moyenne, près de 45 % des ventes totales des multinationales sont des exportations. Un investissement direct à l'étranger crée du commerce international dès lors qu'une filiale étrangère exporte une part de sa production et importe une part (majeure avec les stratégies globales) de ses intrants (matières premières, pièces détachées, composants, etc.). Les multinationales contrôlent une part appréciable du commerce mondial. La division internationale du travail et la répartition des activités productives dans le monde résultent, en outre, de plus en plus des décisions de ces firmes.

Leur commerce captif (flux international de produits entre la société mère et les filiales) porte surtout sur des biens intermédiaires, des composants

et des produits semi-finis. Le négoce international des produits de base est presque totalement sous leur contrôle : elles réalisent 90 % du commerce mondial du blé, du café, du maïs, du bois, du tabac, du jute et du minerai de fer, 85 % du commerce du cuivre et de la bauxite, 80 % de celui du thé et de l'étain, 75 % pour les bananes, le caoutchouc naturel et le pétrole brut. Les marchés des produits finis industriels sont globaux, spécialement dans l'électronique ou l'automobile, où des normes internationales s'imposent après avoir été mises au point par des multinationales.

Wladimir ANDREFF,
L'économie repensée, éd. Sciences Humaines, 2000,
« Le règne des FMN », p. 310-311

Aujourd'hui, d'après la Cnuced, ils existent dans le monde environ 65 000 FMN qui ont environ 850 000 filiales à l'étranger. Une entreprise est qualifiée de FMN quand elle réalise une partie de sa production dans au moins un pays étranger. L'ONU fixe le seuil à 10 %. Donc les FMN ont de nombreuses filiales et organisent leur production à l'échelle mondiale. Les FMN détiennent une part importante du commerce mondial car les échanges entre la société mère et les filiales à l'étranger sont comptabilisés comme des exportations, ce qui augmente le volume des échanges internationaux et donc la valeur du commerce international. Au final, les FMN contrôlent environ 1/3 du commerce international alors que ce n'est que commerce intra-firme, c'est-à-dire entre les firmes.

Les plus grosses multinationales en 2002, selon les emplois à l'étranger

Firmes	Pays d'origine	Secteur	Personnel à l'étranger	Indice de transnationalité* en %	
				Nombre de pays où l'entreprise est présente	
Wal-Mart	Etats-Unis	Distribution	300 000	9	23,5
Carrefour	France	Distribution	271 000	18	63,0
Siemens	Allemagne	Matériel électrique	251 000	78	62,3
Ahold	Pays-Bas	Distribution	237 000	10	75,6
McDonald's	Etats-Unis	Restauration	237 000	14	57,7
Unilever	Royaume-Uni/ Pays-Bas	Produits ménagers	193 000	64	64,8
Ford	Etats-Unis	Automobile	188 000	96	47,7
IBM	Etats-Unis	Informatique	179 000	58	50,8
Matsushita	Japon	Electronique	167 000	38	46,3
Volkswagen	Allemagne	Automobile	158 000	27	57,1
General Electric	Etats-Unis	Matériel électrique	150 000	41	40,6
Nestlé	Suisse	Alimentation, boissons	150 000	92	59,0
Anglo American	Royaume-Uni	Mines	147 000	26	70,8
Philips	Pays-Bas	Electronique grand public	141 000	45	86,8
Suez	France	Eau, électricité	138 000	26	78,1
ABB	Suisse	Matériel électrique	131 000	59	94,5
Saint-Gobain	France	Matériaux de construction	122 000	44	70,2
Deutsche Post	Allemagne	Logistique	109 000	97	35,1
France Télécom	France	Télécommunications	102 000	42	49,6
General Motors	Etats-Unis	Automobile	101 000	43	27,9

* Moyenne des ratios actifs étrangers/actifs totaux, ventes à l'étranger/ventes totales et personnel à l'étranger/personnel total

Source : Cnuced

Alternatives économiques, hors-série, décembre 2005

1B. Le commerce intra-branche

Le commerce intra-branche correspond à des échanges de produits issus d'une même branche. Deux pays peuvent exporter et importer l'un vers l'autre des automobiles de marques et de modèles différents. Les échanges sont croisés mais sont comptabilisés comme des importations et des exportations.

Aujourd'hui, le commerce intra-branche représente une part importante du commerce mondial et jusqu'à 50 % du commerce des pays développés.

Question 3

Donnez un exemple de commerce intra-branche.

2. La géographie économique du commerce international

La géographie du commerce international est très disparate : plus les pays sont riches, plus ils commercent, plus ils s'enrichissent et inversement.

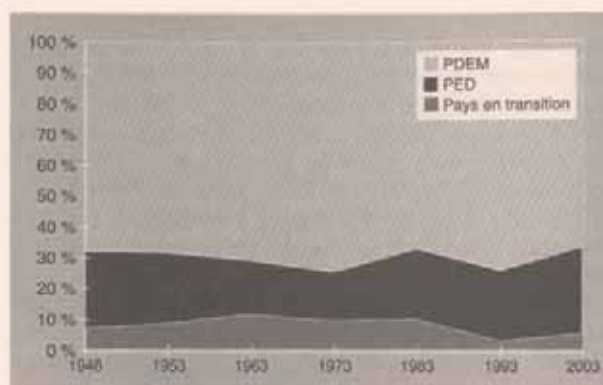
2A. La hiérarchie du commerce mondial

Le commerce mondial est hiérarchisé. Les dix premiers pays exportateurs mondiaux de marchandises réalisent à eux seuls 55 % des exportations mondiales.



De plus, ce sont les Pays développés à économie de marché (PEM) qui totalisent les 2/3 du commerce mondial, contre 20 % des Pays en voie de développement (PED) et moins de 10 % pour les pays en transition. Cela est d'autant plus manifeste que cette répartition est environ la même depuis plus de 50 ans.

Part relative des trois grands groupes de pays dans le commerce mondial 1948-2003



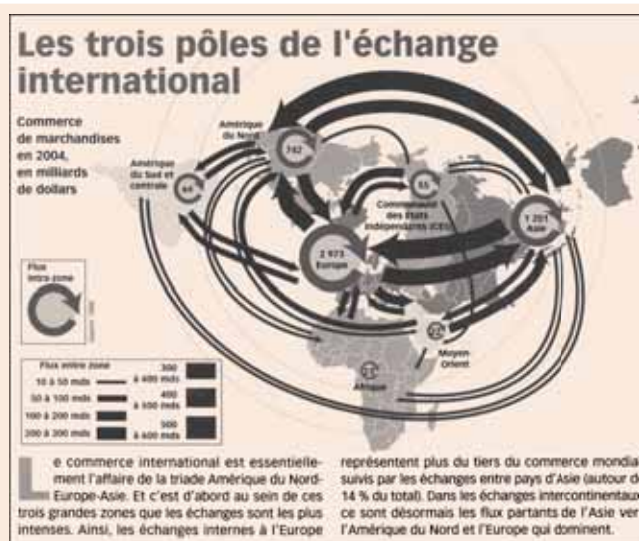
Sources : Calculs effectués à partir des données de WTO, *International Trade Statistics*, 2004.

Lahsen ABDELMALKI et René SANDRETTO, *Cahiers français*, n° 325, « Mondialisation et commerce international, État des lieux du commerce international, la nouvelle géographie du commerce international », p. 6

Donc plus un pays est riche, plus il exporte, d'où la polarisation du commerce mondial entre les régions riches.

2B. La polarisation du commerce mondial

En effet, le commerce mondial n'est pas homogène entre les nations. Les pays de la triade (c'est-à-dire les pays de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et de l'Asie) réalisent à eux seuls 71 % du commerce mondial.



Alternatives économiques, hors-série, n° 70, 4^e trimestre 2006

Donc la géographie des flux commerciaux est fortement structurée autour de trois pôles : la triade. D'autant plus que la majeure partie des échanges se fait au sein des régions, c'est l'importance du commerce intra-régional.

Cependant, avec l'émergence de nouvelles puissances économiques sur la scène internationale se profile une nouvelle géographie des échanges internationaux.

2C. Les nouvelles tendances du commerce international : le dynamisme fulgurant de la Chine

Les principaux changements

Au cours du dernier demi-siècle, le changement le plus remarquable dans l'évolution du paysage du commerce international est la montée en puissance des nouveaux pays industriels, en Amérique latine mais surtout en Asie, avec notamment les quatre « dragons » (Hong Kong, Corée, Taïwan, Singapour) et la Chine.

Au début des années 50, ces pays étaient relégués au fin fond du classement des exportateurs et importateurs. Vingt ans plus tard, ils commencent à apparaître entre les 20e et 40e rangs. Aujourd'hui, les quatre dragons et la Chine se situent entre le 4e et le 16e rang des principales puissances exportatrices. Ils entrent même tous dans les dix premiers rangs si l'on considère l'Union européenne comme une seule et même entité commerciale, ce qu'elle est d'ailleurs effectivement.

En 2003, la Chine a ravi à la France le 4e rang qu'elle occupait depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Bien que les chiffres définitifs ne soient pas encore connus à ce jour, elle aura sans doute devancé le Japon au 3e rang en 2004.

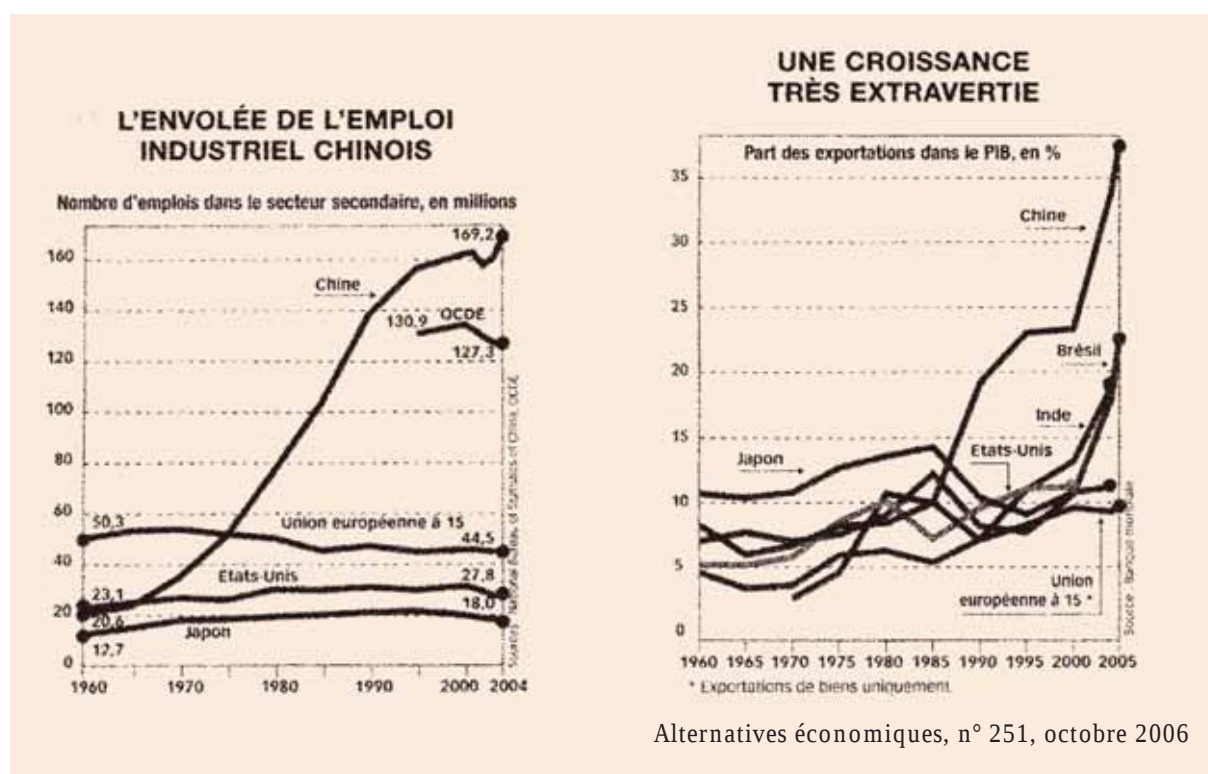
Globalement, si on agrège les exportations de la Chine et des quatre dragons, cet ensemble représentait en 2003 le premier ensemble commercial du monde (1 156,2 milliards de dollars d'exportations) devant l'Union européenne (1 105,4 milliards de dollars) et les Etats-Unis (723,8 milliards de dollars).

Le résultat de cette évolution est la montée de la production manufacturière des pays du Sud, qui depuis le début des années 90 sont devenus majoritairement exportateurs de produits manufacturés. Ceux-ci représentent en effet aujourd'hui 70 % du total de leurs exportations (graphique 12).

Lahsen ABDELMALKI et René SANDRETTO, *Cahiers français*, n° 325, « Mondialisation et commerce international, État des lieux du commerce international, la nouvelle géographie du commerce international », p. 6-7

Au cours du dernier demi-siècle, le changement le plus remarquable...

Ceux-ci représentent en effet aujourd'hui 70 % du total de leurs exportations.



La Chine devrait bientôt être la troisième puissance mondiale exportatrice. Avec les 4 dragons, ils sont aujourd'hui devant l'Union européenne des 25 et les États-Unis. Cependant, ce n'est pas le cas des autres pays du tiers-monde qui peinent à prendre part aux échanges internationaux.

3. Asymétrie et vulnérabilité des pays du Sud

Les pays du Sud sont un ensemble très disparate. Les 10 premiers pays dont la Chine, les 4 dragons, le Mexique et le Brésil concentrent à eux seuls 80 % des échanges intra-Sud. Donc les autres pays du Sud échangent avec le Nord surtout des matières premières.

La centaine d'autres pays du Sud, et donc la majeure partie de la population mondiale se partageant les quelques parts de marché restant. Ils sont donc vulnérables car dépendent des économies du Nord, des stratégies des FMN, des fluctuations des cours mondiaux. Pour les pays exportateurs de minerais, le cours du baril de pétrole étant de 70 \$ (cotation en octobre 2004), effectivement dans l'immédiat le cours est à leur avantage mais ils ne sont pas à l'abri d'un retournement de conjoncture.

Donc les pays du Sud participent très inégalement et très insuffisamment aux échanges internationaux. Il semble dans ce cadre difficile pour une grande partie de la population mondiale de sortir du sous-développement et de la pauvreté. (*Cette partie sera approfondie à la séquence 8 : « L'hétérogénéité de l'économie mondiale ».*)

Le commerce international est donc très hétérogène car il répond à une logique de pouvoir économique. En effet, le commerce international est un jeu à somme nulle : ce que gagne les uns est perdu par les autres. Mais comment tous ces échanges sont-ils comptabilisés ? C'est ce que nous allons voir avec la balance des paiements (partie 3).

Partie 3

La balance des transactions courantes dans la balance des paiements

C'est grâce à la balance des transactions courantes que sont comptabilisés tous les échanges de biens et services d'une nation. La balance des transactions courantes est composée de la balance commerciale et la balance des invisibles (partie 3 1.). Elle fait partie de la balance des paiements (partie 3 2.). Pour mieux comprendre comment la balance des paiements enregistre toutes les opérations avec l'extérieur, nous découvrirons celle de la France en 2004 (partie 3 3.).

1. La balance des transactions courantes

1A. La balance commerciale : l'enregistrement des échanges de marchandises

La balance commerciale est un document comptable qui enregistre les exportations et importations des marchandises. Elle ne prend en compte que les marchandises. La balance commerciale enregistre donc un solde commercial.

Solde commercial = Exportations – Importations

Solde commercial positif = Exportations > Importations → Excédent

Solde commercial négatif = Exportations < Importations → Déficit

Soldes	Éléments d'explication	Exemples
Excédents commerciaux	1. Importance de la demande étrangère ou faible demande interne 2. Croissance dans les pays clients 3. Prix de la monnaie bas qui elle-même dépend du taux de change et du niveau d'inflation 4. Innovation des produits 5. Qualité des produits et étendue de la gamme 6. Compétitivité prix des produits vendus	1. Augmentation des exportations vers l'Allemagne suite à la réunification en 1989 2. Augmentation récente des exportations vers l'Algérie suite à son développement 3. La monnaie chinoise est actuellement sous-évaluée, ce qui avantage son excédent commercial 4. L'innovation du Japon lui permet d'être la deuxième puissance exportatrice au monde 5. Les voitures allemandes se vendent bien à l'étranger pour leur qualité 6. La compétitivité prix des pays d'Asie du Sud-Est étant sans précédent explique le niveau de leurs exportations

Les raisons des déficits commerciaux sont en toute logique l'inverse des raisons des excédents commerciaux. D'ailleurs depuis 2003, celle de la France est déficitaire (voir graphique ci-dessous).

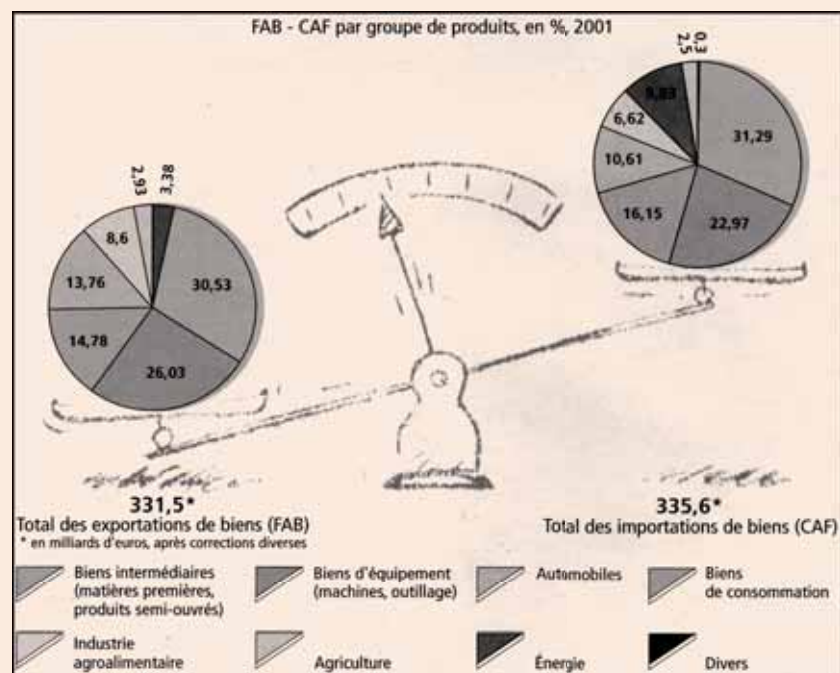
Balance commerciale



Bilan du Monde, 2006

Les exportations ont été pénalisées par les niveaux records atteints par l'euro face au dollar, ce qui a dégradé les échanges français même si la facture des importations pétrolières était, elle, moins élevée.

Une balance commerciale déficitaire pour la France



Dictionnaire de l'Économie de A à Z, éd. Larousse et Le Monde, 2003, p. 80

O Les exportations sont évaluées franco-à-bord (FAB) : c'est-à-dire au prix de vente jusqu'à la frontière. Les importations sont évaluées au prix CAF : le prix du bien plus le coût du bien, les coûts d'assurance et le prix de transport. Après avoir abordé les échanges de marchandises nous allons préciser les échanges de services.

1B. La balance des invisibles : l'enregistrement des échanges de services

La balance des invisibles regroupe l'ensemble des échanges de services immatériels avec l'extérieur.

Question 4

D'après vous quelles sont les grandes catégories d'échange de services ?

Exemple d'échanges de services

Exportations de services = gains de devises	Importations de services = nécessité d'obtenir des devises
Tourisme des étrangers en France	Transports internationaux utilisés pour les exportations de marchandises
Salaires des travailleurs français frontaliers	Salaires versés par les entreprises à des salariés étrangers non résidents
Revenus des capitaux français investis à l'étranger	Versement d'intérêts pour les emprunts contractés à l'étranger
Revenus provenant des grands travaux réalisés à l'étranger	Achats de brevets à l'étranger

J.-Y. CAPUL et O. GARNIER,
Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, éd. Hatier, p. 9

Les échanges de services sont « invisibles » mais permettent de gagner des devises. Les échanges de services et de marchandises sont regroupés dans la balance des transactions courantes.

1C. La balance des transactions courantes : l'enregistrement des échanges de marchandises et de services

De quoi se compose la balance des transactions courantes ?

Outre les opérations sur les marchandises (balance commerciale), cette balance regroupe les opérations sur les invisibles comptabilisant les mouvements entrants (importations) et sortants (exportations) de services.

Cette balance comprend les postes suivants :

- les biens : opérations d'importation et d'exportation de biens ;
- les services : opérations d'importation et d'exportation de transport, tourisme, services financiers ou d'assurances, services informatique ;
- les revenus : salaires versés à des non-résidents (saisonniers, frontaliers...), revenus d'investissement ;
- transferts courants : versements au budget européen, transferts des travailleurs étrangers.

Le solde de la balance des transactions courantes permet d'indiquer si le résultat des opérations courantes d'un pays fait apparaître un besoin de financement ou permet de dégager une capacité de financement.

Le solde de cette balance est un bon indicateur de la compétitivité d'un pays : un solde positif signifie que le pays dépense moins qu'il ne gagne, du fait de ses échanges. Ce pays dégage une capacité de financement. Inversement, un pays dont la balance des transactions courantes est déficitaire dépense plus qu'il ne gagne. Ceci génère un besoin de financement qu'il faudra combler par l'emprunt ou par une ponction sur les réserves de change.

La balance commerciale des transactions courantes est un des quatre grands comptes de la balance des paiements (partie 2).

2. La balance des paiements

2A. La structure de la balance des paiements

La balance des paiements est donc un document qui comptabilise l'ensemble des relations économiques, commerciales, financières et monétaires effectuées entre un pays et le reste du monde. Elle permet de mettre en évidence les soldes relatifs aux échanges extérieurs très utiles pour analyser la situation économique d'un pays par rapport au reste du monde.

Les quatre grands comptes de la balance des paiements

Compte de transactions courantes

- Biens et services ;
- Revenus ;
- Transferts courants.

Compte de capital

Compte financier

- Investissements directs ;
- Investissements de portefeuille ;
- Autres investissements ;
- Avoirs de réserve.

Erreurs et omissions

J.-Y. CAPUL et O. GARNIER,

Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, éd. Hatier, 2005, p. 11

Détails et illustrations des grands comptes de la balance des paiements

Compte	Opérations comptabilisées	Explications
Le compte de transactions courantes	– Biens et services – Revenus des facteurs de productions – Transferts courants	Voir paragraphe 1.
Le compte de capital	Transfert en capital entre un pays et l'étranger : 1. Le transfert en capital : dons, subventions, remises de dettes effectuées sans contrepartie, transferts patrimoniaux des travailleurs migrants 2. Acquisition d'actifs non financiers	1. Annulation de dettes sur le tiers-monde, vente d'un brevet, travailleurs immigrés envoyant de l'argent dans son pays d'origine 2. Achats ou vente de brevets
Le compte financier	Comptabilisation des échanges de capitaux : 1. Les investissements directs 2. Les investissements de portefeuille 3. Les autres investissements 4. Avoir de réserves	1. Investissements « matériels » des entreprises à l'étranger 2. Investissements financiers à l'étranger : actions, obligations 3. Crédits commerciaux, prêts bancaires 4. Réserves de devises
Erreurs et omissions	Poste d'ajustement lié à la difficulté statistique d'enregistrement des transactions économiques internationales pour équilibrer la balance des paiements	Problème du « trou noir » de la balance des paiements qui s'explique par les difficultés d'homogénéité de comptabilité des échanges financiers internationaux et aussi par la circulation des capitaux à l'origine de l'économie souterraine (blanchiment d'argent, trafic illicite)

2B. Le principe d'équilibre de la balance des paiements

Question 5

Calculez le montant total des grands comptes de la balance des paiements en entrées et en sorties de devises. Que constatez-vous ? À votre avis pourquoi ?

La balance des paiements française en 2002

(milliards d'euro)		Entrées de devises	Sorties de devises
Balance des transactions courantes = + 28	Biens et services	415	386
	Revenus	86	72
	Transferts courants	21	36
Transferts en capital = 0		1	1
Balance des opérations financières = –35	Investissements directs à l'étranger		81
	Investissements directs de l'étranger	69	
	Investissements de portefeuille à l'étranger		85
	Investissements de portefeuille de l'étranger	65	
	Autres investissements	39	42
Variations des avoirs en devises		4	
Erreurs et omissions		3	

Denis CLERC,
Déchiffrer l'économie, éd. La Découverte, 2004, p. 153

Pour mieux comprendre le principe de la balance des paiements, lisez l'article ci-dessous :

Le principe d'équilibre de la balance des paiements

Toutes les ventes ou cessions sont mises dans la colonne des crédits alors que tous les achats ou acquisitions sont enregistrés en débits. On trouve donc dans les crédits les exportations du pays mais aussi les ventes de titres (c'est-à-dire les entrées de capitaux dans le pays) et les remises de monnaies dues aux paiements que les résidents effectuent pour régler leurs achats à l'étranger. Symétriquement, en débit figurent les importations, les achats de titres (sorties de capitaux) et les acquisitions de monnaies résultant des ventes de toute nature (marchandises, services et titres) du pays à l'extérieur.

Cette règle d'enregistrement permet d'obtenir une valeur globale des crédits égale à la valeur globale

des débits. En effet, comme toute transaction possède une contrepartie inscrite pour la même valeur dans l'autre colonne, la balance des paiements est un document comptablement équilibré, aux erreurs et omissions près. Par exemple, si le pays exporte des marchandises pour une valeur de 1 million de dollars et si le paiement est fait, en dollars, par versement sur un compte bancaire, l'opération donne lieu à deux écritures de même valeur (1 million de dollars) : une en crédits dans le poste « marchandises » et une en débits dans le poste « devises ».

Dictionnaire de l'Économie de A à Z, éd. Larousse et *Le Monde*, 2003, p. 80-81

3. La balance des transactions courantes de la France en 2004

Pour comprendre concrètement l'intérêt de la balance des transactions courantes, je vous propose de lire les résultats de la balance des paiements en France en 2004, ce qu'il faut retenir étant en introduction.

France – Bilan

Balance des paiements : des résultats contrastés

Banque de France – Rapport annuel

Banque de France

Avril 2005.

L'article est extrait du chapitre 3

(« La balance des paiements

de la France ») du rapport annuel, exercice 2004.

Direction de la documentation

et des publications économiques,

48, rue Croix-des-Petits-Champs,

75001 Paris

Tél. : 01 42 92 39 08

Fax : 01 42 92 39 40

www.banque-france.fr

En 2004, le faible excédent du compte des transactions courantes de l'année précédente s'est transformé en un déficit du même ordre (- 4,4 milliards d'euros). Cette dégradation s'explique essentiellement par la croissance plus forte des importations par rapport aux exportations. En revanche, le compte de capital a renoué avec l'excédent en 2004 (+ 1,7 milliard après - 7,7 milliards d'euros en 2003). Enfin, le compte financier a confirmé son amélioration, l'excédent est passé de 13 milliards à 17,2 milliards d'euros. Les entrées de capitaux aux titres des « autres investissements » ont été particulièrement élevées, notamment vis-à-vis des contreparties extérieures à la zone euro.

Problèmes économiques

En 2004, les échanges extérieurs de biens et services ont contribué, en termes nets, à satisfaire une demande intérieure supérieure à la production nationale. La forte progression des importations en volume reflète ce phénomène. Pour leur part, les exportations ont crû moins vite, en dépit de la vigueur de la demande mondiale. La France a probablement continué à perdre des parts de marché, du fait, en partie, du positionnement géographique et, surtout, sectoriel peu favorable de ses entreprises sur les marchés internationaux. Quant à la compétitivité-prix de l'économie française – mesurée par rapport à nos 56 principaux partenaires – elle a globalement peu évolué en 2004, même si elle s'est détériorée vis-à-vis de certaines zones (États-Unis, Asie émergente...). Compte tenu d'une légère remontée du solde des revenus et d'une stabilisation des transferts courants, le compte de transactions courantes a accusé un déficit de 4,4 milliards d'euros (- 0,3 % du PIB), le premier depuis plus de dix ans.

Le compte financier a enregistré des entrées nettes de capitaux pour 17,2 milliards d'euros (contre 13,0 milliards en 2003), les placements nets des résidents à l'étranger sous forme d'investissements directs (- 25,2 milliards) et de portefeuille (- 26,2 milliards) n'atteignant pas les engagements nets des résidents au titre des autres investissements (66,1 milliards).

Le compte de transactions courantes

► Un déficit des échanges de biens

En 2004, le solde des échanges de biens s'est établi à - 6,1 milliards d'euros, en retrait de 7,7 milliards par rapport à l'année précédente. L'accélération de la demande mondiale a

Tableau 1

BALANCE DES PAIEMENTS

(soldes en milliards d'euros)

	2001	2002	2003 (a)	2004 (b)
Compte de transactions courantes	24,0	15,4	4,4	- 4,4
Biens	3,9	8,0	1,6	- 6,1
Services hors voyages	6,3	4,6	1,0	0,2
Voyages	13,6	13,6	11,6	10,4
Revenus	16,7	4,2	6,9	7,7
Transferts courants	- 16,6	- 15,0	- 16,7	- 16,5
Compte de capital	- 0,3	- 0,2	- 7,7	1,6
Compte financier	- 31,4	- 15,7	13,0	17,2
Investissements directs	- 40,6	0,0	- 9,1	- 25,2
Français à l'étranger	- 97,0	- 51,8	- 50,8	- 46,5
Étrangers en France	56,4	51,9	41,6	21,3
Investissements de portefeuille	24,0	- 11,2	6,2	- 26,2
Avoirs (résidents sur titres étrangers)	- 95,0	- 92,5	- 170,8	- 127,1
Engagements (non-résidents sur titres français)	119,0	81,4	176,9	100,9
Produits financiers dérivés	2,8	5,5	- 6,1	6,2
Autres investissements	- 23,4	- 14,3	24,2	66,1
dont opérations nettes des IFM	- 5,5	- 3,1	31,1	44,3
Avoirs de réserve	5,8	4,2	- 2,2	- 3,5
Erreurs et omissions nettes	7,7	0,6	- 9,8	- 14,5

(a) Chiffres non définitifs.

(b) Chiffres provisoires.

entraîné une reprise des exportations après deux années de repli, les performances des entreprises françaises restant toutefois en retrait par rapport à celles des entreprises situées dans d'autres pays de la zone euro, en particulier l'Allemagne. Les achats à l'étranger ont connu une croissance marquée, contrastée entre les branches, due selon les cas à une progression des livraisons en volume, en liaison avec le redressement de l'activité intérieure, ou

à une hausse des prix d'importation accompagnant les tensions sur les prix du pétrole et des matières premières, dans un contexte de forte demande mondiale.

En données douanières CAF-FAB, l'augmentation de 21,7 % des importations énergétiques tient principalement au renchérissement du pétrole. La hausse des cours des matières premières est également, pour partie, à l'origine de la forte croissance des importations de biens intermédiaires (8,3 %) et de la détérioration du solde (- 2,1 milliards d'euros), en dépit de la progression des exportations (6,4 %). La progression soutenue des importations de biens de consommation (6,3 %) semble davantage liée à la vigueur de la demande, alors que les prix, du textile et de l'électronique grand public notamment, ont été orientés à la baisse.

Dans la branche automobile, la progression des flux a été rapide (respectivement 8,5 % et 9,5 % à l'exportation et à l'importation), traduisant une véritable mondialisation du secteur, marquée par une expansion des échanges intra-groupe et intra-branche au sein de l'Union européenne (UE), ainsi que par une forte croissance des ventes d'automobiles aux pays émergents (Chine, Turquie, Iran, Algérie...) et des achats au Japon et à la Corée du Sud. Les exportations de biens d'équipement se sont légèrement redressées en 2004 (3,2 %), malgré la stagnation des ventes de matériel de transport, tandis que les importations (7,9 %) ont été tirées par le redémarrage de l'investissement productif, après deux années de recul.

► Un ralentissement de la détérioration du solde des échanges de services

La baisse de l'excédent des échanges de services, ininterrompue depuis 2000, s'est quelque peu ralentie en 2004, le solde se contractant de 2 milliards d'euros, à 10,6 milliards, sous l'effet d'une progression de 2,6 % des dépenses, les recettes restant quasiment stables.

Tableau 2

SERVICES

(soldes en milliards d'euros)

	2001	2002	2003 (a)	2004 (b)
Transports	0,9	0,9	0,4	- 0,2
Maritime	- 0,7	- 0,6	- 0,5	- 1,2
Aérien	0,2	0,7	0,7	- 0,0
Autres	1,4	0,8	0,2	1,0
Voyages	13,6	13,6	11,6	10,4
Services de communication	0,1	0,5	0,5	1,0
Services financiers	- 0,4	- 0,5	- 0,8	- 0,9
Redevances et droits de licence	0,8	1,5	1,3	1,4
Autres services	4,9	2,1	- 0,4	- 1,1
dont : Négoce international	3,9	3,3	2,2	1,6
Services divers aux entreprises	1,9	1,5	0,5	0,0
Services audiovisuels et annexes	- 0,7	- 0,6	- 0,4	- 0,1
Total	19,9	18,2	12,6	10,6

(a) Chiffres non définitifs.

(b) Chiffres provisoires.

Les voyages, premier poste par l'ampleur des flux au sein des services, ont dégagé un excédent de 10,4 milliards d'euros, en retrait de 1,2 milliard par rapport à l'année précédente et de 3,7 milliards par rapport à 2000. Après un recul en 2003, les recettes ont rebondi de 1,5 %, leur croissance étant toutefois beaucoup moins vive que celle des dépenses (8,3 %).

Après trois années de repli ou de stagnation, les flux touristiques internationaux ont connu une nette reprise en 2004. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le nombre d'arrivées aux frontières aurait progressé de 10 % environ et atteint un niveau sans précédent.

Une analyse géographique, fondée sur des données provisoires et en partie estimées, ne montre pas, à la différence de l'année 2003, d'écart important entre la variation des dépenses des résidents de la zone euro sur le territoire français (+ 1,9 %) et la variation des dépenses des non-résidents (+ 1,3 %). Sans revenir à leur niveau de 2002, les dépenses de résidents américains et japonais ont augmenté de, respectivement, 1,2 % et 6,4 %. Les dépenses des touristes britanniques se sont stabilisées à un haut niveau, le Royaume-Uni étant, pour la deuxième année consécutive, le premier pourvoyeur de recettes de voyages. Concernant la zone euro, les évolutions ont été contrastées entre les dépenses des touristes en provenance de pays du Sud, relativement dynamiques sauf pour l'Italie, et celles des touristes venant des Pays-Bas, d'Allemagne ou d'Autriche, stables ou en baisse. S'agissant des voyages des résidents à l'étranger, la progression des dépenses dans les pays situés hors zone euro (12,3 %) a été près de quatre fois supérieure à celle des dépenses dans les autres pays de la zone (3,4 %).

Hors voyages, le solde des services a été tout juste équilibré en 2004, alors qu'il avait dégagé un excédent de plus de 7 milliards d'euros en 2000 et de 1 milliard en 2003. S'agissant des transports, au-delà des changements ayant affecté la pondération entre les différents modes, qui reflètent la mise en application d'une nouvelle méthodologie pas encore rétropolée sur les années antérieures à 2004, plusieurs évolutions sont à signaler. La croissance des flux de transport maritime tient tout à la fois à l'augmentation des volumes transportés et à la hausse des tarifs de fret. L'essor des flux de transport aérien est en ligne avec la reprise du trafic international et la croissance des flux touristiques internationaux. En recettes, il apparaît lié aux bonnes performances des compagnies nationales ; en dépenses, il s'expliquerait par la percée des compagnies à bas coûts sur le marché intérieur et pour les vols moyens-courriers. Au total, le solde des transports se replie de 0,6 milliard d'euros, à - 0,2 milliard.

Deux autres rubriques ont un solde en forte détérioration : le négoce international (- 0,6 milliard) et les services divers aux entreprises (- 0,5 milliard). Dans le premier cas, le fléchissement ne concerne pas tant le négoce proprement dit, qui s'entend de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente (de pétrole, de matières premières agricoles ou industrielles...) d'un résident à des non-résidents, que les recettes versées par des filiales étrangères à leurs maisons-mères françaises dans le cadre de relations intra-groupe. Dans le second cas, la dégradation découle

dossier

Le bilan de l'économie française

pour partie de la croissance des dépenses de développement de nouveaux modèles d'Airbus, imputées par les filiales européennes à la maison-mère française. À terme, si les objectifs de vente du constructeur aéronautique sont tenus ou dépassés, les recettes à ce titre devraient excéder les dépenses.

Parmi les rubriques dont les soldes se sont redressés en 2004, figurent les services de communication (0,5 milliard d'euros), les services audiovisuels (0,3 milliard) et les redevances et droits de licence (0,1 milliard). S'agissant des services audiovisuels, le solde est presque revenu à l'équilibre et on note à la fois une accélération de la croissance des recettes par rapport aux années précédentes et un repli des dépenses, qui pourraient provenir des succès des entreprises françaises sur les marchés internationaux dans un secteur où la concurrence, américaine notamment, s'avère très forte. Par ailleurs, les redevances et droits de licence, dont les recettes et le solde avaient fléchi en 2003, ont bénéficié d'une augmentation des paiements de l'étranger dans le secteur pharmaceutique.

► Un redressement du solde des revenus d'investissements

Après le repli de plus de 12 milliards d'euros enregistré en 2002, en raison de l'apparition d'un déficit au titre des bénéfices réinvestis, le solde des revenus a poursuivi en 2004 le redressement amorcé en 2003, s'accroissant de 0,8 milliard, pour atteindre 7,7 milliards.

Tableau 3

REVENUS

(soldes en milliards d'euros)

	2001	2002	2003 (a)	2004 (b)
Rémunération des salariés	8,2	8,8	8,2	8,4
Revenus des investissements	8,5	- 4,6	- 1,2	- 0,7
Investissements directs	14,2	5,3	11,4	13,4
dont : bénéfices réinvestis	3,3	- 4,8	3,9	3,8
Investissements de portefeuille	- 4,0	- 7,9	- 12,2	- 11,5
Autres investissements	- 1,7	- 2,0	- 0,5	- 2,5
Total	16,7	4,2	6,9	7,7

(a) Chiffres non définitifs.

(b) Chiffres provisoires.

Le solde des revenus d'investissements directs a crû de près de 2 milliards d'euros en 2004, atteignant 13,4 milliards. L'amélioration de la conjoncture mondiale et les bons résultats des filiales étrangères de groupes français, dont rendent compte les résultats consolidés annoncés depuis le début 2005, ont conduit à une forte hausse des revenus inscrits au crédit des résidents. Les revenus au profit des non-résidents ont augmenté de façon plus marquée encore, essentiellement sous l'effet d'une estimation des bénéfices réinvestis plus favorable pour l'année 2004 que pour l'année précédente (1).

En raison de la croissance exceptionnelle de la valeur des stocks d'investissements de portefeuille entre fin 2002 et fin 2003 (respectivement 21,8 % pour les avoirs en titres étrangers, à

1 082,4 milliards d'euros, et 20,5 % pour les titres français détenus par les non-résidents, à 1 270,1 milliards), les revenus d'investissements de portefeuille ont fortement progressé en 2004, en recettes comme en dépenses. L'évolution relative des taux d'intérêt sur les titres en dollars et en euros aurait neutralisé l'effet légèrement dépressif de la baisse du dollar (2) sur les recettes, permettant au déficit de la ligne de se réduire, à - 11,5 milliards d'euros.

Le rééchelonnement, en 2003, par le Club de Paris, d'une grande partie des arriérés d'intérêts sur la dette publique de la République du Congo et du Nigeria avait donné lieu à une hausse - de l'ordre de 1,2 milliard d'euros - des intérêts inscrits au crédit des administrations publiques résidentes. L'absence de toute opération de ce type en 2004 se traduit mécaniquement par un creusement du déficit des autres revenus d'investissements.

► Une stabilisation des transferts courants nets vers l'étranger

En 2004, les transferts courants nets se sont établis à 16,5 milliards d'euros, dont 9,4 milliards au titre des transferts des administrations publiques et 7,2 milliards au titre des transferts des autres secteurs. Les transferts nets des administrations publiques au profit de l'UE sont restés stables, à 5,4 milliards d'euros. Les recettes, notamment au titre de la politique agricole commune (- 9,9 %), et les versements aux institutions européennes (- 5,8 %) ont décliné de concert. Par ailleurs, les transferts courants portent trace d'un règlement en faveur des États-Unis dans le cadre du premier accord amiable entre l'État français et la justice américaine au sujet de l'affaire Executive Life.

Tableau 4

TRANSFERTS COURANTS

(soldes en milliards d'euros)

	2000	2001	2002	2003 (a)	2003 (b)
Secteur des administrations publiques	- 9,1	- 9,8	- 9,6	- 11,1	- 9,4
Institutions de l'UE	- 4,9	- 5,2	- 4,9	- 5,5	- 5,4
Autres transferts des administrations publiques	- 4,2	- 4,6	- 4,7	- 5,6	- 4,0
Autres secteurs	- 6,1	- 6,8	- 5,4	- 5,6	- 7,2
Envois de fonds des travailleurs	- 2,2	- 2,3	- 1,9	- 2,2	- 2,1
Autres opérations	- 3,9	- 4,4	- 3,5	- 3,4	- 5,0
Total	- 15,2	- 16,6	- 15,0	- 16,7	- 16,5

(a) Chiffres non définitifs.

(b) Chiffres provisoires.

(1) Les bénéfices réinvestis, qui ne font pas l'objet de déclaration en balance des paiements, sont définitivement établis à partir des enquêtes annuelles sur les stocks d'investissements directs et ne sont disponibles que quinze mois environ après la fin de l'année de référence. Auparavant, ils sont estimés sur la base d'un ensemble d'indicateurs conjoncturels. Les données reprises dans ce rapport incorporent donc des estimations provisoires de bénéfices réinvestis, tant pour l'année 2003 que pour l'année 2004, qui reflètent notamment l'état de la conjoncture, en France et à l'étranger.

(2) La dépréciation du dollar, comme l'évolution des autres devises, n'ont eu qu'un effet limité sur les revenus d'investissements de portefeuille, dans la mesure où plus de 80 % des titres étrangers détenus par les résidents à fin 2003 étaient libellés en euros.

Conclusion

Résumé : les échanges internationaux sont très dynamiques et risquent encore de croître à l'avenir du fait de l'émergence de certaines nations et du nécessaire développement des pays du tiers-monde. Mais la logique du commerce international est une logique de pouvoir qui ravive les réflexes de prédation. Donc cette croissance continue risque d'être une fois de plus bénéfique au plus fort : les nations riches, les firmes multinationales. Il est logique de craindre une fois de plus pour le tiers-monde.

Ouverture : c'est ce qui nous amène à la séquence 5 : les théories du commerce international, autrement dit : quels sont les fondements et les enjeux des échanges entre nations ?

Question 1

Depuis la première révolution industrielle jusqu'à la Première Guerre mondiale, le volume du commerce international a été multiplié par vingt. Les raisons sont :

- politiques : les pays neufs et les économies coloniales participent au commerce international ;
- industrielles : les produits manufacturiers sont exportés contre des produits primaires ;
- logistiques : le développement des transports maritimes (canal de Suez et de Panama) et ferroviaires favorise la baisse des coûts de transport ;
- informationnelles : la télégraphie est en plein développement et naît le téléphone.

Le rythme du commerce international ralentit ensuite de 1914 à 1945. Première Guerre mondiale, protectionnisme voire autarcie consécutive à la grande dépression des années 30, Seconde Guerre mondiale... ce n'est qu'à partir des années 50 que le commerce international s'intensifie à nouveau.

Depuis, le commerce international est en pleine expansion.

Question 2

	1948 à 1953	1953 à 1963	1963 à 1973	1973 à 1983	1983 à 1993	1993 à 2004	1948 à 2004
Taux d'évolution	45 %	87 %	269 %	217 %	100 %	142 %	15 210 %

La croissance des exportations est foudroyante, mais c'est vraiment à partir des années 80 que l'essor des exportations est remarquable.

Il est d'usage de lier la progression du commerce à celle de l'activité, c'est-à-dire la croissance du PIB, comme vous pouvez l'apprécier dans les graphiques ci-dessous. Maintenant que nous avons vu son essor spectaculaire, nous allons nous intéresser à la structure du commerce international aujourd'hui.

Question 3

L'automobile. Le marché français de l'automobile propose des voitures de marques françaises mais aussi de marques étrangères (asiatiques par exemple) alors que les constructeurs français suffiraient à satisfaire les besoins.

Maintenant que nous savons que le commerce mondial est dominé par les échanges de produits manufacturiers, que le commerce intra-firme représente jusqu'à 30 % du commerce international, que la part du commerce intra-branche reste prépondérante, nous allons observer la géographie du commerce international.

Question 4

Ce sont les échanges de service liés :

- au commerce extérieur : transport, assurance ;
- aux dépenses touristiques ;
- aux échanges de technologies : grands travaux, brevets, redevances ;
- à certains revenus du travail : salaires des travailleurs frontaliers ;

– aux revenus de particuliers sous forme de dividendes.

Certains éléments de la balance sont sans contrepartie, par exemple les transferts d'économies des travailleurs étrangers ou encore les dons.

Question 5

Le total des entrées de devises est de 703 milliards d'euros et réciproquement pour celui des sorties de devises. Nous constatons que la balance des paiements est équilibrée, ce qui est logique conformément à la règle de la comptabilité en partie double : le solde des quatre grands comptes équilibre la balance des paiements. Dans les faits cet équilibre est obtenu par la variation des avoirs de réserve mais surtout grâce au compte d'ajustement erreurs et omissions. Dans notre cas pour 2002 en France il est de « + 3 entrées de devises ».

Séquence 5

Les théories et l'organisation du commerce international

► Contenu

Partie 1

Les théories du libre-échange	79
1. La théorie des avantages absolus d'Adam Smith	79
2. Ricardo et la théorie des avantages comparatifs	80
2A. La théorie des avantages comparatifs	80
2B. L'explication ricardienne du commerce international	81
2C. La théorie des avantages comparatifs fonde le libre-échange	82
3. Le théorème HOS	83
4. Le renouvellement du commerce international	83

Partie 2

Le protectionnisme	86
1. Les théories classiques du protectionnisme	86
1A. La naissance du protectionnisme	86
1B. Le protectionnisme	86
2. Le protectionnisme aujourd'hui	86
2A. Les politiques protectionnistes mises en œuvre aujourd'hui	86
2B. Les nouvelles théories du commerce international	87
2C. Le protectionnisme justifié par les termes inégaux de l'échange	88

Partie 3

L'organisation des échanges internationaux aujourd'hui	89
1. L'organisation du commerce mondial	89
1A. Du GATT à l'OMC	89
1B. La crise de légitimité de l'OMC	93
2. L'organisation du commerce régional	94
2A. La régionalisation	94
2B. La régionalisation, étape vers le multilatéralisme ou protectionnisme déguisé ?	98
Réponses aux questions	101

► **Objectifs de la séquence**

1. Connaître les fondamentaux des échanges et services en présentant les principales théories du commerce international, les théories du libre-échange (*partie 1*).
2. Connaître les fondamentaux des échanges et services en présentant les principales théories du commerce international, les théories du protectionnisme (*partie 2*).
3. Mettre en évidence les principes essentiels de l'organisation des échanges internationaux (*partie 3*).

► **Mots clefs**

Partie 1 : théorie des avantages absolus, théorie des avantages comparatifs, théorème HOS, nouvelles théories du commerce international.

Partie 2 : protectionnisme, théorie du commerce international stratégique.

Partie 3 : GATT, OMC, principe de non-discrimination, ORD, multilatéralisme, régionalisation, régionalisme.

► **Introduction**

Entrée en matière : c'est à Vincent de Gournay, au XVIII^e siècle, que nous devons l'expression « Laissez faire, laissez passer ». Il entendait que non seulement la production mais surtout les échanges soient libres. Cela signifie qu'il n'y ait aucune contrainte (quotas, droits de douane, normes rigides), aucune entrave à la circulation des biens et services aux frontières entre les nations, d'où le terme libre-échange.

Définition et intérêt du sujet : le libre-échange est donc une doctrine économique mais aussi une politique commerciale qui vise à réduire tous les obstacles à la circulation internationale des biens et services. Donc, aujourd'hui, selon le principe du libre-échange, toutes les nations et les citoyens du monde gagnent au libre-échange. A contrario, le protectionnisme aurait comme objectif inverse d'empêcher ou limiter l'importation de biens pour protéger des intérêts nationaux ou de certains groupes.

Problématique : quelles sont aujourd'hui les théories du commerce international ?

Présentation du plan : pour répondre à cette question, nous verrons d'abord les théories du libre-échange (*partie 1*). Ensuite, nous verrons les théories protectionnistes et les nouvelles théories du commerce international (*partie 2*). Enfin, nous essayerons d'analyser les théories du commerce international appliquées au niveau mondial avec l'exemple de l'OMC et au niveau régional avec le développement de la régionalisation (*partie 3*).

Partie 1

Les théories du libre-échange

Smith au XVIII^e, Ricardo au XIX^e, puis trois économistes contemporains, Heckscher, Ohlin et Samuelson, vont théoriser les fondements du libre-échange. Pour cela, ils vont justifier les échanges internationaux par une spécialisation de chaque nation, spécialisation résultant des différences de coûts et permettant un avantage pour les partenaires.

1. La théorie des avantages absolus d'Adam Smith

Dans son ouvrage, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), Adam Smith démontre que les nations gagnent à l'échange international quand chaque nation se spécialise dans les productions pour lesquelles elle est la plus efficace. Ainsi, les pays bénéficient tous des coûts de production les moins chers.

Adam Smith et les avantages absolus

La maxime de tout chef de famille prudent est de ne jamais essayer de faire chez soi la chose qui lui coûtera moins à acheter qu'à faire. Le tailleur ne cherche pas à faire ses souliers, mais il les achète au cordonnier ; le cordonnier ne tâche pas de faire ses habits, mais il a recours au tailleur ; le fermier ne s'essaye point à faire ni les uns ni les autres mais il s'adresse à ces deux artisans et les fait travailler. Il n'y en a pas un d'eux tous qui ne voie qu'il y va de son intérêt d'employer son industrie toute entière dans le genre de travail dans lequel il a quelque avantage sur ses voisins, et d'acheter toutes les autres choses dont il peut avoir besoin avec une partie du produit

de cette industrie, ou, ce qui est la même chose, avec le prix d'une partie de ce produit.

Ce qui est prudence dans la conduite de chaque famille en particulier ne peut guère être folie dans celle d'un grand empire. Si un pays étranger peut nous fournir une marchandise à meilleur marché que nous ne sommes en état de l'établir nous-mêmes, il vaut bien mieux que nous la lui achetions avec quelque partie de notre propre industrie, employée dans le genre dans lequel nous avons quelque avantage.

Adam Smith *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776

Question 1

Dans quelle production de bien les pays A et B doivent-ils se spécialiser ? Justifiez pourquoi le commerce international permet un gain à l'échange.

Le tableau suivant indique le nombre d'heures de travail (coûts de production) nécessaire à la fabrication d'une unité de bien :

	Pays A	Pays B
Bien X	10	8
Bien Y	15	20

2. Ricardo et la théorie des avantages comparatifs

2A. La théorie des avantages comparatifs

Ricardo, à partir des travaux de Smith, perfectionne la théorie des avantages absolus en proposant la théorie des avantages comparatifs ou relatifs. Toutes les nations auraient intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles sont relativement ou comparativement les plus efficaces.

Voici une petite explication ludique d'un avantage comparatif ou relatif.

Question 2

Expliquez succinctement pourquoi chaque nation a intérêt à se spécialiser en fonction de ses avantages comparatifs.

L'avantage comparatif

Je connais un professeur, véritable prodige du clavier, qui tape plus rapidement et aussi bien que sa secrétaire. Est-ce à dire qu'il devrait se débarrasser de sa charmante collaboratrice et frapper lui-même tous ses travaux et lettres ? Surtout pas. Il a intérêt à consacrer son temps grassement payé (oh ! le rêve) et son énergie à ses réflexions et recherches et laisser son amour de secrétaire, qui reçoit un salaire de misère, en charge de la frappe. La raison ? L'activité de dactylo, fût-elle sur l'ordinateur le plus performant, a pour notre professeur un « coût d'opportunité » : tous les brillants et fondamentaux articles et livres qu'il ne pourrait pas écrire à cause du temps passé à dactylographier ses manuscrits qu'il ne sait au premier abord gribouiller qu'à la plume (tu connais les profs et leurs petites manies...). Même s'il est meilleur dans cette tâche que sa collaboratrice favorite (il possède un « avantage absolu » sur elle), il a intérêt à se spécialiser dans les activités proprement dites de professeur (enseignement et recherche) où a pour notre professeur un « coût d'opportunité » : tous les brillants et fondamentaux articles et livres qu'il ne pourrait pas écrire à cause du temps passé à dactylographier ses manuscrits qu'il ne sait au premier abord gribouiller qu'à la plume (tu connais les profs et leurs petites manies...). Même s'il est meilleur dans cette tâche que sa collaboratrice favorite (il possède un « avantage absolu » sur elle), il a intérêt à se spécialiser dans les activités proprement dites de professeur (enseignement et recherche) où il a un avantage absolu encore plus important sur elle (du moins peut-on l'espérer).

Ce principe s'applique aux échanges entre les nations et justifie l'essentiel du commerce international. Deux pays gagnent à se spécialiser et échanger entre eux, même si l'un est meilleur que l'autre (il utilise moins de ressources, que ce soit du travail ou du capital) dans la production de tous les biens et services. Ainsi, une nation a avantage à importer un produit même si celui-ci pourrait être fabriqué à l'intérieur de ses frontières de façon plus efficace que par l'autre nation, et ceci afin de pouvoir se spécialiser dans la fabrication de ceux où elle est encore plus efficace. (Ce précepte est d'ailleurs à l'origine de tous les échanges, qu'ils soient entre pays, entre régions ou entre personnes sur un même territoire. La source de l'échange et de la division du travail est toujours la même : c'est la préférence relative des échangistes pour une marchandise par rapport à une autre, ou l'avantage relatif dont jouissent les producteurs dans la production d'une marchandise par rapport à celle d'un autre.) Voilà pourquoi notre honneur national n'est en aucune façon bafoué lorsque nous importons des vélocipèdes chinois ou des ordinateurs yankees ! Et pourquoi notre niveau de vie est alors supérieur à celui que l'on aurait si l'on empêchait l'importation de ces biens pour les fabriquer chez nous alors que « nous en sommes tout à fait capables ». Dans cette optique, le made in France est inférieur au made in China ou au made in America.

André FOURCANS,
L'Économie expliquée à ma fille, éd. du Seuil, 1997,
p. 129-131

2B. L'explication ricardienne du commerce international

promouvoir les activités exportatrices en soutenant notamment le développement des manufactures. En France, le colbertisme a été l'expression la plus forte de cette doctrine économique et politique.

Les contestations du mercantilisme et la montée en puissance de la pensée classique

Au XVIII^e siècle, la pensée mercantiliste a été fortement critiquée principalement à deux niveaux.

David Hume a contesté la possibilité de bénéficier durablement d'un excédent commercial et de l'augmentation de métaux précieux, en raison des effets inflationnistes d'un tel afflux qui tend à laminer la compétitivité du pays excédentaire.

Plus radicalement encore, Adam Smith, en publiant *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations* (1776), réfute le fondement même de la pensée mercantiliste. Pour Smith, le commerce international est un jeu à somme positive. Grâce à la spécialisation et à la division du travail, l'ouverture des marchés permet d'élever le niveau général de la productivité des pays qui s'y engagent, autorisant ainsi un enrichissement collectif. Pour que le commerce puisse se développer, il faut qu'il y ait une spécialisation et il suffit que chaque pays dispose d'un avantage absolu (un coût de production inférieur) dans au moins une activité dans laquelle il pourra se spécialiser, en important le ou les biens qu'il produit à un coût élevé. Il en résulte alors une meilleure utilisation des ressources productives à l'échelle mondiale permettant de dégager un surplus dont peuvent bénéficier simultanément tous les pays.

Cette conclusion optimiste est cependant soumise à une condition passablement restrictive : pour qu'un pays puisse participer aux échanges internationaux, il faut qu'il soit dans l'absolu plus compétitif que ses partenaires dans au moins une production. Un pays qui ne dispose d'aucun avantage absolu, c'est-à-dire d'un moindre niveau de développement, aurait des coûts plus élevés que ses partenaires dans toutes les activités, serait banni du commerce mondial et condamné à la relégation hors de cette sphère d'enrichissement mutuel.

L'analyse ricardienne : un marché mondial accueillant

Peu satisfait de cette limitation, Ricardo (1772-1823) a développé un autre principe explicatif qui constitue le cœur de tous les développements analytiques ultérieurs : la loi des coûts comparatifs.

À l'aide de cette loi, Ricardo poursuit deux objectifs :

- expliquer le commerce et la spécialisation internationale (pourquoi et comment un pays se spécialise-t-il dans telle ou telle production ?) ;
- démontrer qu'un commerce international libéré de toute entrave (le libre-échange) est bénéfique pour tous les pays partenaires.

L'explication ricardienne du commerce international

L'exemple célèbre proposé par Ricardo met en relation l'Angleterre et le Portugal, produisant tous deux du vin et des draps. Les coûts de production (en heures de travail) sont les suivants :

	Portugal	Angleterre
Vin (un tonneau)	80 heures	120 heures
Drap (un mètre)	90 heures	100 heures
Coûts comparatifs	$80/90 = 0,88$	$120/100 = 1,2$

Le Portugal dispose d'une supériorité totale (dans tous les secteurs) sur l'Angleterre. Dans l'interprétation smithienne basée sur l'avantage absolu, le commerce entre les deux pays est alors impossible.

L'apport de Ricardo est d'avoir démontré que le commerce entre les deux pays est néanmoins possible et que la spécialisation est bénéfique pour les deux pays. Le Portugal trouve un avantage à se spécialiser dans la production où sa supériorité est la plus grande (la viticulture), tandis que l'Angleterre exportera le bien dans la production duquel son infériorité est moindre comparativement (la production drapière). En somme, pour déterminer l'orientation des échanges internationaux (qui produit quoi ?), il faut considérer non pas le niveau absolu des coûts de production (comparer 80 à 120 et 90 à 100), comme le pensait Adam Smith, mais il faut comparer les coûts comparatifs (ou relatifs), c'est-à-dire les rapports : $80/90 = 0,88$ et $120/100 = 1,2$. **Ce qui importe, ce n'est pas le niveau des coûts, mais leur structure.** En résumé, la condition nécessaire et suffisante pour qu'il y ait commerce international est qu'il existe une différence entre les coûts comparatifs d'un pays à l'autre, chacun se spécialisant dans l'activité pour laquelle son coût comparatif est le plus bas. Pour l'établir, Ricardo montre que l'ouverture réciproque de leurs marchés conduit spontanément l'Angleterre et le Portugal à développer leurs échanges.

En Angleterre plutôt qu'à le commercialiser sur le marché domestique. Sur le marché domestique, contre un tonneau de vin, ils obtiennent l'équivalent du prix de 0,88 mètre de drap (prix domestique d'isolement). En l'exportant, ils peuvent espérer obtenir plus, éventuellement jusqu'à 1,2 mètre de drap (qui correspond au prix intérieur d'isolement anglais). La même constatation peut être faite simultanément pour les drapiers britanniques qui peuvent eux aussi gagner plus en exportant leur drap. Il est donc avantageux pour les deux pays d'engager des relations commerciales et de se spécialiser. Un commerce large et sans restriction (libre-échange)

Comprendre l'économie
Cahiers français
n° 315

1. Concepts et mécanismes

Le fonctionnement de l'économie

63

Cahiers français, n° 315, « Comprendre l'économie, les analyses du commerce international », p. 63

La spécialisation de chaque nation par les avantages relatifs justifie la pertinence du libre-échange.

2C. La théorie des avantages comparatifs fonde le libre-échange

promouvoir les activités exportatrices en soutenant notamment le développement des manufactures. En France, le colbertisme a été l'expression la plus forte de cette doctrine économique et politique.

Les contestations du mercantilisme et la montée en puissance de la pensée classique

Au XVIII^e siècle, la pensée mercantiliste a été fortement critiquée principalement à deux niveaux.

David Hume a contesté la possibilité de bénéficier durablement d'un excédent commercial et de l'afflux de métaux précieux, en raison des effets inflationnistes d'un tel afflux qui tend à laminer la compétitivité-prix du pays excédentaire.

Plus radicalement encore, Adam Smith, en publiant *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations* (1776), réfute le fondement même de la pensée mercantiliste. Pour Smith, le commerce international est un jeu à somme positive. Grâce à la spécialisation et à la division du travail, l'ouverture des marchés permet d'élever le niveau général de la productivité des pays qui s'y engagent, autorisant ainsi un enrichissement collectif. Pour que le commerce puisse se développer, il faut et il suffit que chaque pays dispose d'un **avantage absolu** (un coût de production inférieur) dans au moins une activité dans laquelle il pourra se spécialiser, tout en important le ou les biens qu'il produit à un coût plus élevé. Il en résulte alors une meilleure utilisation des ressources productives à l'échelle mondiale permettant de dégager un surplus dont peuvent bénéficier simultanément tous les pays.

Cette conclusion optimiste est cependant soumise à une condition passablement restrictive : pour qu'un pays puisse participer aux échanges internationaux, faut-il qu'il soit dans l'absolu plus compétitif que ses partenaires dans au moins une production. Un pays qui ne dispose d'aucun avantage absolu ne peut participer au commerce mondial et condamné à la relégation dans une sphère d'enrichissement mutuel.

L'analyse ricardienne : le libre-échange et le marché mondial accueillent

Peu satisfait de cette limitation, Ricardo (1772-1823) a développé un autre principe explicatif qui a été au cœur de tous les développements ultérieurs : la loi des coûts comparatifs.

À l'aide de cette loi, Ricardo poursuit deux objectifs :
- expliquer le commerce et la spécialisation internationale (pourquoi et comment un pays se spécialise-t-il dans telle ou telle production ?)
- démontrer qu'un commerce international libre-échange est bénéfique pour tous les pays partenaires.

L'explication ricardienne du commerce international

L'exemple célèbre proposé par Ricardo met en relation l'Angleterre et le Portugal, produisant tous deux du vin et des draps. Les coûts de production (en heures de travail) sont les suivants :

	Portugal	Angleterre
Vin (un tonneau)	80 heures	120 heures
Drap (un mètre)	90 heures	100 heures
Coûts comparatifs	80/90 = 0,88	120/100 = 1,2

Le Portugal dispose d'une supériorité totale (dans tous les secteurs) sur l'Angleterre. Dans l'interprétation smithienne basée sur l'avantage absolu, le commerce entre les deux pays est alors impossible.

L'apport de Ricardo est d'avoir démontré que le commerce entre les deux pays est néanmoins possible et que la spécialisation est bénéfique pour les deux pays. Le Portugal trouve un avantage à se spécialiser dans la production où sa supériorité est la plus grande (la viticulture), tandis que l'Angleterre exportera le bien dans la production duquel son infériorité est moindre comparativement (la production drapière). En somme, pour déterminer l'orientation des échanges internationaux (qui produit quoi ?), il faut considérer non pas le niveau absolu des coûts de production (comparer 80 à 120 et 90 à 100), comme le faisait Adam Smith, mais il faut comparer les coûts

Le gain à l'échange

Dans cet exemple, on voit en effet aisément que les vigneron portugais ont avantage à exporter leur vin en Angleterre plutôt qu'à le commercialiser sur le marché domestique. Sur le marché domestique, contre un tonneau de vin, ils obtiennent l'équivalent du prix de 0,88 mètre de drap (prix domestique d'isolement). En l'exportant, ils peuvent espérer obtenir plus, éventuellement jusqu'à 1,2 mètre de drap (qui correspond au prix intérieur d'isolement anglais). La même constatation peut être faite simultanément pour les drapiers britanniques qui peuvent eux aussi gagner plus en exportant leur drap. Il est donc avantageux pour les deux pays d'engager des relations commerciales et de se spécialiser. Un commerce large et sans restriction (libre-échange) permet aux deux pays d'améliorer simultanément leur situation (d'accroître leur bien-être). Par conséquent, il en résulte un gain pour l'ensemble des deux pays et, par extension, à l'échelle mondiale.

Ainsi Ricardo justifie-t-il la nécessité d'instaurer le libre-échange qui serait donc la meilleure des politiques commerciales possibles (préférable à la protection).

Comprendre l'économie
Cahiers français
n° 315

1. Concepts et mécanismes

Le fonctionnement de l'économie
63

Donc, pour Ricardo, la spécialisation et la division internationale du travail permettent à toutes les nations d'être avancées. Ce sont en grande partie les travaux de Ricardo qui fondent le libre-échange aujourd'hui mis en œuvre par l'Organisation mondiale du commerce. C'est dans le prolongement de ces travaux que fut construite la théorie dite Heckscher-Ohlin-Samuelson ou, communément, le théorème HOS.

3. Le théorème HOS

Le théorème HOS est un approfondissement de la théorie ricardienne de l'avantage relatif. Ricardo limitait son analyse au seul facteur travail. Ces trois économistes, Eli Eckscher, Bertif Ohlin et Paul Samuelson, ont intégré à leur analyse des coûts comparatifs les autres facteurs de production : **la terre et le capital**. Leur démarche était d'expliquer les différences de coûts comparatifs entre les pays en intégrant tous les facteurs de production. Ils en concluent que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production où ses facteurs de production sont abondants. Il doit, par contre, importer les biens produits qui nécessitent les facteurs de production qui sont en moindre quantité. La spécialisation se justifie par les **dotations factorielles**, c'est-à-dire les facteurs de production dont chaque nation est le plus dotée.

Le théorème HOS stipule donc que chaque nation est inégalement pourvue de chacun des facteurs de production. Elle doit alors se spécialiser dans la production qui lui permet d'utiliser le facteur dont elle est richement dotée.

4. Le renouvellement du commerce international

Ces théories sont dans le prolongement des théories libérales car elles se fondent toutes sur un avantage compétitif. Donc, pour commercer, les nations et donc leurs industries doivent impérativement être compétitives.

À partir des documents suivants, nous allons découvrir les théories contemporaines du commerce international :

L'analyse néo factorielle

Selon l'analyse néo factorielle, la qualité des facteurs de production doit être particulièrement prise en compte, comme l'évoque Leontief dans son célèbre paradoxe. Il remarque que les Etats-Unis exportent surtout des produits à forte teneur en travail et non en capital. Ce paradoxe semble contredire le théorème de HOS, en réalité il ne fait que le prolonger. En effet, il faut aussi tenir compte de l'hétérogénéité des facteurs de production. Ainsi Leontief explique son paradoxe en affirmant que le travailleur américain, plus qualifié et plus productif, vaut trois travailleurs étrangers. Le facteur travail doit être décomposé en plusieurs niveaux de qualification : le capital ne doit pas être considéré comme un stock homogène car il faut tenir compte du degré de technologie.

L'importance de la demande

L'économiste suédois S. B. Linder pense (1961) que l'existence d'une « demande représentative » est nécessaire. Un bien n'est exportable que s'il est établi sur des bases solides et donc s'il a d'abord satisfait

de façon efficiente la demande intérieure. La production est d'autant plus efficiente que la demande intérieure (demande représentative) est grande. Ainsi, le volume des échanges entre deux pays sera d'autant plus important que leur demande intérieure est forte ; la demande intérieure est, selon Linder, un déterminant de l'« exportabilité » des produits, mais aussi bien évidemment de leur « importabilité » (on n'importe que ce qui est vendu sur le marché). Cette théorie propose donc une explication intéressante aux échanges entre pays semblables et donc ne disposant pas d'avantages, les uns par rapport aux autres, en terme de facteurs de production.

Bernard Lassudrie-Duchêne propose aussi une explication du commerce de similarité. Il pense que les consommateurs des pays développés demandent une grande diversité dans les produits qui leur sont proposés. L'importation devient alors nécessaire pour proposer aux consommateurs une large gamme de produits. Cette « demande de différence » explique les échanges intrabranches – l'exemple le plus éloquent est celui de la branche automobile française, qui est fortement exportatrice, mais aussi fortement importatrice.

MONTOUSSÉ, *Théories économiques*, éd. Bréal, coll. Amphi, 1999, p. 138-140

La nouvelle théorie du commerce international

Dans les années 1980, l'approche jusqu'alors dominante est supplantée par une nouvelle théorie du commerce international dont l'initiateur le plus connu est Paul Krugman. La nouveauté est au demeurant très relative, dans la mesure où la théorie en question prolonge en réalité l'ensemble des travaux plus anciens qui, renonçant aux hypothèses trop irréalistes du modèle de concurrence parfaite, en tiraient les conséquences pour l'échange international. Nous ne pouvons ici qu'évoquer sommairement certains des arguments essentiels de cette approche alternative. La première piste rouverte par Krugman (1979) consiste à intégrer les effets de la concurrence monopolistique mise à jour par Edward Chamberlin en 1933, et déjà étudiés dès 1942 par Donald Marsh. Rappelons de quoi il s'agit. Chamberlin montre qu'à côté de la concurrence par les prix se développe une concurrence par les caractéristiques des produits. Les entreprises s'efforcent de différencier leurs biens soit par leurs qualités objectives, soit par des qualités subjectives (marque, mode) vantées par des campagnes de publicité.

En cas de succès de leur stratégie de différenciation, les entreprises, tout en restant sur un marché concurrentiel, acquièrent des monopoles sur des variétés spécifiques de biens que la théorie traditionnelle considèrerait comme parfaitement homogènes. Par exemple, Volkswagen a le monopole de la Golf tandis que Peugeot détient le monopole de la 307.

Les deux entreprises sont en concurrence sur le marché de l'automobile, mais, au lieu de produire le même bien sur ce marché, elles développent des variantes originales de ce bien.

Dans la mesure où les consommateurs aiment la variété, un même bien sera habituellement produit par un ensemble de firmes qui se spécialisent dans une ou des variétés particulières de ce bien. Cette différenciation des produits pourrait expliquer à la fois le commerce intra-branche et l'essor des échanges entre pays aux dotations factorielles identiques : l'importation et l'exportation de biens identiques (des voitures) sont en fait des échanges de variétés différentes (Golf contre 307).

Une seconde piste, initiée par Michael Posner (1961) et Raymond Vernon (1966), explore les effets de la recherche et des innovations technologiques. Une nation peut disposer temporairement d'un avantage comparatif quand elle est la première à exploiter une innovation et les produits nouveaux qu'elle engendre. Dans l'intervalle de temps nécessaire pour que les autres pays puissent l'imiter, elle est en position de monopole.

Jacques GÉNÉREUX,
« Loi n° 16, la loi de l'avantage politique comparé », *Les vrais lois de l'économie*,
éd. du Seuil, 2005, p. 278-279

Économistes	Sources de l'avantage	Explications
LEONTIEF	Analyse néofactorielle	Prolongement de HOS car le facteur travail américain est 3 fois plus qualifié et productif que les travailleurs des pays du Sud.
S.B. LINDER	Demande représentative	Un bien n'est exportable que si la demande intérieure est pleinement satisfaite. Et inversement.
E. CHAMBERLIN	Demande de différenciation	Approfondie par Lassudrie-Duchêne car les consommateurs veulent des produits répondant au même besoin générique mais avec des caractéristiques différentes (ex. : la Golf et la 307).
M. POSNER et R. VERNON	Innovation et écart technologique	L'avance technologique procure un avantage comparatif temporaire qui dynamise les exportations et donne de l'avance pour d'autres innovations.

Finalement, les échanges internationaux aujourd'hui ne sont peut-être pas fondés uniquement sur des avantages en terme de coût de revient mais en terme de compétitivité. En management, la compétitivité est la capacité d'une entreprise à rencontrer mieux que ses concurrents la demande. Ceci est surtout possible grâce à la recherche-développement qui permet à cette entreprise d'être innovante, de bénéficier d'écart technologique, d'avoir une bonne connaissance du marché et des clients par le marketing stratégique. Dans cette perspective, les analyses basées sur l'innovation, la technologie, les besoins de la demande ont toutes leurs pertinences. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'État a choisi de relancer par un nouveau plan de financement la recherche-développement en France en 2005. L'enjeu est d'être compétitif à long terme notamment face à la puissance américaine et chinoise.

Le point commun de ces trois théories est de promouvoir le libre-échange. Chaque pays se spécialise donc dans la production qui lui permet de faire le plus grand gain. Il y a une division internationale de la production et donc du travail. Le libre-échange devient ainsi un jeu à somme positive car tous les pays y sont gagnants. Cependant, ce n'est pas l'avis des tenants du protectionnisme qui, au contraire, pensent que le commerce international est un jeu à somme nulle. Il y aurait donc des gagnants et des perdants à l'échange, d'où les théories protectionnistes.

Partie 2

Le protectionnisme

Très anciennes (partie 2 1.), les pratiques protectionnistes ont finalement précédées sa théorisation (partie 2 2.) et connaissent même un renouveau aujourd'hui (partie 2 3.).

1. Les théories classiques du protectionnisme

1A. La naissance du protectionnisme

Les premières théories protectionnistes datent du XVI^e et XVII^e siècles. En effet, selon Antoine de Montchrestien (1575-1621), « *toute société doit être abondamment fournie et ne doit point empreindre ailleurs ce qu'elle tient de nécessaire car, ne pouvant être qu'à la merci d'autrui, elle se rend faible d'autant* ».

Selon cet auteur, il n'y a pas égalité des chances et réciprocité du gain dans les échanges. D'autant plus que la supériorité dans les échanges internationaux apparaît comme un enjeu stratégique, source de pouvoir politique. C'était aussi en partie la position de Friedrich List (libéral allemand, 1789-1846).

1B. Le protectionnisme des industries naissantes de List

Selon Friedrich List, « *nous faisons avec la protection douanière un sacrifice à la valeur qui sera récompensée par le développement d'une force productive, laquelle assure à la nation, pour le futur, non seulement un flux important et ininterrompu des biens matériels, mais aussi l'indépendance industrielle en cas de guerre* ».

Question 3

À partir de cette citation, expliquez quel est l'intérêt du protectionnisme selon List.

2. Le protectionnisme aujourd'hui

2A. Les politiques protectionnistes mises en œuvre aujourd'hui

Les politiques protectionnistes désignent un ensemble de mesures prises par un gouvernement pour empêcher ou limiter les importations.

	Principes	Exemples
Mesures tarifaires	1. Les droits de douane qui désavantagent les produits étrangers car ils sont plus chers. 2. Les subventions qui avantagent les productions nationales.	1. Les droits de douane au Japon. 2. Les subventions à l'agriculture dans le cadre de la PAC.

Mesures non tarifaires	1. Les quotas et contingentements qui sont des restrictions quantitatives d'importation. 2. Les mesures déguisées de protectionnisme : normes techniques, sanitaires ou environnementales. 3. Les instruments monétaires comme la dévaluation et la sous-évaluation du taux de change.	1. Les accords multifibres qui limitaient jusqu'ici les importations de textile asiatique. 2. Les Japonais et les Américains dont les normes sont très lourdes et changent régulièrement. 3. Actuellement le taux de change du yuan est sous-évalué.
------------------------	--	--

2B. Les nouvelles théories du commerce international

Elles cherchent à dépasser le dualisme libre-échange/protectionnisme, pour proposer une complémentarité des théories du commerce international. En effet, dans certains cas, le libre-échange est nécessaire mais, pour être optimal, il faut qu'au préalable des interventions publiques permettent la compétitivité des entreprises nationales.

C'est la base des travaux d'économistes tels que Anton Brander et Barbara Spencer. Dans certains cas, les pays ont intérêt à aider leurs entreprises par des subventions et des mesures protectionnistes pour leur permettre de se développer et d'être compétitives à l'échelle internationale. C'est une théorie qualifiée de commerce international stratégique.

C'est ce que Krugman diffusera avec son célèbre exemple d'application des politiques commerciales stratégiques.

Question 4

Pourquoi les gouvernements européens ont-ils intérêt à subventionner Airbus ?

Question 5

Quelles sont les limites du modèle ?

Airbus contre Boeing

En 1982, James Brander et Barbara Spencer proposaient un modèle théorique qui allait fournir des arguments en faveur de politiques commerciales dites « stratégiques ». Le modèle « Brander-Spencer » a été popularisé (et critiqué) par Paul Krugman à travers le cas hypothétique de la concurrence entre Boeing, constructeur aéronautique américain, et Airbus, un constructeur européen.

Supposons qu'on envisage de construire un nouveau type d'avions de transport qui représente un marché potentiel de 210 millions de dollars. Si la fabrication exige un investissement de 110 millions de dollars, le bénéfice escompté par Boeing sera de 100. Mais si une autre firme (Airbus) se lance sur le marché, chacune devant faire le même investissement initial alors qu'elles se partageront le marché, elles perdront chacune 5 millions de dollars. Dans ces conditions, il est peu probable qu'Airbus entre sur le marché.

		Boeing			
		Produit		Ne produit pas	
Airbus	Produit	Bénéfice Airbus :	- 5	Bénéfice Airbus :	100
		Bénéfice Boeing :	- 5	Bénéfice Boeing :	0
	Ne produit pas	Bénéfice Airbus :	0	Bénéfice Airbus :	0
		Bénéfice Boeing :	100	Bénéfice Boeing :	0

Supposons maintenant que les gouvernements européens versent à Airbus une subvention de 25 millions de dollars. Il devient alors profitable pour Airbus d'entrer sur le marché, que Boeing se maintienne ou non. Il est probable également que, face à une telle offensive, Boeing se retire du marché car il perdrait 5 millions de dollars dans l'affaire. Dans ce dernier cas, les gouvernements européens, en investissant 25 millions de dollars, auront permis à Airbus de réaliser 125 millions de dollars de bénéfices

Aide de 25 M de \$ à Airbus

		Boeing			
		Produit		Ne produit pas	
Airbus	Produit	Bénéfice Airbus :	20	Bénéfice Airbus :	125
	Ne produit pas	Bénéfice Boeing :	- 5	Bénéfice Boeing :	0

On comprend alors que les gouvernements européens perçoivent un intérêt à aider leur firme à entrer sur le marché. Le modèle est un argument fort en faveur d'une subvention, même si elle viole les règles du jeu du commerce international.

Le modèle Brander-Spencer a donc pu être considéré comme un encouragement à l'adoption d'une « politique commerciale stratégique » qui constitue une forme d'interventionnisme en faveur des industries nationales.

P. Krugman a contribué à diffuser le modèle Brander-Spencer, mais il en critique les conclusions interventionnistes. Selon lui, de fortes subventions amèneraient à des représailles au détriment d'autres secteurs et, au final, aboutiraient à la perte de chacun.

Jean-François Dortier

Philippe CABIN,

L'économie repensée, éd. Sciences Humaines, 2000, p. 296

2C. Le protectionniste justifié par les termes inégaux de l'échange

Le courant dépendantiste et tiers-mondiste justifie le protectionnisme par un juste retour pour les pays du tiers-monde, car les échanges sont inégaux et ne permettent pas de rattraper l'avance des pays occidentaux. De plus, les pays du tiers-monde, nouvellement libres du fait de la décolonisation, ne peuvent pas se développer et s'enrichir en vendant des produits agricoles et miniers contre des produits manufacturiers et à haute valeur ajoutée (cette analyse sera revue à la séquence 8).

Partie 3

L'organisation des échanges internationaux aujourd'hui

L'organisation des échanges internationaux est marquée aujourd'hui par un paradoxe. En effet, d'un côté, on assiste à une contestation internationale du libre-échange comme le témoigne la crise de l'OMC (partie III.A). De l'autre, on constate une libéralisation intermédiaire totale des échanges avec la montée des accords régionaux (partie III.B).

1. L'organisation du commerce mondial

1A. Du GATT à l'OMC

À partir des deux documents suivants, répondez aux questions suivantes :

Question 6

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quelles sont les raisons de la création du GATT ?

Question 7

Comment fonctionnait le GATT ?

Question 8

Comment est né l'OMC ?

Question 9

Quels sont les principes de l'OMC ?



Les Échos, lundi 12 décembre 2005

DÉBAT • Mondialisation

Du Gatt à l'OMC

● **Après la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants des principaux pays vainqueurs redoutaient le retour de la récession et du chômage des années 30, largement imputés aux dévaluations compétitives et au repli protectionniste des grands pays industriels.** Pour éviter cela, ils vont créer de nouvelles institutions destinées à promouvoir des politiques internationales plus coopératives.

Les accords de Bretton Woods de juillet 1944 donnent naissance au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale. Le premier doit s'occuper des questions de taux de change et de déficits des échanges extérieurs et la seconde aider à la reconstruction des pays détruits par la guerre. Dans la foulée, la Charte de La Havane devait organiser le démantèlement du protectionnisme et instituer de nouvelles règles commerciales, encadrées par une Organisation internationale du commerce (OIC), qui devait être la « sœur » des institutions de Bretton Woods. Jugée trop libérale par certains et trop dirigiste par d'autres, la Charte de La Havane ne sera jamais soumise à la ratification du Congrès des États-Unis et restera morte-née. Il ne subsistera de ces négociations qu'un accord provisoire, le Gatt (*General Agreement on Tariffs and Trade*, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), où toute décision doit être adoptée par consensus. Chaque pays est donc doté d'un droit de veto.

Le Gatt va fonctionner par grands cycles de négociations commerciales. Les premiers portent sur l'abaissement des droits de douane. À première vue, les résultats sont spectaculaires :

■ **Antidumping** : quand une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui qu'elle pratique normalement sur son propre marché intérieur, on dit qu'elle a recours au dumping. La négociation vise à dire comment les gouvernements peuvent ou ne peuvent pas réagir au dumping, elle définit les règles de discipline des mesures antidumping.

les droits de douane moyens appliqués aux biens manufacturés dans les pays industrialisés ont été ramenés de 40 % à moins de 5 %. Dès les années 60, les négociations s'attaquent à d'autres obstacles, non tarifaires, aux échanges : licences d'importation, obstacles administratifs, inspections douanières, règle d'origine, normes diverses, etc. Mais d'autres dynamiques ont aussi été mises en œuvre pour favoriser la

vés et les États-Unis s'inquiètent du déclin de leur hégémonie économique.

Ouvert en 1986, l'Uruguay Round doit justement endiguer les pulsions néoprotectionnistes. Il est moins « tarifaire » et plus ambitieux que les cycles précédents. Il s'agit certes de s'attaquer à des secteurs très protégés par des tarifs douaniers élevés, comme le textile ou l'agriculture, mais il vise aussi des sujets inédits comme les

pour la propriété intellectuelle.

Après sept longues années de batailles, les négociations se terminent finalement à Genève en décembre 1993. Le texte final est signé à Marrakech en avril 1994 : il crée une Organisation mondiale du commerce (OMC), qui entre en activité le 1^{er} janvier 1995. L'OMC, contrairement au Gatt, est une « vraie » organisation internationale, au sens du droit international. Mais Marrakech n'a pas rattrapé La Havane : la règle du consensus qui prévalait dans l'ancien a été reprise dans l'accord instituant l'OMC.

Cette institution ne remet pas en cause les fonctions et les objectifs de l'ancien Gatt. Elle administre des accords sur les règles du jeu commercial, lesquelles s'articulent autour du principe général de non-discrimination. Par la clause de la « nation la plus favorisée », un avantage commercial consenti à un pays bénéficiera immédiatement à tous. Avec la règle du « traitement national », un produit importé et dédouané devra être traité comme les produits locaux concurrents. L'OMC, comme l'ancien Gatt, est aussi un cadre de négociations multilatérales, grande foire d'empoigne périodique. Les grands cycles de négociations – les *rounds* – continuent à vouloir faire entrer le nationalisme économique dans un jeu coopératif : les pays qui souhaitent exporter davantage troquent une plus grande ouverture des marchés étrangers contre une ouverture réciproque de leur marché national.

Pour la plupart des pays, l'Organisation mondiale du commerce, qui représente désormais plus de 95 % du commerce mondial, est vite devenue un club bien séduisant pour les exportateurs en quête de marchés ouverts, même si le prix du ticket d'entrée – l'ouverture aux importations – est devenu de plus en plus élevé. Il aura ainsi fallu à la Chine plus de quatorze ans de négociations pour obtenir un accès plus ouvert aux marchés des pays membres. Plus de 30 pays, dont la Russie, sont aujourd'hui candidats.



Magasin de prêt-à-porter. Il a fallu plus de quatorze ans de négociations pour que la Chine accède à l'OMC.

croissance du commerce mondial comme la baisse des coûts de transport. Si le commerce a favorisé la croissance économique, la causalité inverse est tout autant plausible.

Cette ambiance coopérative n'empêche pas les grandes puissances commerciales d'avoir recours au protectionnisme quand elles le jugent nécessaire. Ainsi, dès les années 70, le Congrès américain ne manque pas une occasion de durcir ses lois commerciales. La croissance est fragile, le chômage retrouve des niveaux éle-

services, le droit de la propriété intellectuelle et les investissements liés au commerce. Certaines carences institutionnelles sont aussi mises sur la table, comme l'absence de véritable mécanisme de règlement des différends, les subventions (agricoles notamment) et l'antidumping (■). Le cadre du Gatt, vrai accord et fausse organisation internationale, ne convenait plus pour traiter de tous ces sujets. Une nouvelle structure devait administrer l'ensemble des accords, le Gatt mais aussi le Gats (AGCS) pour les services, les TRIPs (Adpic)

Complément

Les grandes étapes des négociations commerciales internationales

Alors que l'Organisation mondiale du commerce fête son dixième anniversaire, cette institution multilatérale est de plus en plus contestée.



Jean Marc Siroën,
professeur à l'université
Paris IX-Dauphine

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) souffle cette année ses dix bougies. C'est l'anniversaire discret d'une organisation en crise. L'OMC a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Gatt, en anglais) en 1995, en affichant le même objectif : démanteler les barrières aux échanges, afin de permettre à tous les États de tirer également bénéfice du commerce mondial pour favoriser la croissance et le plein-emploi. Un bénéfice qui demeure bien mal réparti. Il n'en demeure pas moins que l'OMC, en tant qu'organisation multilatérale, garantit les mêmes droits et devoirs à l'ensemble de ses membres, c'est pourquoi la quasi-totalité des États en sont membres ou aspirent à le devenir.

À la différence du Gatt, simple traité international (voir encadré page 74), l'OMC est en effet dotée d'une certaine autorité, grâce à la création de l'Organe de règlement des différends, destiné à trancher les conflits commerciaux entre

États. Ce rôle de juge de paix des conflits commerciaux a eu des effets mitigés : il a contenu le pouvoir asymétrique des États les plus puissants, mais il n'a pu empêcher les stratégies de contournement par ceux-ci, à commencer par les États-Unis, qui ont multiplié les accords bilatéraux. Plus au fond, l'OMC ne dispose pas des moyens nécessaires pour assurer une véritable régulation du commerce mondial. Elle reste désarmée face aux straté-

gies des multinationales, n'a aucune compétence pour prendre en compte les perturbations commerciales entraînées par les mouvements des taux de change, ou encore face au dumping social pratiqué par certains États. C'est pourquoi elle est souvent perçue comme la lance d'une mondialisation libérale propagerait les inégalités, le chômage et le sous-développement.

De fait, en se limitant à ses tentatives initiales – démanteler les barrières publiques aux échanges – souvent oublié ses fins : favoriser la croissance, le développement, le plein-emploi. Les statuts de l'OMC reprennent d'ailleurs largement les textes fondateurs du Gatt, inspirés par la pensée keynésienne où le chômage est imputé aux excès du libéralisme. Le projet de cette institution n'était pas de démanteler les barrières libérales comme chez les héritiers libéraux d'Adam Smith ou de David Ricardo, mais d'assurer la meilleure allocation des ressources dans un monde où le chômage n'est que volontaire, mais, à l'inverse, de considérer les exportations comme un moteur de la croissance du plein-emploi. Les textes n'ont d'ailleurs pas à autoriser des protections conditionnelles lorsque les importations exercent des effets jugés indésirables, comme le dumping des entreprises exportatrices ou le déficit de la balance des paiements (c'est le cas pour les produits chinois ces derniers mois).

Toutefois, si l'ouverture commerciale était considérée à l'origine comme un moyen, dans les faits, le fonctionnement et les inspirations logiques de l'Organisation mondiale du commerce ont souvent conduit du libre-échange une fin en soi. Il ne pouvait donc rassurer une opinion publique et une société civile inquiètes des effets de la mondialisation. F

sant d'un simple accord (le Gatt) à une « vraie » organisation internationale, l'OMC est apparue, de manière souvent très caricaturale, comme une organisation surpuissante qui imposerait le libéralisme économique aux États. Depuis Seattle en 1999, les conférences ministérielles (a) de l'OMC sont ainsi devenues le lieu de rendez-vous des divers mouvements altermondialistes qui contestent cette supposée puissance..

Des carences

Les grandes conférences de l'OMC

1996, Singapour
Accord sur la libéralisation des échanges des produits de technologie de l'information.

1998, Genève
Commemoration du cinquantième anniversaire du Gatt.

1999, Seattle
Première forte mobilisation des mouvements altermondialistes contre l'OMC : échec du lancement du cycle du millénaire.

2001, Doha
Grâce à la pression du Brésil, les pays du Sud obtiennent le droit, en principe, de produire et de vendre des médicaments génériques antisida.

L'Union européenne résiste aux attaques contre la politique agricole commune. L'Union européenne n'obtient rien en matière d'introduction de considérations sociales ou environnementales dans les règles du commerce mondial.

La conférence est censée lancer un cycle de négociations en faveur du développement des pays du Sud.

2003, Cancun
La conférence se solde par un échec, aucun accord n'est trouvé sur aucun sujet.

Le Brésil constitue une coalition de pays du Sud, qui refuse toute libéralisation des échanges tant que les États-Unis et l'Union européenne ne lâchent rien sur leur protectionnisme agricole.

Un débat s'ouvre sur le fonctionnement de l'OMC et sur la règle du consensus qui y prévaut.

2005, Hongkong
La conférence est censée finaliser le cycle de Doha et effacer l'échec de Cancun.

a Conférences ministérielles : elles regroupent les représentants politiques des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce. Elles doivent être réunies au moins tous les deux ans et sont l'organe suprême de décision politique de l'OMC.

Alternatives économiques, n° 240, octobre 2005, p. 72

Les cycles de NCM de 1947 à 1993

Cycles	Dates	Membres	Décisions
1 ^{er} cycle : Genève	octobre 1947	23 pays	104 accords de réduction des droits de douane
2 ^e cycle : Annecy	avril-août 1949	33 pays	147 accords de réduction des droits de douane
3 ^e cycle : Torquay	septembre 1950-avril 1951	34 pays	Réduction des droits de douane de 25 % par rapport au niveau de 1948, une centaine d'accords (la RFA fait partie de la négociation)
4 ^e cycle : Genève	janvier-mai 1956	22 pays	Réduction des droits de douane, environ 60 nouvelles concessions tarifaires
5 ^e cycle : Dillon round	septembre 1960-juillet 1962	35 pays	49 accords bilatéraux de réduction des droits de douane (notamment entre la CEE et ses partenaires)
6 ^e cycle : Kennedy Round	mai 1964-juin 1967	48 pays	Réduction des droits de douane de 35 % Mesures anti-dumping (1)
7 ^e cycle : Tokyo (ou Nixon) Round	septembre 1973-avril 1979	99 pays	Réduction des protections tarifaires de 34 % Mesures de réduction des barrières non tarifaires
8 ^e cycle : Uruguay Round	septembre 1986-avril 1994	125 pays	Réduction des droits de douane Mesures de réduction des barrières non tarifaires Négociations dans le domaine de l'agriculture, des services et des droits de propriété intellectuelle Préférences commerciales pour les pays en développement (2) Création de l'OMC

(1) Le dumping est une situation dans laquelle une entreprise choisit volontairement de vendre son bien à l'étranger à un prix inférieur à son coût de production.

(2) Les pays en développement peuvent se voir accorder des réductions tarifaires sans être obligés d'en accorder en retour. De même, ils peuvent profiter de réductions tarifaires sans que le pays ayant accordé ces réductions ne soit contraint de les accorder à tous les autres pays.

CHARTOIRE et LOISEAU, *L'Économie*, éd. Nathan, coll. « Repères pratiques », 2005, p. 109

Et pourtant même si l'OMC vise à établir l'égalité de droits entre les nations qui échangent, elle est même dotée d'un tribunal interne pour faire valoir cette égalité. Aujourd'hui, cette institution est fortement contestée car ses règles visent l'égalité sans pour autant garantir de l'équité.

1B. La crise de légitimité de l'OMC

Question 10

Les arguments contestant l'OMC sont-ils fondés ?

Question 11

Cette prise de position vous paraît-elle toujours être soutenable ou au contraire faudrait-il la nuancer ?

L'institution-clé du commerce international : l'OMC

L'OMC est la plus jeune des organisations internationales. Elle a vu le jour le 1^{er} janvier 1995, prenant le relais de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT) qui, pendant près d'un demi-siècle (1947-1994), a réduit de manière négociée les obstacles aux échanges internationaux. Les missions de l'OMC sont identiques à celles du GATT. Il s'agit d'abaisser les barrières au commerce (droits de douane, subventions et restrictions quantitatives) sur une base non discriminatoire. Cette libéralisation est recherchée grâce à l'application de quatre principes fondamentaux :

- la **non discrimination** mise en vigueur à l'aide de la clause de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire l'obligation faite à chaque pays d'étendre à tous les autres pays membres les concessions qui ont pu être faites à l'un d'entre eux ;
- la **réciprocité** (ou principe du donnant-donnant) : un pays qui reçoit des avantages commerciaux est tenu d'accorder en retour des concessions équivalentes ;
- l'**abolition des restrictions quantitatives**, telles que les quotas (contingents) qui limitent le volume des importations autorisées ;
- la **loyauté dans les échanges**, avec notamment la prohibition des subventions aux exportations et du *dumping* qui faussent la concurrence.

L'OMC a également pour rôle de résoudre les conflits commerciaux (procédure de « règlement des différends ») et de surveiller les politiques commerciales des États en vérifiant qu'ils se conforment bien aux règles ci-dessus.

Cependant, l'OMC est aujourd'hui une organisation fréquemment contestée. On lui reproche à la fois d'être un organisme tentaculaire tout puissant, capable de dicter sa volonté aux États, d'être une organisation technocratique dont le fonctionnement est antidémocratique, d'être au service d'un libéralisme débridé, accélérant la globalisation et faisant le jeu des firmes multinationales, ou encore d'être aux mains des États-Unis. Ces critiques sont injustes ou excessives. En effet, l'OMC n'a rien à voir avec une gigantesque machine bureaucratique, si l'on en juge par sa taille. C'est une petite organisation comptant quelques centaines de fonctionnaires, ce qui est un faible effectif comparé aux autres organisations économiques et financières internationales. Le budget total de l'OMC est inférieur aux seuls frais de déplacement des collaborateurs du FMI. Il représente le tiers de celui du *World Wildlife Fund* (WWF). L'OMC n'a pas non plus le pouvoir d'imposer sa volonté aux États membres, dans quasiment tous les domaines. L'organisation n'a pas de pouvoir ni de volonté propre distincts de ceux des pays qui la composent

et la presque totalité des décisions est prise aujourd'hui par consensus (ce qui équivaut à prendre les décisions à l'unanimité).

Pour cette même raison, l'OMC n'est pas – et ne peut pas être – plus libre-échangiste que ne le sont les pays membres ou, ceux du moins qui jouent le rôle le plus actif dans les négociations. Or, manifestement, si les gouvernements sont libre-échangistes en paroles, leurs actions sont souvent en contradiction avec leur discours.

Au niveau même des objectifs affichés, l'OMC ne vise pas à instaurer le libre-échange (c'est-à-dire la suppression totale des restrictions au commerce), mais à œuvrer à la libéralisation négociée des échanges (abaissement, mais pas nécessairement suppression, des obstacles au commerce), en instaurant un cadre d'échanges multilatéral, non discriminatoire.

En ce qui concerne le « déficit démocratique », la critique est recevable si elle dénonce le manque de participation de la « société civile » au fonctionnement de l'organisation. Il est vrai en effet que seuls les représentants des États membres participent aux négociations. En revanche, sur le plan du mode de décision, cette critique est inacceptable. L'OMC fonctionne en effet sur le principe « un pays = une voix », contrairement à d'autres organisations internationales, telles que le FMI où le vote est pondéré en fonction de la contribution financière de chaque État.

[...]

[...]

En outre, en pratique, sauf cas exceptionnel (accession de nouveaux États par exemple), on ne vote pas. Les décisions sont prises « par consensus », ce qui signifie que les pays membres négocient jusqu'à ce que la mesure envisagée n'entraîne plus aucune opposition. Enfin, les divers accords négociés au sein de l'OMC doivent être ratifiés par les parlements nationaux.

La seule critique admissible est celle du manque de participation aux décisions et aux négociations des associations, des syndicats et des organisations non gouvernementales (ONG). Cependant, serait-il vraiment plus démocratique d'associer les acteurs non gouvernementaux aux prises de décision (ce qui signifierait aussi de renforcer l'influence des groupes de pression et donc le *lobbying*) ? L'intérêt général est-il mieux défendu par l'association des groupes de pression au processus décisionnel ?

Enfin, le reproche d'être « aux mains des États-Unis » est sans doute la plus injuste des critiques faites à l'OMC. En effet, en raison du mode de décision (un pays = une voix), le plus petit pays (Sainte Lucie) compte autant que les États-Unis. D'autre part, et surtout, l'OMC n'a pas été créée à l'initiative des États-Unis mais à la demande de l'Union européenne et avec le soutien du Canada. Les États-Unis, très réticents, à l'égard de cette initiative, s'y sont finalement ralliés contre l'acceptation de l'Union européenne de réformer sa politique agricole commune. Aujourd'hui encore, ils conservent une attitude de réserve prudente à l'égard de l'organisation. L'OMC est loin d'être une organisation parfaite. Son fonctionnement appelle des critiques, mais ce ne sont pas celles qui lui sont généralement adressées. On peut considérer que sa principale insuf-

fisance n'est pas l'excès de pouvoir, mais au contraire l'insuffisance de ses pouvoirs. Au total, en l'absence d'une régulation mondiale du commerce, sa mise en place représente une avancée. C'est en tous cas, pour l'instant, l'alternative à la loi de la jungle, donc la loi du plus fort, tant il est vrai, selon l'expression d'Henri Lacordaire (1848), qu'« entre le fort et le faible (...), c'est la liberté (= absence de règles) qui opprime et la loi (les disciplines collectives) qui affranchit ».

René Sandretto

« Les analyses du commerce international :

Comprendre l'économie, concepts et mécanismes », *Cahiers français*, n° 315, p. 64-65

2. L'organisation du commerce régional

2A. La régionalisation

La régionalisation est un processus économique qui conduit plusieurs économies distinctes mais proches géographiquement à former un seul espace économique. Leur but est d'intensifier des échanges entre des pays proches pour favoriser la **création de trafic** (J. Viner).

Les accords régionaux commerciaux et les degrés d'intégration régionale

Forum de coopération et clubs de commerce préférentiel	Accords régionaux commerciaux de promotion du libre-échange entre les pays membres.
Zone de libre-échange	Accords éliminant les droits de douane et les restrictions au commerce entre les nations qui conservent cependant des barrières nationales particulières dans les échanges avec le monde extérieur à la zone.
Union douanière	Zone de libre-échange + tarif extérieur commun.
Marché commun	Union douanière + mobilité des facteurs de production : libre circulation des hommes et des capitaux.
Union économique et monétaire	Marché commun + monnaie commune + institutions monétaires communes.
Intégration économique	Politique budgétaire commune.

Principaux accords commerciaux régionaux

► Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

L'ACP est une organisation instituée par l'accord de Georgetown en 1975. Le groupe rassemble 79 pays en développement tous signataires – à l'exception de Cuba – de l'accord de Cotonou qui les lie à l'Union européenne. Il compte 48 pays d'Afrique subsaharienne, 16 de la Caraïbe et 15 du Pacifique. À l'origine, le groupe a été créé dans le but de coordonner la coopération de ses membres avec l'Union européenne. Désormais, la coopération couvre des domaines variés comme le commerce, la politique économique ou le développement durable.

► Accord commercial de rapprochement économique australo-néo-zélandais

Le CER a été signé en 1983 (*Australia-New Zealand Closer Economic Relations Trade Agreement*) entre les deux pays les plus développés de l'Océanie : l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

► Accord de Bangkok

Il a été signé en 1975 à l'initiative de la commission économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Il s'agit d'un accord de tarif préférentiel dont le but est de promouvoir le commerce intrarégional. Les signataires de l'accord sont le Bangladesh, la Chine, l'Inde, la république de Corée, le Laos et le Sri Lanka.

► Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

L'association a été constituée en 1967 par cinq membres fondateurs : l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Brunei, le Vietnam, le Laos, Myanmar et le Cambodge ont successivement rejoint le groupe entre 1984 et 1999. La région couverte par l'ANASE (ASEAN en anglais) rassemble environ 500 millions d'habitants. Elle couvre 4,5 millions de km², son PIB s'élève à 737 milliards de dollars et la valeur totale de ses échanges commerciaux équivaut à 720 milliards de dollars. La multiplication des accords de libre-échange depuis dix ans en Asie de l'Est a donné naissance à l'*East Asia Vision Group*, un groupe de prospective constitué en 1998 lors du sommet ASEAN + 3 (Chine, Japon et Corée) pour étudier les possibilités à long terme d'une coopération renforcée et pour favoriser l'instauration d'un accord de libre-échange est-asiatique.

► Association européenne de libre-échange (AELE)

La convention de l'AELE instituée depuis 1960 une zone de libre-échange entre ses membres qui sont actuellement

l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Les trois premiers États ont contracté avec l'UE un accord commercial entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, *The Agreement on the European Economic Area*.

► Association latino-américaine d'intégration (ALADI)

L'association est une organisation intergouvernementale qui, à la suite du traité de Montevideo (1960) instituant l'*Asociación latinoamericana de libre comercio* (ALALC), promeut l'intégration de la région et la mise en place d'un marché commun.

► Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)

L'association existe depuis 1985 et regroupe le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka. Son but est d'accélérer le développement économique et social de ses membres.

► Commission de l'Océan Indien (COI)

La COI est une organisation intergouvernementale qui réunit les Comores, La France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Fondée en 1984, son but est la promotion du codéveloppement durable des îles du sud-ouest de l'Océan Indien.

► Communauté andine

La Communauté andine est une organisation sous-régionale sud-américaine qui a été initiée par la signature de l'accord de Carthagène en 1969. Elle regroupe la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela. Son objectif est de favoriser l'intégration régionale.

► Communauté des Caraïbes (CARICOM)

La Communauté des Caraïbes existe depuis 1973 à la suite du traité de Chaguaramas. Traité signé par les Barbades, la Jamaïque, la Guyane et Trinidad et Tobago qui établit la *Caribbean Community and Common Market*. Les Bahamas sont devenus le 13^e membre du groupe mais ils ne participent pas au marché commun.

► Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La CEDEAO est un regroupement régional de 15 pays d'Afrique de l'Ouest qui a vu le jour en 1975. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique (voir article p. 23).

► **Conseil de coopération du Golfe (CCG)**

La charte du CCG établie en 1981 vise l'intégration économique de six États arabes du Golfe : les Émirats arabes unis, Bahreïn, l'Arabie saoudite, Oman, le Qatar et le Koweït.

► **Coopération économique Asie Pacifique (APEC)**

L'APEC est un forum créé en 1989 dont l'objectif est de favoriser la croissance économique, la coopération, le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique. Il n'existe pas d'obligations conventionnelles entre les membres du forum. L'APEC compte 21 membres qui regroupent plus d'un tiers de la population de la planète (2,6 milliards d'habitants), qui représente 60 % du PIB mondial et 47 % des échanges commerciaux mondiaux. Les pays de l'APEC se situent dans la zone économique la plus dynamique du monde. Zone qui a généré près de 70 % de la croissance économique mondiale au cours de la dernière décennie.

► **Forum du Pacifique Sud**

Le *Pacific Islands Forum* rassemble, depuis 1971, 16 États du Pacifique Sud. Son objectif est de renforcer la coopération économique et politique des pays de la zone.

► **Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)**

Le COMESA a vu le jour en 1994. Il regroupe 21 pays de l'est et du sud du continent africain (voir article p. 23).

► **Marché commun du Sud (MERCOSUR)**

Il a été créé en 1991. Il regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay (le Chili et la Bolivie sont des membres associés). Il représente 219 millions d'habitants et un PIB de 903 milliards de dollars.

► **Organisation de coopération économique (OCE)**

L'OCE est une organisation régionale intergouvernementale qui regroupe depuis 1985 l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Depuis 1992, elle compte 7 nouveaux membres (dont l'Afghanistan).

► **Organisation de développement de la communauté sud-africaine (SADC)**

La SADC a vu le jour en 1980 à l'initiative de 9 États d'Afrique australe (voir article p. 23).

► **Organisation des États américains (OEA)**

L'OEA, créée en 1948, regroupe aujourd'hui 35 pays de l'ensemble du continent américain et œuvre notamment au renforcement du libre-échange à travers l'accord de zone de libre-échange des Amériques (Cuba est exclu de l'OEA depuis 1962).

► **Union du Maghreb (UMA)**

L'UMA qui existe depuis 1989 regroupe l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Elle cherche à favoriser l'intégration régionale des économies du Maghreb.

► **Union européenne (UE)**

L'UE est une union politique, économique et monétaire qui regroupe, depuis le 1^{er} mai 2004, 25 États européens représentant une population de 455 millions d'habitants (voir Repère p. 9).

► **Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)**

Les efforts visant à rassembler l'ensemble des économies du continent américain en une seule zone de libre-échange ont débuté en décembre 1994 au sommet des Amériques de Miami. Les négociations ont débuté officiellement en 1998 au deuxième sommet des Amériques. La ZLEA rassemble 34 pays de la région. Elle constituerait le plus vaste marché du monde (800 millions d'habitants). En dépit des réticences de nombre de pays latino-américains (notamment le Brésil et l'Argentine) à l'égard des risques de prééminence des États-Unis, à l'occasion du sommet de Monterrey en janvier 2004, la volonté de conclure, en janvier 2005, les négociations devant conduire à un accord a été réaffirmée.

Source : sites internet des différentes organisations citées.

La rédaction

conditions favorables à l'attrait des investissements et à accroître leur pouvoir de négociation sur la scène internationale. La seconde émerge plutôt des pays de grande taille, sinon des grandes puissances. Elle répondrait à trois grands objectifs : 1° créer par le jeu de la diplomatie commerciale des « zones de prospérité partagées (1) », qui, aussi hétéroclites et asymétriques soient-elles, n'en

(1) L'expression, inimaginable au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est aujourd'hui fréquemment utilisée dans le cadre du projet des Amériques et dans celui du projet Euroméditerranée par exemple.

permettraient pas moins d'étendre l'horizon économique des entreprises tout en liant la stabilité régionale à un développement économique orienté sur le marché ; 2° établir des cadres normatifs et institutionnels mieux adaptés aux réalités de la globalisation en liant l'accès préférentiel aux marchés à la poursuite des réformes économiques et institutionnelles, d'une part, et en faisant converger les règles vers des normes communes, d'autre part ; et, 3° se servir des accords signés comme levier et comme modèle – comme levier pour ouvrir d'autres marchés et faire avancer les négociations à

« L'OMC face au nouveau régionalisme économique »,
Problèmes économiques, n° 2855, 7 juillet 2004

Aujourd'hui, il y a pratiquement autant d'accords régionaux qu'il y a de pays dans le monde, comme vous pouvez l'apprécier ci-après.

Les mutations de l'économie mondiale

Intégration régionale et multilatéralisme

Le développement du commerce international et du multilatéralisme, via les cycles de négociation du GATT puis au sein de l'OMC, n'a pas limité les accords régionaux préférentiels. Bien au contraire, ceux-ci ont connu une expansion ces dernières années qui ont amené les économistes à se demander si leur essor n'allait pas de pair avec un affaiblissement de l'ouverture aux échanges. Jean-Marc Siroën montre que, si ces accords peuvent *a priori* être vus comme une menace pour le maintien de règles communes aux échanges, ils contribuent au contraire certains pays dans le commerce international et participent à une certaine maîtrise de

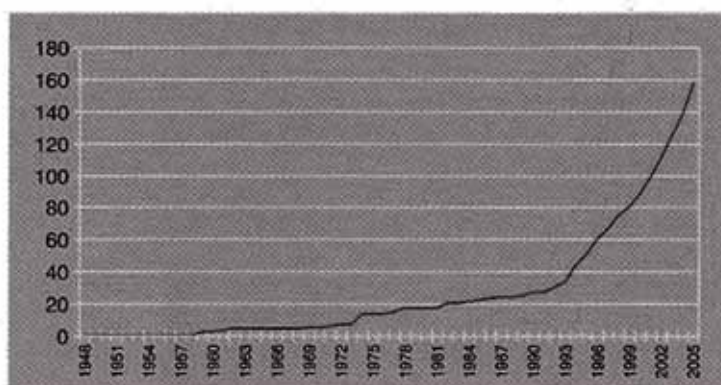
Un pays libéralise ses façons. Il peut ainsi s'engager dans une réciprocité de la part de si cette politique de libéralisation est justifiée en théorie, elle n'est pas. Plus fréquemment, les pays ne le font que si les autres en font au même titre. La première est le multilatéralisme, la seconde est celle des accords préférentiels qui avantage explicitement un ou plusieurs partenaires. Les années 90 et 2000 sont marquées à la fois par le renforcement du multilatéralisme et par la multiplication des accords préférentiels régionaux. À la création de l'Organisation mondiale du

commerce (OMC), en 1995, correspond le Marché unique en Europe, l'Aléna (1) en Amérique du Nord, le Mercosur (2) en Amérique latine et la multiplication des accords bilatéraux entre partenaires parfois éloignés. La coexistence de ces deux logiques d'ouverture réciproque est discutée. Un certain nombre d'économistes comme, par exemple, Jagdish Bhagwati, estiment que le régionalisme mine le multilatéralisme (3). Si la théorie économique étaye cette position, sa confrontation à la réalité ne confirme pas toujours les craintes exprimées.

Le succès relatif du régionalisme

En 2004, cent cinquante-huit accords à l'OMC étaient considérés appliqués (graphique 1). Le premier accord d'envergure de l'après-guerre est le traité de Rome (1957), entre six pays européens, qui crée la Communauté économique européenne (CEE). On assiste, dès le début des années 60, à une vague d'accords en Europe, en Amérique latine et en Afrique : Association européenne de libre-échange (1960), Association latino-américaine de libre-échange (1960), Marché commun d'Amérique centrale (1960), Marché commun africain (1962), Pacte andin (1969). Ces pays ne sont d'ailleurs pas tous signataires du GATT. La vague des années 70 implique surtout la CEE qui multiplie les accords bilatéraux avec les autres

1. Nombre d'accords régionaux effectifs en 2004 par date d'entrée en vigueur



Source : OMC, www.wto.org/english/tratop_e/region_e/summary_e.xls

- (1) L'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain) a été signé par les États-Unis, le Canada et le Mexique.
 (2) Le Mercosur (ou Marché commun du Sud) a été signé par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.
 (3) Voir Jagdish Bhagwati et Arvind Panagariya (1996).

Cahiers français, n° 325, Mondialisation et commerce international, p. 43

La prolifération des accords régionaux nous amène cependant à nous demander si, in fine, ils ne correspondraient pas qu'à une libéralisation des échanges mais seraient une forme déguisée de protectionnisme.

2B. *La régionalisation, étape vers le multilatéralisme ou protectionnisme déguisé ?*

La régionalisation est finalement assez ambiguë car elle constitue à la fois une zone affranchie de droits de douane ou caractérisée par des tarifs préférentiels, et elle forme pourtant un bloc qui se préserve de la mondialisation.

Est-elle donc une étape vers le multilatéralisme ou les frontières régionales sont-elles un bloc contre le libre-échange ?

Pour sa part, l'OMC a tranché. En effet, les accords régionaux sont un stade intermédiaire avant la libéralisation des échanges mondiaux. Pour cela, des articles ont été prévus pour permettre la coexistence d'accords régionaux préférentiels et d'accords internationaux pour le libéralisme.

En réalité, la régionalisation est à la fois une composante de la mondialisation et une réponse face à ce phénomène.

L'Organisation mondiale du commerce et le mouvement de régionalisation accentuent la libéralisation mondiale et régionale des échanges de biens et services. Finalement, dans le cadre de l'OMC, ce sont les théories libérales qui sont mises en avant dans le souci de permettre à tous les citoyens de bénéficier des produits au meilleur rapport qualité-prix. Dans le même temps, dans le cadre des accords régionaux, les frontières deviennent des barrières devant permettre de préserver les emplois de ces mêmes citoyens. Ce qui nous permet de conclure que la régionalisation serait davantage fondée par un souci de prévention, donc le protectionnisme, alors que l'OMC tendrait vers le libre-échange.

Conclusion

Résumé : les théories du commerce international cherchent les fondements explicatifs de la nature et du bien-fondé des échanges. Or les théories du libre-échange répondent à des convictions libérales alors que les théories protectionnistes font en partie référence à une idéologie interventionniste. D'un point de vue empirique, on se rend compte qu'il est difficile de choisir un bord. Par exemple, les États-Unis, fervents du libéralisme, sont les champions du protectionnisme. À un degré moins transparent, il en est de même pour les Européens. Donc, la prédominance des échanges mondiaux par l'Organisation mondiale du commerce et le régionalisme économique restent un bon compromis en attendant une meilleure régulation du commerce international.

Ouverture : une véritable régulation est d'autant plus importante qu'il faut aujourd'hui une place pour tous dans les échanges internationaux car, sans garde-fou, la logique qui l'emporte est celle de la prédation des nations les plus pauvres par les nations les plus riches.

Après avoir vu les échanges internationaux et les théories qui les régissent, nous allons étudier dans la séquence 06 le commerce extérieur français : quelles sont ses forces et quelles sont ses faiblesses ?

Pour aller plus loin

PAR ALFREDO G. A. VALLADÃO

Mercosur, La tentation brésilienne de jouer en solo

Entre une politique d'intégration régionale contraignante et des ambitions de grande puissance, le géant latino semble choisir la seconde voie. Au grand dam de ses voisins.

ALFREDO G. A. VALLADÃO est professeur à Sciences Po, responsable de la chaire Mercosur et spécialiste de l'intégration régionale des Amériques.

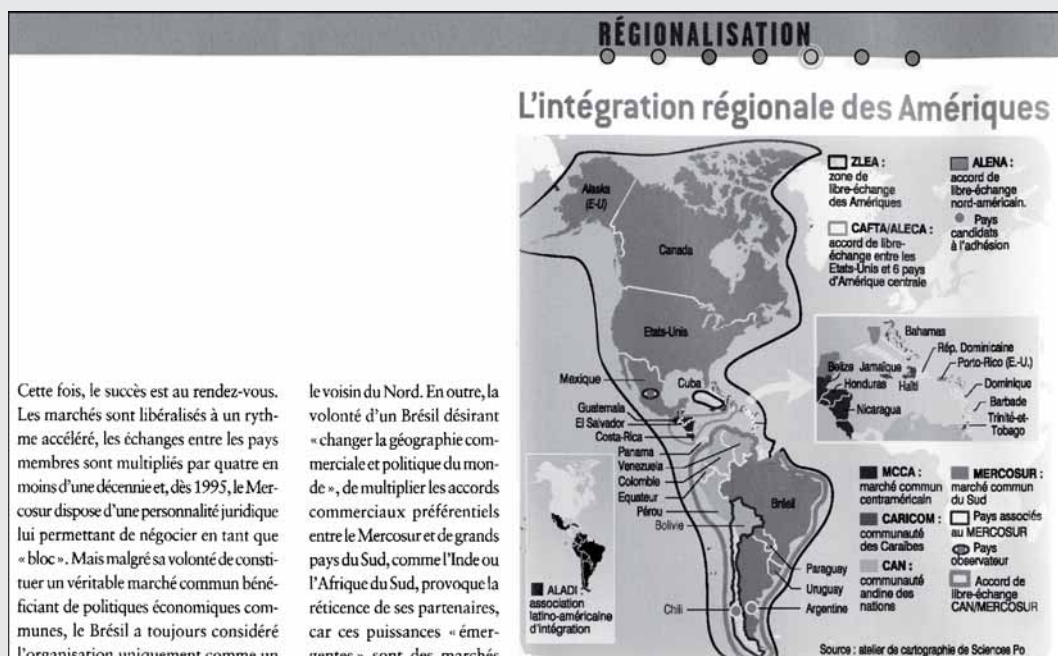
Les ambitions de puissance du Brésil mettent-elles en péril l'intégration régionale dans les Amériques ? L'impasse paraît bien réelle, alors que le gouvernement de Lula semble s'intéresser plus au monde qu'à ses voisins. La nation la plus puissante d'Amérique latine a toujours été ambiguë à l'égard du régionalisme. Lusophone, historiquement tourné vers l'Atlantique, le Brésil entendait garder ses distances vis-à-vis des pays hispanophones l'entourant. Sa politique régionale se limitait à des relations de bon voisinage lui assurant des frontières sûres et pacifiées. Ce géant, convaincu d'avoir vocation à la puissance mais conscient de sa vulnérabilité face aux plus forts que lui, a toujours privilégié le dialogue bilatéral avec les États-Unis, assorti d'une bonne dose de défense du droit international et du multilatéralisme et

d'une forme d'isolationnisme discret censé lui garantir une plus grande liberté d'action. Le cadre panaméricain s'imposait en matière d'intégration régionale, lui permettant de dialoguer directement avec Washington, mais par le canal d'une institution collective. Brésiliens et Nord-Américains furent en 1889-1890 les deux piliers de l'Union panaméricaine, devenue l'Organisation des États américains en 1948.

Options. Le Brésil s'est intéressé davantage à l'Amérique du Sud à la fin des années 50, avec le gouvernement « développementiste » du président Juscelino Kubitschek. Assoiffé d'investissements étrangers pour ses besoins d'infrastructure et son industrie, le pays tente de mobiliser ses voisins et le Mexique pour revendiquer une aide financière américaine sur le modèle du Plan Marshall. Cette « Opération panaméricaine » (OPA) s'est heurtée au refus nord-américain, mais elle fut à l'origine de la première tentative d'intégration économique sud-américaine, l'Association latino-américaine de libre-échange (Alalc). Une initiative qui fera long feu. Les politiques de développement des années 60-80, fondées sur une stra-

tégie de substitution d'importations menée par la grâce des subventions publiques et des tarifs douaniers élevés, s'opposaient à toute velléité d'ouverture commerciale. Et les pays de la région soupçonnaient le Brésil dirigé par les militaires de visées « impérialistes ». En 1980, l'Alalc cède la place à l'Association latino-américaine d'intégration (Aladi), dont l'ambition plus modeste est de consolider les réseaux d'accords bilatéraux déjà conclus.

Le passage à la démocratie et l'échec de la stratégie de substitution d'importations dans les années 80, relance la politique d'intégration régionale. À l'unisson de plusieurs États voisins, le pays opte pour une stratégie de développement fondée sur l'intégration au marché mondial. En 1991, naît le Marché commun du Sud (Mercosur) entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Pour le Brésil, c'est l'occasion de réaliser tous ses désirs : avancer vers la libéralisation partielle des échanges et renforcer son pouvoir de négociation avec le reste du monde. Le Mercosur repose ainsi sur un accord implicite : le Brésil s'ouvre aux produits argentins et l'Argentine soutient les initiatives brésiliennes en politique étrangère.



Cette fois, le succès est au rendez-vous. Les marchés sont libéralisés à un rythme accéléré, les échanges entre les pays membres sont multipliés par quatre en moins d'une décennie et, dès 1995, le Mercosur dispose d'une personnalité juridique lui permettant de négocier en tant que « bloc ». Mais malgré sa volonté de constituer un véritable marché commun bénéficiant de politiques économiques communes, le Brésil a toujours considéré l'organisation uniquement comme un moyen de faciliter l'intégration compétitive de son économie dans le marché mondial. Et la diplomatie brésilienne n'a jamais cessé d'être active sur d'autres scènes. A l'OMC, bien sûr. Mais aussi en jouant un rôle-clé pour l'ouverture de négociations en vue d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) de l'Alaska à la Terre de Feu ; ou en faveur de pourparlers avec l'Union européenne en vue d'une zone de libre-échange UE-Mercosur.

Entre une volonté d'intégration sud-américaine parfois contraignante et la poursuite d'une politique de puissance « émergente », l'équilibre était délicat. L'arrivée au pouvoir de Lula l'a chamboulé. La méfiance idéologique du nouveau gouvernement envers la ZLEA et la volonté de la nouvelle diplomatie brésilienne de freiner le processus, ont paralysé les négociations. Au grand dam des pays andins et centre-américains ou de l'Uruguay, pour qui il est crucial d'obtenir un meilleur accès au marché des États-Unis, leur premier partenaire commercial. Les conséquences ont été immédiates :

le voisin du Nord. En outre, la volonté d'un Brésil désirant « changer la géographie commerciale et politique du monde », de multiplier les accords commerciaux préférentiels entre le Mercosur et de grands pays du Sud, comme l'Inde ou l'Afrique du Sud, provoque la réticence de ses partenaires, car ces puissances « émergentes » sont des marchés d'avenir, mais aussi des concurrents directs pour les économies du Mercosur. Même les négociations avec l'UE se sont ensablées, victimes de l'intransigeance de celle-ci en matière de commerce agricole, mais aussi de la relative indifférence du gouvernement à l'égard de pourparlers avec le « Nord ».

Leadership. Dans le cadre régional, le Brésil a adopté une rhétorique de leadership explicite qui inquiète ses voisins. Peu préoccupées de la sérieuse crise interne du Mercosur après la dévaluation de la monnaie brésilienne en 1999 et l'effondrement de l'économie argentine en décembre 2001, les autorités brésiennes se sont lancées dans un grand projet d'intégration sud-américaine souvent perçu comme une fuite en avant. La

Communauté sud-américaine des nations (CSN) est née en décembre 2004, mais cette volonté de fédérer le sous-continent autour du leadership brésilien a jeté le doute sur l'engagement de Brasília envers le Mercosur. L'intention est-elle de diluer ce processus, dont la dynamique est plus collective et contraignante en matière de règles communes, au profit d'un pro-

de plus en plus central joué par le pays dans les négociations de l'OMC et surtout par sa prétention affichée de représenter l'Amérique latine au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette ambition s'est heurtée à l'hostilité de l'Argentine et du Mexique. Et les chancelleries sud-américaines se demandent désormais si la ferveur régionaliste de Brasília n'est pas seulement une volonté de servir ses ambitions internationales.

Le Mercosur est en crise, miné par une série de mesures protectionnistes, le refroidissement des relations entre les gouvernements argentin et brésilien et les tentations de faire cavalier seul de l'Uruguay et du Paraguay. La voie solitaire a pourtant montré ses limites, à l'ONU comme à l'OMC. De multiples groupes d'intérêt économiques brésiliens font aujourd'hui pression pour une reprise des pourparlers en vue de la ZLEA et avec l'Europe. Le Brésil devra choisir entre se donner les moyens de la puissance pour s'imposer comme leader régional et international – il en est loin tant du point de vue militaire qu'économique – ou accepter de se soumettre à des institutions et des règles régionales qui décuplent sa « surface » internationale mais limitent son autonomie d'action. Jouer « perso » sans en avoir les capacités ou collectif sans en

POUR EN SAVOIR PLUS

L'Amérique latine à l'époque contemporaine, par Olivier Dabène, Armand Colin, 2003.

Amérique latine, Révolutionnaire, libérale et pragmatique, par Javier Santiso, Autrement, 2005.

Concluding the European Union-Mercosur Agreement: Feasible Scenarios, par Alfredo Valladao, Felix Peña, et Patrick Messerlin, chaire Mercosur de Sciences Po, 2004.

Réponses aux questions

Question 1

Le pays A se spécialise dans la production du bien Y et le pays B dans la production du bien X. Les écarts de coûts absolus justifient l'échange qui procure à chaque pays un gain en heures de travail. En effet, en important le bien X, le pays A gagne 2 heures ; en important le bien Y, le pays B gagne 5 heures. Le commerce international permet un gain à l'échange pour les deux pays.

Donc, selon Adam Smith, un pays ne doit pas hésiter à acheter à l'extérieur ce que les producteurs étrangers peuvent produire moins cher que les producteurs nationaux. Allant plus loin que cette théorie de l'avantage absolu, David Ricardo a fondé la théorie des avantages relatifs.

Question 2

Même lorsqu'il est plus efficace dans la production de beaucoup de biens, un pays a tout de même intérêt à se spécialiser dans la production où il est le meilleur. Par exemple, la France a intérêt à se spécialiser dans la production d'avions plutôt que dans la production de vélos.

Question 3

Le protectionnisme permet de protéger au début une industrie pour qu'elle puisse devenir compétitive. Par la suite, elle pourra concurrencer les autres industries étrangères.

List, pourtant économiste libéral, prône contre Ricardo un protectionnisme éducateur. Pour lui, toutes les nations se développent mais pour atteindre une riche économie industrielle il faut protéger « les industries dans l'enfance ». L'objectif est de permettre aux industries nationales naissantes de se développer en s'appuyant sur le marché intérieur et de se protéger de la concurrence féroce. Cependant, ce protectionnisme ne doit pas être constant car, quand un pays aura atteint le niveau de développement des pays les plus avancés, il pourra se libéraliser. L'intérêt du protectionnisme éducateur est de permettre le développement. C'est un protectionnisme défensif qui fut appliqué dans la plupart des pays dont l'Allemagne, les États-Unis et certains pays du tiers-monde.

Le protectionnisme défensif est aussi revendiqué pour les industries vieillissantes et très concurrencées. Par exemple, les industries navales et sidérurgiques furent protégées en France dans les années 1970, 1980, l'enjeu étant surtout de sauver des milliers d'emplois difficilement remplaçables.

Question 4

Dans notre cas, si les gouvernements subventionnent de 25 millions de dollars Airbus, alors son concurrent qui devient moins compétitif fait une perte de 5 millions. Donc, il « met la clef sous la porte » et se retire du marché. Airbus, seul sur le marché, empoche tous les bénéfices, soit 125 millions de dollars et, s'il restitue sa subvention, il lui en reste encore 100 millions. Mais, dans la réalité, les deux entreprises d'aéronautique ont eu des subventions.

Question 5

D'un point de vue international, elles sont contraires aux principes du libre-échange. D'un point de vue national, de fortes subventions dans un secteur le sont au détriment d'autres secteurs. Donc, au final, la collectivité y perd en subventionnant trop un secteur. Dans les deux cas, les subventions sont toujours contestées par ceux qui ne peuvent en bénéficier.

Dans la réalité, on se rend compte que les théories protectionnistes et l'intervention de l'État sont revendiquées dans de nombreux secteurs. La course effrénée à la libéralisation est assurément un gain pour le consommateur qui bénéficie de produits moins chers mais elle ne l'est pas toujours pour les travailleurs dont la revendication est de préserver leur emploi et donc se prémunir du chômage, de la précarité, voire de la pauvreté. C'est d'ailleurs ce qu'ont essayé de défendre en manifestant avec pugnacité les petits producteurs coréens de riz à Hong-Kong pendant le dernier cycle de négociation de l'OMC (partie III).

Question 6

Après la Seconde Guerre mondiale, pour garantir la paix, il fallait garantir la stabilité de l'économie et favoriser les relations économiques et un partenariat pacifique. Des institutions internationales sont nées : FMI, BIRD. Par contre, l'OIT (Organisation internationale du commerce) est un échec : seuls certains accords pour démanteler le protectionnisme subsistent. Ainsi naît le GATT (general agreement on tariff and trade) qui a pour objectif de lever toutes les entraves au libre-échange.

Question 7

Le GATT fonctionnait par grands cycles de négociation commerciale : les décisions étant consensuelles, chaque pays est doté du droit de vote.

Question 8

L'OMC est née en 1995 car le GATT avait des carences pour régler les négociations sur les nouvelles préoccupations (services, propriété intellectuelle) et de régler les différends.

Question 9

Les principes du GATT sont de favoriser les gains mutuels à l'échange avec le principe de non-discrimination. D'où la clause de la nation la plus favorisée, le traitement national mais aussi une procédure de règlement des différends entre les nations.

Question 10

L'OMC est accusée d'être bureaucratique. → C'est une petite structure de quelques centaines de fonctionnaires.

L'OMC est accusée d'imposer le libéralisme. → Elle promeut le multilatéralisme. Son objectif n'est pas d'imposer le libéralisme mais d'amener toutes les nations participantes à négocier leurs échanges.

L'OMC est accusée de faire valoir les intérêts des États-Unis et des FMN. → Or elle a été créée à l'initiative de l'Europe et du Canada.

L'OMC est accusé d'être antidémocratique. → Elle n'a pas un super-pouvoir car les décisions

sont prises selon le principe « un pays = une voix ». De plus, les décisions ne sont pas prises tant qu'elles ne satisfont pas. Par la suite, elles doivent être votées par les parlements nationaux.

Cependant, la critique la plus fondée serait celle de la non-participation des ONG, des syndicats et des associations, sachant que normalement l'intérêt général est défendu par la nation. Mais, dans l'immédiat, l'OMC permet d'ouvrir la voie vers une meilleure régulation mondiale du commerce au bénéfice de tous les citoyens du monde.

Question 11

Il est toutefois possible de prendre du recul sur l'argumentation de Sandretto, car il ne faut pas oublier que la finalité de l'OMC est d'instaurer le multilatéralisme. Ce qui pose des problèmes d'asymétrie de pouvoir car les petits pays sont exactement mis au même niveau que les nations riches, or les conditions d'échange sont inégales. Il a donc des relations de domination.

Les forces et les faiblesses du commerce extérieur français

À partir des documents suivants, vous étudierez le thème des forces et faiblesses du commerce extérieur français en 2 temps. Pour cela, vous répondrez aux 2 questions ci-dessous. Vous pouvez répondre, pour gagner du temps, sous forme de tirets. Cependant ayez le souci de structurer vos réponses.

Question 1

Quelles sont les raisons qui expliquent l'essor du commerce extérieur français depuis plus d'une décennie ?

Question 2

Quels sont les facteurs du déficit actuel ?

dossier

Le bilan de l'économie française

de 15 % avec en tête les exportations d'aéronautique, d'équipements professionnels mécaniques et électriques et électroniques. Les importations depuis ce pays s'intensifient depuis deux ans : + 24 % en 2004 après + 19,2 % l'an passé. Ce sont plus particulièrement nos achats d'équipements professionnels électriques et électroniques et d'équipements du foyer qui expliquent cette évolution. Les exportations vers Singapour (+ 28,9 %) et Taiwan (+ 27,6 %) intègrent d'importantes livraisons d'airbus. En revanche, les flux avec le Japon sont relativement stables.

► Légère reprise des flux avec l'Amérique, malgré un dollar faible

La forte contraction des échanges avec l'Amérique, amorcée depuis 2001, s'interrompt en 2004. La reprise est sensible avec les États-Unis : nos exportations augmentent de 6,2 %, avec de bons résultats dans la branche des transports et les produits pharmaceutiques.

Les exportations vers l'Afrique (+ 3,2 %) effacent en grande partie la baisse de 2003. La progression est plus forte vers l'Algérie (+ 14,4 %) avec une nette reprise des biens de consommation

Graphique 2

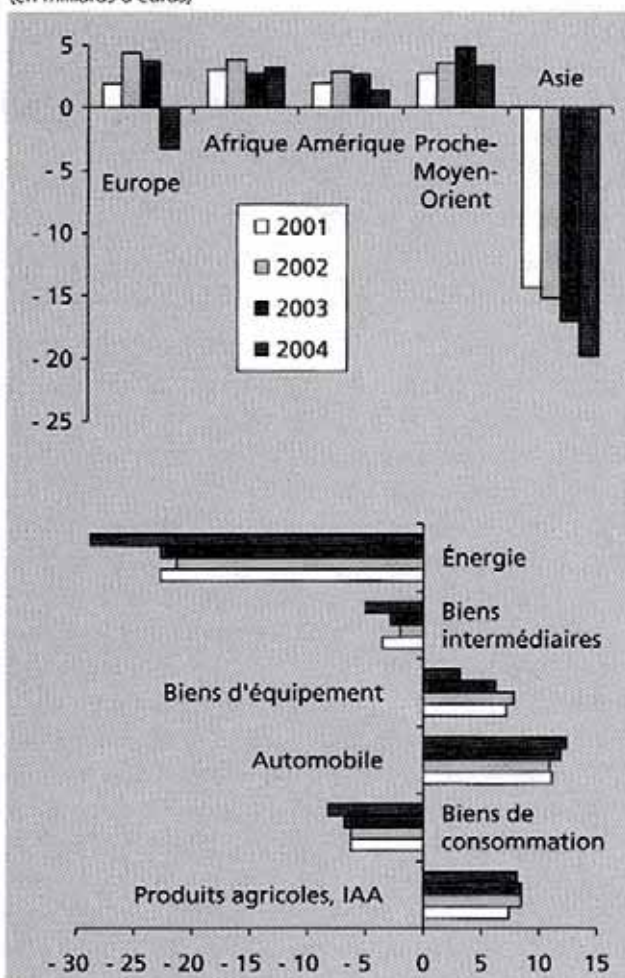
RÉPARTITION PAR BRANCHE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX



Source : Douanes.

SOLDE PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliards d'euros)



Source : Douanes.

Problèmes économiques, n° 2884, p. 30

Document 2

La France a affiché un déficit commercial de 7,8 milliards d'euros en 2004, d'après les données des douanes. C'est le plus mauvais résultat depuis plus de dix ans et le premier déficit depuis 2000. Le contexte, il est vrai, a été bien peu favorable : la hausse de la facture énergétique et l'appréciation de l'euro face au dollar, ainsi que la faiblesse de la demande chez nos deux principaux partenaires européens, ont pesé

sur les performances de notre commerce extérieur. D'autant que des causes structurelles s'ajoutent à ces facteurs conjoncturels : la nature et la destination de nos exportations ont empêché l'Hexagone de profiter du dynamisme du commerce mondial, qui a progressé de près de 12 % en 2004.

Fabienne Broucayet et Sandra Moatti

Document 3

Commerce extérieur : le retour du déficit

Le commerce extérieur français a pâti de l'appréciation de l'euro, de la flambée du prix du pétrole et d'une orientation géographique des exportations défavorable.

La France a affiché un déficit commercial de 7,8 milliards d'euros en 2004, d'après les données des douanes. C'est le plus mauvais résultat depuis plus de dix ans et le premier déficit depuis 2000. Le contexte, il est vrai, a été bien peu favorable : la hausse de la facture énergétique et l'appréciation de l'euro face au dollar, ainsi que la faiblesse de la demande chez nos deux principaux partenaires européens, ont pesé sur les performances de notre commerce extérieur. D'autant que des causes structurelles s'ajoutent à ces facteurs conjoncturels : la nature et la destination de nos exportations ont empêché l'Hexagone de profiter du dynamisme du commerce mondial, qui a progressé de près de 12 % en 2004.

Pour ces chiffres

- La balance courante et des échanges de revenus ou versés au des transferts qui ne correspond pas à des opérations

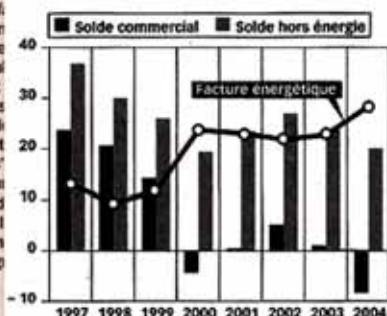
Où trouver

- L'économie France 2005-2006, éd. Insee
- « Statistiques de la direction générale des douanes » sur www.douane.gouv.fr
- « Facture énergétique en 2004 », ministère de l'Énergie sur www.industrie.gouv.fr
- Eurostat : www.eurostat.eu
- La balance des paiements de la France, Banque de France, www.banquefrance.fr

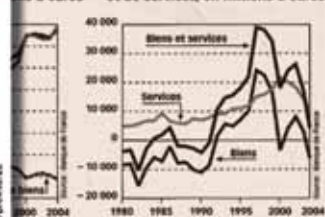
Un déficit à relativiser

Exportations, importations et solde

Solde commercial français et facture énergétique, en milliards d'euros



Solde des échanges de biens et de services, en millions d'euros



Solde des opérations courantes avec le reste du monde en 2004, en % du PIB

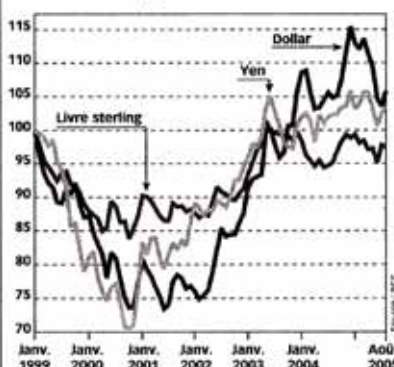


de biens et de services est encore positive, le solde des transactions courantes est désormais négatif. Mais à -0,4 % du produit intérieur brut (PIB), il est encore très loin du solde courant des États-Unis, négatif à hauteur de 5,7 % du PIB en 2004. Le Royaume-Uni est lui aussi dans le rouge, avec un déficit de 2 %. Sans parler des pays d'Europe du Sud, comme l'Espagne, la Grèce ou le Portugal. À l'inverse, un excédent commercial comme ceux affichés par l'Allemagne et le Japon n'est pas forcément signe de bonne santé économique.

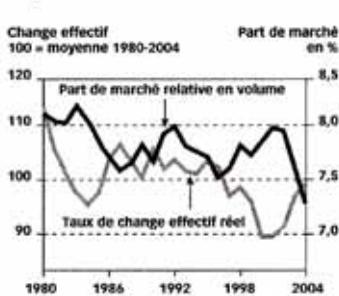
Document 4

La faute à l'euro, mais pas seulement

Evolution du taux de change de l'euro, base 100 au 1^{er} janvier 1999

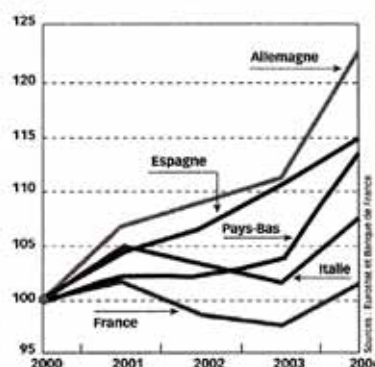


Taux de change effectif* réel et part de marché de la France



* Le taux de change effectif de la France est calculé en agrégeant les parités des monnaies de ses partenaires commerciaux, pondérées par le poids dans le commerce extérieur de la France.

Les exportations des cinq principaux pays de la zone euro, base 100 en 2000



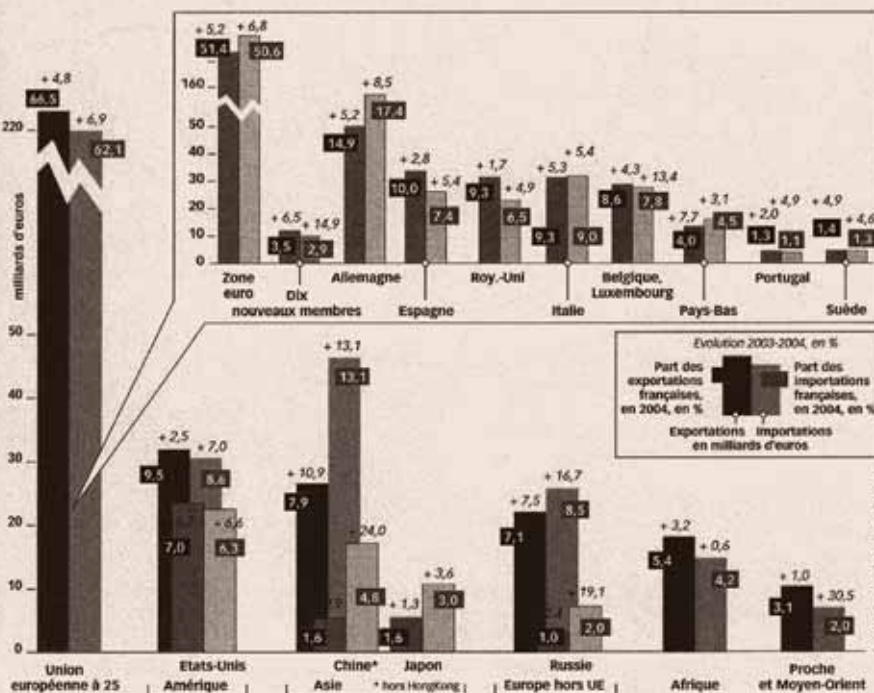
A lors que dans la deuxième moitié des années 90, la compétitivité de l'économie française s'était améliorée, atteignant un pic avec la faiblesse de l'euro entre 1999 et 2001, elle s'est dégradée avec l'appréciation de la monnaie

européenne depuis 2002 (+ 50 % face au dollar entre début 2002 et fin 2004). Ceci ne suffit cependant pas à expliquer le recul relatif des ventes françaises : les exportations de nos voisins européens se maintiennent en effet beaucoup mieux. Les

causes de cette moindre performance sont à chercher du côté de la spécialisation sectorielle de la France – forte dans les biens de consommation plus sensibles aux évolutions de prix –, mais surtout de l'orientation géographique de nos échanges.

La France échange surtout avec l'Europe

Les exportations et les importations françaises, par destination et origine, en milliards d'euros et en % du total, et évolution 2003-2004



La France destine les deux tiers de ses exportations à l'Union européenne et la zone euro absorbe la moitié du total. A elle seule, l'Allemagne en reçoit près de 15 %. C'est de loin le premier client et le premier fournisseur de la France. La faiblesse de la demande intérieure allemande a donc pesé sur les performances françaises.

En revanche, les exportateurs français ne sont pas assez présents dans les zones de croissance que sont l'Asie et les pays d'Europe centrale et orientale (Peco). 18 % des exportations allemandes se dirigent vers les Peco, contre à peine 10 % des françaises. L'Allemagne exporte quatre fois plus que la France vers la Chine et deux fois plus vers le Brésil. L'Asie et l'Amérique ne contribuent qu'à 20 % de nos ventes, alors même que ces régions assurent plus de 50 % du commerce mondial.

" Le commerce extérieur le retour du déficit, les chiffres de l'économie 2006 » *Alternatives économiques*, hors série n° 66, p.10-11

commerce extérieur

Le commerce extérieur de la France de 1993 à 2002

Boris Guannel

Le 4 pages du SESSI

Le 4 pages du SESSI

« Le commerce extérieur de la France de 1993 à 2002. Les grands groupes internationaux industriels dynamisent les échanges ».

N° 199, décembre 2004

Service des statistiques industrielles

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

10, rue Auguste Blanqui

93186 Montreuil Cedex

www.industrie.gouv.fr

Boris Guannel est membre du SESSI.

Entre 1993 et 2002, les échanges en produits industriels de la France ont enregistré une croissance de 7 % par an en moyenne, alors que du second choc pétrolier au début des années 1990, ils n'avaient augmenté en moyenne que de 4 % par an. Cette forte croissance s'explique par l'activité des grands groupes qui ont su profiter pleinement du dynamisme de l'économie mondiale et de la mise en place du marché unique européen. Les deux tiers du commerce extérieur de la France se font au sein de l'Union européenne. Sur la période analysée ici, c'est avec l'Irlande que les échanges de produits industriels ont le plus rapidement augmenté. Dans le même temps, l'Espagne est devenue le quatrième partenaire commercial européen de l'Hexagone. Enfin, on peut noter que le poids dans les échanges des pays émergents et des pays d'Europe centrale et orientale a crû de façon considérable.

Problèmes économiques

Depuis 1993, le commerce extérieur de la France a crû à un rythme soutenu, supérieur à celui constaté depuis le second choc pétrolier. Le fléchissement des échanges depuis 2001, consécutif au ralentissement de la demande intérieure et internationale, ne gomme pas pour le moment la vigueur de cette croissance : entre 1993 et 2002, les exportations et les importations de la France en produits industriels ont progressé de 7 % par an en moyenne, pour atteindre 315 milliards d'euros en 2002 (1). Entre 1978 et 1993, ces flux n'augmentaient en moyenne que de 4 % l'an.

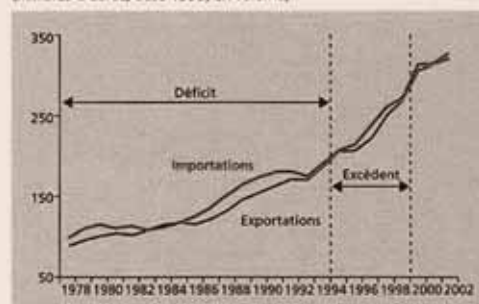
1993 marque le creux de la crise économique du début des années 1990, avant la reprise mondiale, dont 2000 est l'apogée. Ce décollage a coïncidé avec l'émergence du marché unique

européen et la forte expansion des investissements directs étrangers, dans le monde comme dans l'Hexagone, deux phénomènes éminemment favorables au renforcement des échanges. Cette nouvelle donne a eu pour conséquence de transformer, à partir de 1994, le déficit commercial de la France en produits industriels en excédent et d'accroître la domination des groupes, tout particulièrement étrangers, sur les échanges extérieurs.

Graphique 1

ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS DE PRODUITS INDUSTRIELS (1)

(milliards d'euros, base 1995, en volume)



(1) Produits de l'industrie manufacturière, y compris agroalimentaire et énergie.

Source : Insee – comptes nationaux.

(1) NDLR de PE – En 2004, le déficit du commerce extérieur de la France a été de 7,8 milliards d'euros. Il s'agit du plus mauvais chiffre enregistré depuis 1991. Cependant, les exportations et les importations ont atteint un niveau record et, sans la flambée du prix de l'énergie, le solde serait excédentaire. De plus, les exportations de la France sont orientées à 65 % vers la zone euro, où la croissance a été moins rapide qu'aux États-Unis ou en Asie. Si, la France est désormais passée du quatrième rang mondial des pays exportateurs au cinquième rang, se faisant dépasser par la Chine, elle perd relativement moins de parts de marché que les autres pays de l'OCDE. Le déficit du commerce extérieur ne doit plus être analysé aujourd'hui comme dans les années 1970. Ce qui est déterminant pour une économie, c'est sa performance dans les échanges internationaux, mais également ses investissements étrangers. À ce titre, la France se situe au deuxième ou au troisième rang mondial. On peut noter enfin que les deux pays de l'Union européenne, qui enregistrent un déficit commercial beaucoup plus important que la France, sont le Royaume-Uni et l'Espagne, qui ont connu la plus forte croissance en Europe en 2004.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

L'appréciation de l'euro va peser sur le déficit commercial

Après un exercice 2005 catastrophique, le commerce extérieur a retrouvé quelques couleurs en début d'année. L'an passé, le déficit commercial avait triplé comparé à 2004, pour atteindre 23 milliards d'euros. Quand l'Allemagne dégagait 160 milliards

d'euros... d'excédent. Au premier trimestre, le déficit français s'est un peu résorbé, revenant de 7 milliards d'euros fin 2005 à 6,6 milliards. Et pour la première fois depuis bien longtemps, les exportations ont progressé plus vite que les importations (+3,9%, contre +3,3%). Mais la relative bonne tenue des ventes à l'étranger tient au niveau exceptionnel des ventes aéronautiques. Le secteur automobile souffre. « La reprise des ventes vers l'Union s'interrompt, tandis que les exportations vers les pays tiers demeurent déprimées, notent les Douanes. Le recul des livraisons est surtout sensible vers l'Allemagne. Et depuis la chute des ventes à l'Iran, à l'Algérie, à la Turquie et à la Chine, aucun marché n'émerge hors de l'Union, tandis que les importations de véhicules se maintiennent à un niveau élevé. » Une

situation symptomatique. « Les importations accélèrent et les exportations (+3% en 2005) sont systématiquement en retard sur la croissance du commerce mondial (+7%), constate Philippe Brossard, directeur de la recherche d'Euler Hermès Sfac. La combi-

naison des deux facteurs a réduit la croissance du PIB d'environ 1% chaque année depuis 2003. La contribution du commerce extérieur devrait continuer d'être négative d'environ 0,8% en 2006-07. » L'appréciation de l'euro ne suffit pas à expliquer ce manque de compétitivité. « Les pertes de part de marché à l'export sont particulièrement fortes dans les périodes où la demande croît rapidement, ce qui illustre l'absence de réactivité des producteurs et exportateurs français, souligne Ixis CIB. En outre, les parts de marché dans les pays émergents en forte croissance sont très faibles : moins de 1% dans les pays émergents d'Asie, 4% en Europe centrale. » Autant de raisons qui expliquent la difficulté des Français à tirer profit du dynamisme du commerce mondial... **V. D.**



Enjeux-Les Échos, n° 225, juin 2006

Voici ma proposition de correction. Étant donné qu'en fait ces 2 questions constituent les 2 parties d'une synthèse sur les forces et les faiblesses du commerce extérieur français, je vous propose une correction avec une introduction et une conclusion rédigées. Pour mettre en avant l'essentiel, je vous suggère le plan détaillé mais structuré des 2 parties.

► **Introduction**

Entrée en matière : cette année, la France – jusqu'ici quatrième puissance exportatrice – a été devancée par la Chine pour être relayée à la 5^e position. En effet, alors que de 1993 à 2002 les échanges avec l'extérieur étaient en croissance de 7 % par an, la France affiche cette année un déficit record de 7,8 milliards d'euros, ce qui constitue son plus mauvais résultat depuis plus de 10 ans.

Définition et intérêt du sujet : le commerce extérieur correspond à l'échange de biens et services d'une nation avec le reste du monde. S'il y a un déficit cela signifie que la France importe en valeur plus qu'elle exporte, ce qui à terme peut être nuisible pour l'économie. Le déficit commercial est qualifié de conjoncturel s'il résulte uniquement de l'évolution du rythme de croissance à court terme. Plus problématique, il est d'ordre structurel si, par manque de compétitivité, les importations sont chaque année supérieures aux exportations.

Problématique : pour analyser ce déficit, il est nécessaire au préalable d'analyser le commerce extérieur français. Quelles sont donc les forces et les faiblesses du commerce extérieur français ?

Présentation du plan : Pour cela nous analyserons les forces du commerce extérieur français en examinant ses échanges depuis plus d'une décennie (question 1). Ensuite, nous chercherons les causes actuelles du déficit extérieur, ce qui revient à déceler les limites de la compétitivité internationale française, et donc ses faiblesses (question 2), ce qui nous permettra de déterminer si le déficit actuel n'est que d'ordre conjoncturel ou au contraire correspond à un déficit structurel (conclusion).

1. Les raisons de l'essor du commerce extérieur français

(question 1)

1A. Le dynamisme du commerce extérieur français grâce au marché européen *(document 1)*

L'essor s'explique d'abord par l'émergence d'un large marché européen. Le marché unique et le développement économique des pays en transition à l'Est permettent à la France de nouveaux échanges (création de trafic au sens de Viner). Les 2/3 des échanges de la France se font avec les pays européens, notamment avec les pays frontaliers. Dernièrement les échanges se sont intensifiés avec l'Irlande et les PECO.

1B. La contribution essentielle de l'industrie à la vitalité du commerce extérieur

Les biens industriels français ont un solde positif dans les secteurs de l'automobile, la chimie, la construction mécanique, la pharmacie et l'agroalimentaire (document 1). Les grands **groupes** industriels qui profitent de la conjoncture internationale, dynamisent aussi les échanges français. Les **investissements directs à l'étranger sont aussi favorables au commerce extérieur de la France** car leurs échanges représentent une part non négligeable dans les échanges français avec l'extérieur (document 5).

1C. Les efforts faits par les gouvernements français en matière de commerce extérieur (non disponible dans les textes)

Ce sont d'abord les aides à l'exportation comme à la mise en place de structures financières, juridiques, commerciales pour aider les entreprises pour exporter : Coface (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur), CFCE (Centre français du commerce extérieur). Ce sont aussi **les résultats des efforts nationaux en terme de conditions monétaires**, notamment dus à la politique de désinflation compétitive à partir des années 1980 et le respect des critères de convergence européens à partir de 1992 pour entrer dans l'Union économique et monétaire avec l'euro. Enfin citons **la vieille tradition colbertiste française d'industrie forte** qui lui confère des spécialités industrielles stratégiques. Cf. aujourd'hui biens d'équipement, aéronavale, automobile, agroalimentaire.

Donc l'essor du commerce extérieur français s'explique par la réussite de l'Union européenne mais aussi par les compétences françaises en matière d'industrie grâce aux grands groupes.

Cependant, depuis deux ans, il y a un net ralentissement du commerce extérieur et même un déficit qui pourrait encore s'aggraver et se répéter. Les raisons du déficit actuel sont-ils uniquement d'ordre conjoncturel ou faut-il craindre une certaine irréversibilité ?

2. Les raisons du déficit actuel du commerce extérieur français (question 2)

2A. Facteurs conjoncturels : Des fluctuations préjudiciables au commerce extérieur

L'importance de la facture énergétique : en augmentation d'1/5 par rapport à 2003 et représente 8 % des importations françaises. La réduction de la facture énergétique par d'autres énergies n'est pas encore possible vue les polémiques actuelles sur le nucléaire et sur la nécessité de sa réduction. De plus cette facture est sous-évaluée car la monnaie de facturation des barils de pétrole est le dollar et non l'euro. Pourtant, sans la progression du prix de pétrole, le solde aurait été positif (documents 1 et 3).

Des conditions monétaires défavorables conséquentes à l'appréciation de l'euro : la perte de compétitivité des biens français + 50 % face au dollar entre 2002 et 2004. Or, il est très difficile pour la France d'agir sur son taux de change car c'est la Banque centrale européenne qui mène en toute indépendance la politique monétaire extérieure. Cette situation

est d'autant plus difficile actuellement car le dollar est 1/5 moins cher que l'euro, et que le yuan (monnaie chinoise) est pour le moment sous-évalué, le gouvernement se battant pour maintenir la faiblesse de sa monnaie pour renforcer sa compétitivité (*documents 3 et 6*).

2B. Facteurs structurels : La perte de compétitivité

Des soldes en régression voire négatifs avec de grandes zones géographiques :

la France perd son excédent avec ses partenaires commerciaux : accroissement du déficit envers l'Asie, d'autant plus que cette situation risque de s'aggraver du fait de la concurrence imbattable des NPI. De plus, en dehors de l'Afrique, le commerce extérieur est en déclin avec les autres zones pour 2003. Compte tenu de la concurrence internationale et de la vive compétitivité des NPI, notamment de la Chine, de l'Inde, du Brésil, le retournement de situation semble difficile. Cela signifie donc que la France a perdu des parts de marché à l'étranger et qu'elle risque encore d'en perdre (*document 2*).

Les limites de la spécialisation sectorielle de la France : jusqu'ici, la France pouvait se prémunir de la concurrence internationale car elle était spécialisée dans des industries exportables et créatrices de valeur. Cependant, depuis les années 1995-2000, ses spécialisations sont fortement concurrencées par les pays occidentaux mais aussi par les NPI. Ces industries sont plus sensibles aux évolutions de prix et à la compétitivité internationale. Par exemple, la France avait jusqu'ici un avantage concurrentiel en automobile. Du fait de la concurrence internationale, le prix des automobiles a stagné alors que leur coût de revient a augmenté : il y a plus de recherche-développement, plus de composants électroniques, plus de sécurité, plus de fonctionnalité et surtout plus de marketing. La France peut d'autant moins faire face à la concurrence des NPI s'ils se mettent à fabriquer des voitures toujours moins chères. Or, ceci figure dans le programme de planification chinois, au même titre qu'elle veut aussi produire des machines et des avions (*document 1*).

Cette perte de compétitivité due à des fluctuations désavantageuses, une très faible croissance en Europe explique que le déficit est conjoncturel. Donc l'une des faiblesses actuelles du commerce français est sa sensibilité à la conjoncture internationale. Une de ses autres faiblesses est d'autant plus menaçante : celle de la compétitivité des NPI.

Conclusion

Résumé : d'un point de vue conjoncturel, la France souffre à ce jour d'un déficit commercial dû à l'augmentation de la facture énergétique, la perte de compétitivité à cause d'un euro fort. Du fait de l'importance de la concurrence des NPI, notamment de la Chine, ses activités déficitaires sont désormais les biens de consommation et les biens intermédiaires. Certes ce déficit est conjoncturel mais il faut tout de même réagir. Ses activités excédentaires restent les biens d'équipement, l'automobile, et l'agriculture. Le dynamisme de l'agriculture étant artificiellement maintenu par la PAC, il est d'autant plus urgent pour la France de maintenir son avance dans ces 2 secteurs voire d'essayer d'être performant dans des industries nouvelles.

Ouverture : face à cette situation, la France peut tout de même se réjouir d'être au deuxième ou troisième rang mondial pour ses investissements à l'étranger qui sont stratégiques pour ses échanges. De plus, elle bénéficie d'une politique de relance industrielle avec entre autres, la création de pôles de compétitivité en 2005. Elle saura réagir pour le dynamisme de son commerce extérieur.